



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 14 - Numéro 40

12 octobre 2017



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	6
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	10
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	120
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	151
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	158
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	165
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	271
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics	292
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public	
8.5 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	298
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	

9.3 Autorisation d'agir comme
administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite

9.4 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LAMF
TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
CSF : Chambre de la sécurité financière
ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLE D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 octobre 2017 – 14 h 00					
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Plexcorps et Plexcoin Parties intimées DL Innov inc., Gestio inc. et Dominic Lacroix Parties intimées Facebook Canada LTD Partie mise en cause Banque Royale Du Canada, Shopify inc., Shopify Payments Canada inc. et Wells Fargo Canada Corporation Parties mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Hudon Avocat inc. Langlois avocats, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> des intimés DL Innov inc., Gestio inc. et Dominic Lacroix, et demande de report de l'audience de contestation de Facebook	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 octobre 2017 – 14 h 00					
2016-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pouya Hajiani Partie intimée Mahsa Sotoudeh et Bahador Bakhtiari Parties intimées RBC Direct Investing Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. Cardinal Léonard Denis, Avocats	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte et demande de prolongation de blocage	Audience pro forma
2017-027	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9190-4995 Québec inc. et Cindy Laflamme Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Crédit 2 GO Inc., Luc Dagenais et Sylvain Dagenais Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morin Daoud, Avocats et Médiateurs	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 octobre 2017 – 14 h 00					
2017-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada Inc. et Ghislain DJA Parties intimées Agronomix France Partie intimée Banque de Montréal et Banque Royale du Canada Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Greenspoon Bellemare	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma
2015-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services Bench & Jerry Inc., Pierre René Benchley et Jerry Peterson Lavoile Parties intimées Banque Toronto-Dominion Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sirois & Associés, Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 octobre 2017 – 9 h 30					
2017-033	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse World Financial Group Insurance Agency of Canada inc., Ma Florence Delgado et Jordan Dimitrov Iordanov Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de suspension d'inscription, de nomination d'un dirigeant responsable et mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
18 octobre 2017 – 9 h 30					
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Plexcorps et Plexcoin Parties intimées DL Innov inc., Gestio inc. et Dominic Lacroix Parties intimées Facebook Canada LTD Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Hudon Avocat inc. Langlois avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Elyse Turgeon	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
19 octobre 2017 – 14 h 00					
2017-029	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éric Desaulniers Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers McCarthy Tétraut s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 octobre 2017 – 14 h 00					
2017-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany Lefebvre Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Xavier Gervais et X Capital Services Financier Inc. Partie intimée Samuel Gervais, Banque nationale du Canada, Banque nationale du Canada, Banque nationale du Canada Solutions Mastercard, Banque de Nouvelle-Écosse, Caisse Desjardins des Hauts- Boisés et Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sherbrooke Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Monterosso Giroux Lamoureux Avocats	Elyse Turgeon	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 octobre 2017 – 14 h 00					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Lise Girard	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience pro forma
23 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l..	Elyse Turgeon Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
24 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l..	Elyse Turgeon Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
25 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l..	Elyse Turgeon Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
26 octobre 2017 – 14 h 00					
2017-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Bertrand Lussier et Options affaires Québec inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Shadley Bien-Aimé, s.e.n.c.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de refus de dispense, de mesures de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
27 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
30 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
2 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Plexcorps et Plexcoï Parties intimées DL Innov inc., Gestio inc. et Dominic Lacroix Parties intimées Facebook Canada LTD Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Hudon Avocat inc. Langlois avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Elyse Turgeon	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 novembre 2017 – 14 h 00					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma
	Josh Baazov Partie intimée	Boro, Polnicky, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc.			
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	David Baazov Partie intimée	Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r. l.			
	Le Groupe Stars Inc. Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt			

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 novembre 2017 – 14 h 00					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Steve Carson Partie intimée Martin Giroux Partie intimée Yannick Jetté Partie intimée Unissa Assurances Inc. Partie intimée Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morency Société d'Avocats, sencl Lévesque Lavoie Avocats inc. Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience pro forma
3 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix, Régis Roberge, DI Innov Inc., Micro-Prêts Inc. et Gap Transit Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
7 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
8 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
9 novembre 2017 – 14 h 00					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Conférence préparatoire
2017-035	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michèle Clément Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
14 novembre 2017 – 9 h 30					
2016-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gescoro Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jeannot & associés I.l.p. s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de suspension de permis, de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
15 novembre 2017 – 9 h 30					
2016-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gescoro Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jeannot & associés I.l.p. s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de suspension de permis, de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
20 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Antoine Robichaud Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur dérivés, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Antoine Robichaud Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur dérivés, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
23 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-034	Ali Reza Sultani Partie demanderesse Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières «OCRCVM» Partie intimée		Lise Girard Elyse Turgeon	Demande de révision d'une décision de l'OCRCVM	Conférence préparatoire

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 novembre 2017 – 14 h 00					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. LCM Avocats inc.	Lise Girard	Requête de l'intimé Michel Plante en rejet de la demande	Audience pro forma
2017-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Transactions Excel inc., Serge Lacroix et Stéphane Létourneau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Lise Girard	Demande d'ordonnance de blocage, de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
24 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alain Lambert Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Charlito Hael et Charlito Hael, faisant affaires sous entreprise individuelle la dénomination sociale « Services financiers APO» Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Derome Avocats	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
29 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
30 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
1 ^{er} décembre 2017 – 9 h 30					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
4 décembre 2017 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Josh Baazov Partie intimée Craig Levett Partie intimée David Baazov Partie intimée Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause Autorité de surveillance du marché financier suisse « FINMA » Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Boro, Polnicky, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc. Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Osler, Hoskin & Harcourt	Lise Girard	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers pour les intimés Josh Baazov et Craig Levett	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 décembre 2017 – 9 h 30					
2017-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alex Estivern Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
21 décembre 2017 – 14 h 00					
2017-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers BCF s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Conférence préparatoire
9 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
11 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
15 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
16 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
17 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
19 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
23 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
29 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
30 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./l/p Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
1 ^{er} février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./l/p Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
2 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./l/p Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./l/p Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
6 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./l/p Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
7 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./l/p Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
9 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
12 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./lp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./l/p Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
14 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./l/p Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
21 février 2018 – 9 h 30					
2017-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances M. Lagrange Inc. et Jonathan Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 février 2018 – 9 h 30					
2017-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances M. Lagrange Inc. et Jonathan Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
23 février 2018 – 9 h 30					
2017-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances M. Lagrange Inc. et Jonathan Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
1^{er} mai 2018 – 9 h 30					
2017-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Savaria Chabot gestion de patrimoine inc. et François Savaria Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LGB Avocats Regroupement d'avocats autonomes	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 mai 2018 – 9 h 30					
2017-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Savaria Chabot gestion de patrimoine inc. et François Savaria Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LGB Avocats Regroupement d'avocats autonomes	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
20 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>



RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

11 octobre 2017

2.2 DÉCISIONS

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2017-031

DÉCISION N° : 2017-031-001

DATE : Le 20 septembre 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

MICHEL DESROCHES

et

FERNANDO CHAREST

et

9219-8050 QUÉBEC INC.

et

9279-7745 QUÉBEC INC.

Parties intimées

et

M^e BRUNO BLACKBURN

Partie mise en cause

DÉCISION

**ORDONNANCES D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR VALEURS ET D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DE
CONSEILLER**

2017-031-001

PAGE : 2

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a, le 12 septembre 2017, saisi le Tribunal administratif des marchés financiers (le « Tribunal ») d'une demande d'audience en urgence visant à obtenir, à l'encontre des intimés Michel Desroches, Fernando Charest, 9219-8050 Québec inc. et 9279-7745 Québec inc. :

- des interdictions d'opérations sur valeurs;
- des interdictions d'exercer l'activité de conseiller au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[2] Une audience en urgence s'est tenue le 14 septembre 2017 afin de permettre au Tribunal d'entendre au mérite cette demande.

AUDIENCE

[3] L'audience du 14 septembre 2017 s'est tenue au siège du Tribunal en présence du procureur de l'Autorité et du procureur des intimés. Les intimés Fernando Charest et Michel Desroches étaient aussi présents.

[4] Le procureur de l'Autorité a d'abord expliqué au Tribunal la nature des motifs qui ont incité l'Autorité à lui présenter, en urgence, la présente demande à l'égard des intimés.

[5] Il a, par la suite, fait témoigner une enquêteuse œuvrant au sein de l'Autorité. Celle-ci a essentiellement présenté tous les faits qui sont allégués dans la présente affaire et, durant son témoignage, elle a déposé un ensemble de pièces¹ à l'appui de ses dires.

[6] Le procureur des intimés a pour sa part fait témoigner un de ses clients, soit l'intimé Fernando Charest.

Argumentation du procureur de l'Autorité

[7] Pour le procureur de l'Autorité, il est urgent que le Tribunal émette à l'encontre des intimés les deux ordonnances d'interdiction prévues dans les conclusions de sa demande, le tout à titre de mesures préventives destinées à protéger les investisseurs et dans le but d'empêcher que des infractions additionnelles à la *Loi sur les valeurs mobilières* soient commises par les intimés.

[8] À cet égard, le procureur de l'Autorité a rappelé que l'intimé Michel Desroches a fait l'objet d'ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs de la part du Tribunal dans le dossier 2014-020².

¹ Pièces D-1 à D-29 déposées par l'Autorité.

² *Autorité des marchés financiers c. Karatbars International, g.m.b.h.*, 2016 QCTMF 35.

2017-031-001

PAGE : 3

[9] Il a aussi informé le Tribunal que les intimés Michel Desroches et Fernando Charest ont fait l'objet, en 2006, de condamnations pour fraude et pour corruption en vertu du Code criminel³.

[10] Le procureur de l'Autorité a enfin souligné au Tribunal que tous les intimés dans la présente affaire font, depuis 2016, l'objet d'un total de 176 constats d'infraction de la part de l'Autorité, en particulier pour placements sans prospectus, pour exercice illicite de l'activité de courtier et pour avoir transmis des informations fausses ou trompeuses. À cet égard, il a informé le Tribunal que leur procès doit se tenir en novembre 2017 devant la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec.

[11] Il a présenté au Tribunal les faits qui ont amené l'Autorité à introduire ces nombreuses poursuites pénales à l'encontre des intimés en précisant que ces faits sont actuellement soumis pour adjudication à la Cour du Québec.

[12] Il a, par la suite, informé le Tribunal que l'Autorité a pris connaissance, le 8 septembre 2017, d'éléments de preuve établissant que les intimés persistent dans leur exercice illicite de l'activité de courtier et de conseiller en effectuant le placement d'actions ou en faisant du démarchage visant le placement de ces actions, le tout en dépit du dépôt des 176 constats d'infraction susmentionnés.

[13] Les éléments de preuve récemment recueillis⁴ durant l'enquête actuellement en cours établissent clairement, selon le procureur de l'Autorité, que les intimés Michel Desroches et Fernando Charest aident les intimées 9219-8050 Québec inc. et 9279-7745 Québec inc. à procéder à de nouveaux placements sans prospectus, le tout en sollicitant les détenteurs d'actions de catégorie (B) de ces intimés corporatifs et en les incitant à convertir ces actions en actions de catégorie (A).

[14] Comme la preuve recueillie par l'enquête démontre clairement qu'aucun intimé ne détient actuellement de prospectus visés par l'Autorité et d'inscription à titre de courtier ou de conseiller, ni ne bénéficient d'aucune dispense de prospectus ou d'inscription, le procureur de l'Autorité a plaidé qu'il est urgent - dans l'intérêt public et en particulier afin de protéger les investisseurs - que le Tribunal prononce des ordonnances d'interdiction ayant pour objectifs de faire cesser les illicites activités des intimés.

³ Pièces D-2 et D-6 déposées par l'Autorité.

⁴ Pièce D-29 déposée par l'Autorité.

2017-031-001

PAGE : 4

Argumentation du procureur des intimés

[15] Pour le procureur des intimés, la preuve⁵ récemment recueillie durant l'enquête de l'Autorité ne démontre pas que ses clients exercent des activités illicites en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[16] Une substitution d'actions de catégorie (B) des intimées 9219-8050 Québec inc. et 9279-7745 Québec inc. pour des actions de catégorie (A) de ces mêmes compagnies ne saurait, selon le procureur des intimés, être interprétée comme constituant de la sollicitation ou un placement illicites.

[17] À cet égard, il a indiqué que l'objectif de cette conversion est d'accorder plus de pouvoir aux actionnaires des intimés 9219-8050 Québec inc. et 9279-7745 Québec inc. en leur remettant des actions de catégorie (A).

[18] Par ailleurs, il a ajouté que tous les autres éléments factuels présentés au Tribunal par l'Autorité durant l'audience seront aussi présentés pour adjudication par la division des affaires criminelles et pénales de la Cour du Québec lors du procès des intimés qui se tiendra en novembre 2017.

[19] À cet égard, il a indiqué que les intimés ont l'intention de présenter une défense, notamment en contestant de la prétention de l'Autorité que des commissions ont été payées aux intimés Michel Desroches et Fernando Charest par les intimées 9219-8050 Québec inc. et 9279-7745 Québec inc.

[20] Le procureur des intimés a affirmé que ses clients avaient aussi l'intention de plaider en défense, lors du procès susmentionné à venir, qu'une erreur de droit fut commise par un coaccusé qui a plaidé coupable aux constats d'infraction que l'Autorité a déposés contre lui.

[21] Le procureur des intimés a affirmé de surcroît que ses clients avaient été induits en erreur par une personne, œuvrant au sein d'un cabinet d'avocat, qui n'est pas membre du Barreau du Québec mais que ses clients croyaient être avocate.

[22] Le procureur des intimés a affirmé que les actionnaires des intimés 9219-8050 Québec inc. et 9279-7745 Québec inc. sont très mécontents de l'Autorité car celle-ci serait, selon lui, responsable de l'avortement d'une transaction en 2014 qui aurait permis aux actionnaires de voir leurs actions rachetées.

[23] Le procureur des intimés a plaidé qu'il n'y avait aucune urgence dans le cadre de la présente affaire et il a demandé au Tribunal de rejeter la demande de l'Autorité et, en particulier, les conclusions recherchées dans celle-ci.

⁵ Pièce D-29 déposée par l'Autorité.

2017-031-001

PAGE : 5

ANALYSE

[24] Dans la présente affaire, l'Autorité a demandé à être entendue d'urgence, le tout conformément à l'article 14 des règles de procédure du Tribunal⁶.

[25] Dans la présente affaire les deux intimés qui sont des personnes physiques, soit les intimés Michel Desroches et Fernando Charest ont fait l'objet, en 2006, de condamnations pour fraude et pour corruption en vertu du Code criminel⁷.

[26] L'intimé Michel Desroches a aussi fait l'objet d'ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs de la part du Tribunal dans le dossier 2014-020⁸.

[27] Qui plus est, tous les intimés au présent dossier font actuellement l'objet de poursuites pénales - un total de 176 constats d'infraction ayant été déposés en 2016 à leur encontre par l'Autorité - en particulier pour placements sans prospectus, pour exercice illicite de l'activité de courtier et pour avoir transmis des informations fausses ou trompeuses à des investisseurs.

[28] Il est actuellement prévu que le procès des intimés se tienne du 13 au 22 novembre 2017 devant la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec. Par déférence, le Tribunal se gardera donc de tirer des conclusions à l'égard des faits qui ont été soumis à la Cour du Québec pour adjudication.

[29] Outre les faits susmentionnés, l'Autorité a informé le Tribunal que, dans le cadre de son enquête en cours à l'endroit des intimés, elle a recueilli le 8 septembre 2017 une preuve⁹ à l'effet que les intimés poursuivent des activités illicites de placement et de sollicitation.

[30] Cette preuve fait état de documents transmis par l'intimé Fernando Charest aux actionnaires de l'intimée 9219-8050 Québec inc. qui sont actuellement détenteurs d'actions de catégorie (B) de cette société. Le document transmis contient notamment une lettre, datée du 8 septembre 2017, portant les noms de l'intimé Fernando Charest, de Guy Boudreau et de Benoît Joly à titre de membres du conseil d'administration de la société intimée 9219-8050 Québec inc.

[31] Cette preuve fait aussi état de documents transmis par l'intimé Ferrnando Charest aux actionnaires de l'intimée 9279-7745 Québec inc. qui sont actuellement détenteurs d'actions de catégorie (B) de cette société. Le document transmis contient notamment une lettre, datée du 8 septembre 2017, portant les noms de l'intimé Michel Desroches, d'Alexandre Métivier et de Claude Dauphinais à titre de membres du conseil d'administration de la société intimée 9279-7745 Québec inc.

⁶ *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers*, chapitre A-33.2, r.1.

⁷ Pièces D-2 et D-6 déposées par l'Autorité.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Karatbars International, g.m.b.h.*, préc., note 2.

⁹ Pièce D-29 déposée par l'Autorité.

2017-031-001

PAGE : 6

[32] Cette preuve révèle de surcroît que les intimés Fernando Charest et Michel Desroches demandent aux actionnaires susmentionnés de compléter de la documentation ayant pour objectif de convertir leurs actions de catégories (B) en actions de catégorie (A), le tout en leur donnant l'explicite directive de cocher la case 8 d'une *Déclaration de dispense d'émetteur fermé* en y ajoutant le nom d'une personne parmi les personnes suivantes : Michel Desroches, Fernando Charest, Mario Dion, André Desroches, Natacha Wagner. Selon cette documentation, ces personnes étaient « à cette époque » les membres du conseil d'administration des intimés 9219-8050 Québec inc. et 9279-7745 Québec inc.

[33] Le Tribunal considère fort inquiétantes les directives explicites données par les intimés Fernando Charest et Michel Desroches aux quelques 90 actionnaires actuels des intimés 9219-8050 Québec inc. et 9219-8050 Québec inc. pour compléter le document officiel qu'est la *Déclaration de dispense d'émetteur fermé* par laquelle un investisseur « ...déclare agir pour mon propre compte et être une personne visée à l'article 2.2(2) du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus...* ».

[34] À cet égard, le Tribunal rappelle qu'aucune preuve ne lui a été présentée à l'effet que les intimés s'étaient assurés que ces actionnaires étaient bel et bien dans une situation leur permettant de compléter véridiquement la *Déclaration de dispense d'émetteur fermé* selon les directives que les intimés leur ont fournies.

[35] Le Tribunal rappelle qu'un tel document doit être signé par l'investisseur et que les conséquences d'une fausse déclaration soumise à l'Autorité peuvent être fort importantes pour le signataire.

[36] De plus, à la lumière de l'ensemble de la preuve qui lui a été présenté, il s'agit pour le Tribunal d'une manifeste manœuvre ayant pour objectif de tenter de corriger, à postériori, des manquements apparents à la *Loi sur les valeurs mobilières* commis par les intimés lors du placement initial des actions de catégorie (B) des intimés 9219-8050 Québec inc. et 9279-7745 Québec inc.

[37] Comme le Tribunal a déjà eu l'occasion de le souligner « ...la dispense de l'émetteur fermé n'est pas une astuce que l'émetteur de titres et d'autres intimés peuvent soudainement invoquer après coup, en défense devant le tribunal ou une cour judiciaire, pour se dédouaner d'une situation inconfortable lorsqu'on les pointe du doigt pour placement sans prospectus et activités de courtier illégales»¹⁰.

[38] Le Tribunal rappelle que l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières* définit le placement comme le fait de rechercher et de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs pour un titre.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc.*, 2011 QCBDR 123.

2017-031-001

PAGE : 7

[39] L'article 5 de cette loi définit aussi les activités de conseiller et de courtier de la manière suivante :

« conseiller » : toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui en matière d'investissement en valeurs ou d'achat, de souscription ou de vente de valeurs ou à gérer un portefeuille de valeurs; »

« courtier » : toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant les activités suivantes:

- 1° des opérations sur valeurs comme contrepartiste ou mandataire;
- 2° le placement d'une valeur pour son propre compte ou pour le compte d'autrui;
- 3° tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la réalisation d'une activité visée au paragraphe 1° ou 2°; »¹¹

[40] Enfin, les articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoient ce qui suit :

« 11. Toute personne qui entend procéder au placement d'une valeur est tenue d'établir un prospectus soumis au visa de l'Autorité. La demande de visa est accompagnée des documents prévus par règlement.

Toutefois, dans le cas du placement par un courtier de titres pris ferme, il incombe à l'émetteur d'établir le prospectus. »

« 148. Nul ne peut agir à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, à moins d'être inscrit à ce titre. »¹²

[41] L'information fournie aux investisseurs dans un prospectus visé par l'Autorité est une des assises fondamentales du régime de réglementation encadrant le marché des valeurs mobilières. Cette information permet aux investisseurs de prendre des décisions d'investissement éclairées.

[42] De même l'inscription auprès de l'Autorité des personnes exerçant des activités de courtier ou de conseiller assure les investisseurs que ces personnes ont, en tout temps, la probité et la compétence requises.

[43] Le Tribunal considère que la preuve récemment recueillie par l'Autorité, dans le cadre de son enquête en cours à l'endroit des intimés, démontre que ceux-ci poursuivent des activités de placement et de sollicitation.

[44] Compte tenu que la preuve démontre aussi que les intimés ne sont pas inscrits auprès de l'Autorité à titre de conseiller ou de courtier, qu'ils n'ont pas obtenu de prospectus visé par l'Autorité et qu'ils n'ont pas démontré au Tribunal qu'ils bénéficient

¹¹ Art. 5, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1.

¹² *Id.*

2017-031-001

PAGE : 8

d'une dispense de ces obligations, le Tribunal est d'avis que les activités de sollicitation et de placement - décrites dans la preuve recueillie par l'Autorité le 8 septembre 2017 - sont illicites et qu'elles doivent immédiatement cesser afin d'assurer la protection des investisseurs.

[45] Par conséquent, à la lumière de la preuve qui lui a été présentée, le Tribunal est d'avis qu'une preuve prépondérante existe justifiant - dans l'intérêt public - une intervention urgente et le prononcé des ordonnances d'interdiction demandées par l'Autorité, et ce, à titre de mesures préventives.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹³ et des articles 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

ACCUEILLE dans l'intérêt public la demande de l'Autorité des marchés financiers au présent dossier de la manière suivante :

INTERDIT aux intimés Michel Desroches, Fernando Charest, 9219-8050 Québec inc. et 9279-7745 Québec inc. d'exercer l'activité de conseiller, telle que définie à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

INTERDIT aux intimés Michel Desroches, Fernando Charest, 9219-8050 Québec inc. et 9279-7745 Québec inc. d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs - sous toutes les formes d'investissement visées par la *Loi sur les valeurs mobilières* - émises par les intimées 9219-8050 Québec inc. et 9279-7745 Québec inc., et sans limiter la portée de ce qui précède, incluant notamment, mais non limitativement, par l'entremise de l'envoi de courriel ou autrement.

M^e Jean-Pierre Cristel
Vice-président et juge administratif

¹³ RLRQ, c. A-33.2.

2017-031-001

PAGE : 9

M^e Eric Blais
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

M^e Bruno Blackburn
(Bruno Blackburn avocat)
Procureur de Michel Desroches, Fernando Charest, 9219-8050 Québec inc. et
9279-7745 Québec inc. et se représentant personnellement

Date d'audience : 14 septembre 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-006

DÉCISION N° : 2016-006-008

DATE : Le 22 septembre 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e ELYSE TURGEON

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

SUCCESSION DE LUC ROBERGE, au soin de **REVENU QUÉBEC, DIRECTION PRINCIPALE DES BIENS NON RÉCLAMÉS**, agissant à titre de liquidateur de la succession de Luc Roberge

et

JEAN-PAUL GAGNON

et

NICOLAS DE SMET

et

DANIEL KAUFMANN (alias René Desmarais)

Parties intimées

DÉCISION
ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

2016-006-008

PAGE : 2

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] L'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») a, le 2 février 2016, saisi le Tribunal d'une demande visant à obtenir, de manière intérimaire, l'émission d'ordonnances de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, ainsi qu'une demande au mérite visant à obtenir du Tribunal le prononcé de mesures propres à assurer le respect de la loi, le tout en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹, des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² et de l'article 115.9 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*³.

[2] Le Tribunal a rendu, le 26 février 2016⁴, une ordonnance intérimaire de blocage à l'encontre de M^e Jean-Paul Gagnon dans les termes suivants :

« **ORDONNE** à M^e Jean-Paul Gagnon de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour le compte de Nicolas De Smet ou Luc Roberge ou Daniel Kaufmann ou tout investisseur référé par l'un d'eux ou encore toute autre entité contrôlée par ceux-ci, notamment dans son compte en fidéicommiss déteu auprès de Banque de Montréal, succursale située au 1205 Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec), H3B 1K7 (transit [...]) et portant le numéro [...]. »⁵

[3] Par la suite, une audience *pro forma* s'est tenue le 24 mars 2016 et, lors de cette audience, l'intimé Nicolas De Smet a déposé un engagement envers l'Autorité à ne pas effectuer d'opérations sur valeurs mobilières et à ne pas exercer l'activité de conseiller. Le Tribunal a pris acte de cet engagement séance tenante⁶.

[4] Le 5 mai 2016, l'Autorité a déposé une demande amendée. L'audience ayant pour but d'entendre, au mérite, la demande amendée de l'Autorité s'est déroulée du 16 au 20 mai 2016 et cette demande est actuellement en délibéré.

[5] Les 10 juin 2016⁷, 7 octobre 2016⁸, le 6 février 2017⁹ et le 5 juin 2017¹⁰ l'ordonnance de blocage émise par le Tribunal fut prolongée par celui-ci.

[6] Le 30 août 2017, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage en vigueur au présent dossier accompagnée d'un avis de présentation pour la chambre de pratique du 21 septembre 2017.

AUDIENCE

¹ RLRQ, c. A-33.2.

² RLRQ, c. V-1.1.

³ RLRQ, c. D-9.2

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Roberge (Succession de)*, 2016 QCBDR 27.

⁵ *Id.*

⁶ *Autorité des marchés financiers c. De Smet*, BDR, Montréal, n° 2016-006-002, 24 mars 2016, L. Girard.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Roberge (Succession de)*, 2016 QCBDR 70.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Roberge (Succession de)*, 2016 QCTMF 30.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. Roberge (Succession de)*, 2017 QCTMF 10.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Roberge (Succession de)*, 2017 QCTMF 57.

2016-006-008

PAGE : 3

[7] L'audience du 21 septembre 2017 a eu lieu au siège du Tribunal en présence du représentant de l'Autorité et du procureur des intimés Carl Jobin, Georges-Henri Boutin Jr et Jacques Poulin dans le volet assurances du présent dossier.

[8] Le représentant de l'Autorité a déposé des courriels provenant du représentant de l'Agence du Revenu du Québec et du représentant de l'intimé De Smet, indiquant que ces intimés ne contestaient pas la demande de l'Autorité en renouvellement de blocage.

[9] Il a aussi déposé des courriels provenant de l'intimé Gagnon et Kaufman par lesquels ces derniers consentaient au renouvellement des ordonnances de blocage.

[10] Subséquemment, le représentant de l'Autorité a plaidé que les motifs initiaux existent toujours et que l'enquête se poursuit au présent dossier, en ce que le contentieux de cet organisme analyse le rapport d'enquête pour déterminer les suites, le cas échéant. Il a respectueusement demandé au Tribunal de renouveler les ordonnances de blocage pour une période additionnelle de 120 jours.

ANALYSE

[11] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Tribunal d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession.

[12] De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle. Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

[13] Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[14] Le Tribunal constate d'abord qu'aucun des intimés n'était présent ou représenté lors de l'audience du 21 septembre 2017 à l'exception des intimés Boutin, Jobin et Poulin, lesquels étaient représentés par leur procureur. Par ailleurs, les intimés Gagnon et De Smet ont fait parvenir à l'Autorité des courriels indiquant explicitement qu'ils ne contestent pas la demande de prolongation présentée par l'Autorité. Finalement, par l'entremise de son procureur l'intimé Kaufman a fait parvenir à l'Autorité un courriel indiquant explicitement qu'il ne conteste pas la demande de prolongation présentée par l'Autorité.

[15] D'autre part, l'Autorité a affirmé au Tribunal que les motifs initiaux, ayant justifié l'émission de l'ordonnance de blocage dans le présent dossier, sont toujours présents et que son enquête au sens large se poursuivait : le rapport d'enquête ayant été transmis au Contentieux de l'Autorité et faisant actuellement l'objet d'une analyse juridique.

2016-006-008

PAGE : 4

[16] Par conséquent, après avoir pris en compte l'ensemble des faits susmentionnés de même que l'argumentation présentée par la procureure de l'Autorité, le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de prolonger - à titre de mesure conservatoire - l'ordonnance de blocage actuellement en vigueur dans le présent dossier, et ce, pour une période additionnelle de 120 jours.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹¹ et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹² :

ACCUEILLE la demande de prolongation de l'ordonnance de blocage présentée par l'Autorité des marchés financiers;

PROLONGE dans l'intérêt public l'ordonnance de blocage émise par le Tribunal le 26 février 2016¹³ et telle que renouvelée depuis pour une période de 120 jours commençant le **13 octobre 2017** et se terminant le **9 février 2018** de la manière suivante, et ce, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme :

ORDONNE à M^e Jean-Paul Gagnon de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour le compte de Nicolas De Smet ou Luc Roberge ou Daniel Kaufmann ou tout investisseur référé par l'un d'eux ou encore toute autre entité contrôlée par ceux-ci, notamment dans son compte en fidéicommiss détenu auprès de Banque de Montréal, succursale située au 1205 Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec), H3B 1K7 (transit [...]) et portant le numéro [...].

M^e Elyse Turgeon, juge administratif

François Lavigne Massicotte, stagiaire en droit
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Représentant de l'Autorité des marchés financiers

M^e Martin Courville
(De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.)
Procureur de Carl Jobin, Georges-Henri Boutin Jr et Jacques Poulin

¹¹ Préc., note 1.

¹² Préc., note 2.

¹³ *Autorité des marchés financiers c. Roberge (Succession de)*, préc., note 4.

2016-006-008

PAGE : 5

Date d'audience : 21 septembre 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-009

DÉCISION N° : 2016-009-010

DATE : Le 22 septembre 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e ELYSE TURGEON

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

MARIO LANGLAIS

et

9183-6643 QUÉBEC INC.

Parties intimées

et

BANQUE DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 205, Boulevard Labelle, Rosemère (Québec) J7A 2H3

et

OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TERREBONNE

Parties mises en cause

DÉCISION
PROLONGATION D'ORDONNANCES DE BLOCAGE

2016-009-010

PAGE : 2

HISTORIQUE

[1] L'Autorité des marchés financiers (l' « *Autorité* ») a, le 17 février 2016, saisi le Tribunal d'une demande d'audience *ex parte* visant à obtenir des ordonnances de blocage et d'interdiction à l'encontre de Mario Langlais et des sociétés 9183-6643 Québec inc. et de Gestion Finance Langlais inc., de suspension de certificat à l'encontre de Mario Langlais ainsi que des ordonnances de publication au registre foncier et blocage à l'égard des mises en cause.

[2] Cette demande a été formulée en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹, des articles 249, 256, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² et des articles 115, 115.3, 115.4 et 115.8 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*³.

[3] À la suite d'une audience tenue *ex parte* le 18 février 2016, le Tribunal a, le 22 février 2016⁴, rendu une décision pour donner suite à la demande de l'Autorité et a prononcé les conclusions recherchées par celle-ci, sauf en ce qui a trait à la société intimée Gestion Finance Langlais inc., à savoir :

- Une ordonnance de blocage à l'encontre de Mario Langlais, 9183-6643 Québec inc., ainsi qu'à l'égard de la mise en cause Banque de Montréal (« *BMO* »);
- Une ordonnance de publication de la décision au registre foncier relativement à deux immeubles;
- Une suspension du certificat d'exercice portant le numéro 119074 de Mario Langlais dans toutes les disciplines pour lesquelles il est inscrit;
- Une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'encontre des intimés Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc.;
- Une ordonnance d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs à l'encontre des intimés Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc.

[4] Le 7 mars 2016, les intimés Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc. ont déposé au Tribunal un avis de contestation de la décision *ex parte* rendue le 22 février 2016 par le Tribunal. Le 29 mars 2016, ces derniers ont aussi déposé une demande pour une levée complète des ordonnances de blocage.

¹ RLRQ, c. A-33.2.

² RLRQ, c. V-1.1.

³ RLRQ, c. D-9.2.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2016 QCBDR 19.

2016-009-010

PAGE : 3

[5] Le 15 avril 2016, les intimés Mario Langlais et la société 9183-6643 Québec inc. ont déposé une demande en levée partielle de blocage. Le 26 avril 2016⁵, le Tribunal a rejeté la demande de levée partielle de blocage.

[6] Le 1^{er} juin 2016, l'intimé Mario Langlais a déposé une nouvelle demande de levée partielle de blocage. Le Tribunal a, le 23 juin 2016, accordé une levée partielle des ordonnances de blocage en faveur de Mario Langlais afin de lui permettre, à certaines conditions, de s'ouvrir un nouveau compte bancaire.⁶

[7] Les 23 septembre 2016⁷ et 19 janvier 2017⁸, le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage au présent dossier.

[8] Le 16 mars 2017⁹, le Tribunal a accordé une levée partielle du blocage à certaines conditions en faveur de Stéphane Desjardins, aux seules fins de lui permettre de faire valoir ses droits sur un immeuble de la société intimée 9183-6643 Québec inc. dont il était le créancier hypothécaire de premier rang.¹⁰

[9] Le 24 mai 2017¹¹, le Tribunal a prononcé une levée partielle de blocage en faveur de la Banque Nationale du Canada afin de soustraire un immeuble du blocage pour en permettre la vente et remise du reliquat dans les dix (10) jours de l'expiration du délai de contestation de l'état de collocation ou du prononcé d'un jugement final quant à une contestation de l'état de collocation.

[10] Le 26 mai 2017¹², le Tribunal a de nouveau prolongé les ordonnances de blocage au présent dossier.

[11] Le 6 septembre 2017, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande de prolongation des ordonnances de blocage en vigueur au présent dossier, accompagnée d'un avis de présentation pour la chambre de pratique du 21 septembre 2017.

[12] Le 7 septembre 2017, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande de mode spécial de signification et d'abrégement de délai pour Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc. Le Tribunal a accordé cette demande le même jour.

⁵ *Langlais c. Autorité des marchés financiers*, 2016 QCBDR 47.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2016 QCBDR 79, par. 32.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2016 QCTMF 15.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2017 QCTMF 2.

⁹ *Desjardins c. Langlais*, 2017 QCTMF 25.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Banque Nationale du Canada c. Autorité des marchés financiers*, TMF, Montréal, n° 2016-009-008, 24 mai 2017, L. Girard, 7 pages.

¹² *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2017 QCTMF 52.

2016-009-010

PAGE : 4

AUDIENCE

[13] Le 21 septembre 2017, une audience a eu lieu au siège du Tribunal en présence du représentant de l'Autorité. Les autres parties étaient absentes et non représentées malgré qu'elles aient reçu signification de la demande de l'Autorité et de son avis de présentation.

[14] Le représentant de l'Autorité a souligné que les intimés avaient été signifiés suivant le mode spécial autorisé par le Tribunal le 7 septembre 2017.

[15] Il a demandé au Tribunal la permission de procéder en l'absence des parties, ce qui fut autorisé par le Tribunal.

[16] Le représentant de l'Autorité a indiqué qu'un procès est fixé par défaut le 9 janvier 2018, que l'enquête au sens large se poursuit et que les motifs initiaux existent toujours.

[17] Pour ces raisons, il a demandé au Tribunal de renouveler les ordonnances de blocage en vigueur au présent dossier.

ANALYSE

[18] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹³ et l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*¹⁴ prévoient que l'Autorité peut demander au Tribunal d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession.

[19] De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle. Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

[20] Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et le 3^e alinéa de l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* prévoient que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

¹³ Précitée, note 2.

¹⁴ Précitée, note 3.

2016-009-010

PAGE : 5

[21] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Tribunal se penche sur la présence des motifs initiaux ayant justifié l'ordonnance de blocage. Le fardeau d'établir que ces motifs ont cessé d'exister repose sur les intimés.

[22] Or, les intimés ne se sont pas présentés pour contester la demande de l'Autorité, ils ont donc failli à rencontrer ce fardeau.

[23] De plus, le Tribunal note que le dossier pénal à l'encontre de Mario Langlais suit son cours et que l'enquête en sons sens large se poursuit.

[24] Conséquemment, le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de prolonger les ordonnances de blocage pour maintenir le statu quo.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers de la manière suivante;

PROLONGE les ordonnances de blocage initialement prononcées le 22 février 2016¹⁵, telles que renouvelées depuis, pour une période de 120 jours commençant le **9 octobre 2017** et se terminant le **5 février 2018** de la manière suivante, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

- **ORDONNE** à Mario Langlais, intimé en l'instance, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession ou qui lui ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, y compris les contenus des coffrets de sûreté, à quelque endroit que ce soit;
- **ORDONNE** à la Banque de Montréal succursale de Rosemère, sise au 205, boulevard Labelle à Rosemère (Québec), J7A 2H3 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de Mario Langlais dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans les comptes bancaires portant les numéros [...] et [...] ou dans tout coffret de sûreté ouvert au nom de Mario Langlais;
- **ORDONNE** à la société 9183-6643 Québec inc., intimée en l'instance, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession ou qui lui

¹⁵ Précitée, note 4.

2016-009-010

PAGE : 6

ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle, y compris le contenu de coffrets de sûreté, à quelque endroit que ce soit ;

- **ORDONNE** à la Banque de Montréal succursale de Rosemère, sise au 205, boulevard Labelle à Rosemère (Québec), J7A 2H3 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de la société 9183-6643 Québec inc. dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans le compte bancaire portant le numéro 1995-993 ou dans tout coffret de sûreté ouvert au nom de 9183-6643 Québec inc.; et
- **ORDONNE** à toute personne qui recevra signification de la présente décision de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant à Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc. et qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffret de sûreté.

[25] La présente ordonnance de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution des levées partielles de blocages du 23 juin 2016¹⁶, du 16 mars 2017¹⁷ et du 24 mai 2017¹⁸ mentionnées ci-avant dans la présente décision.

M^e Elyse Turgeon, juge administratif

François Lavigne Massicotte, stagiaire en droit
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Représentant de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 21 septembre 2017

¹⁶ Précitée, note 6.

¹⁷ Précitée, note 9

¹⁸ Précitée, note 11.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-017

DÉCISION N° : 2016-017-001

DATE : Le 27 septembre 2017

**EN PRÉSENCE DE : M^e LISE GIRARD
M^e ELYSE TURGEON**

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse/INTIMÉE

c.

CHRISTOPHER MINKOFF

et

6337741 CANADA INC.

Partie intimées/ MISES EN CAUSE

et

GROUPE FINANCIER FORT INC.

Partie intimée/REQUÉRANTE

DÉCISION SUR REQUÊTE EN COMMUNICATION DE DOCUMENTS

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] Le 28 juin 2016, l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») a déposé au Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») une demande de pénalité administrative et diverses ordonnances à l'encontre des intimés Christopher Minkoff (l'intimé « Minkoff »), 6337741 Canada inc. et Groupe Financier Fort inc.

2016-017-001

PAGE : 2

[2] Par cette demande du 28 juin 2016, l'Autorité allègue que Christopher Minkoff, 6337741 Canada inc. et Groupe Financier Fort inc. ont effectué plusieurs manquements à la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*¹.

[3] À la suite du dépôt de cette demande, plusieurs audiences *pro forma* et une conférence préparatoire ont eu lieu.

[4] L'audience au fond dans cette affaire est prévue pour 13 jours en janvier et février 2018.

[5] Le 24 juillet 2017, les procureurs de l'intimée Groupe financier Fort inc. ont déposé au greffe du Tribunal une demande en communication de documents

[6] L'Autorité s'oppose à cette demande.

[7] Ainsi le Tribunal a entendu cette demande au fond le 13 septembre 2017, d'où la présente décision.

AUDIENCE

[8] Lors de l'audience du 13 septembre 2017, les procureurs des parties ont présenté leur argumentation quant au mérite de la demande en communication de documents.

[9] Par la présente demande, l'intimée Groupe Financier Fort inc. requiert que le Tribunal ordonne à l'Autorité la communication de la police [...] ou toute police à laquelle réfère la lettre IF-1, et ce, dans un délai de 10 jours de la présente décision.

Argumentation des procureurs de l'intimée Groupe Financier Fort inc.

[10] Les procureurs de l'intimée Groupe Financier Fort inc. ont d'abord indiqué que dans ce dossier il y a eu une divulgation de la preuve de la part de l'Autorité.

[11] Or, dans la preuve divulguée, ces derniers ont constaté l'existence d'une lettre de l'Autorité datée du 29 août 2012 adressée à Lloyd's Underwriters, produite au soutien de la présente requête comme pièce IF-1 laquelle précise :

« La présente fait suite à votre message du 1^{er} août dernier et à nos discussions subséquentes. Votre compagnie offre un contrat d'assurance comportant une protection contre la perte d'emploi (la « Protection »). Vous demandez que l'Autorité des marchés financiers vous confirme la légalité de l'offre de cette Protection en vertu de votre permis d'assureur au Québec.

Nous avons examiné les extraits de la police d'assurance « Lloyd's Personal Accident Policy » que vous nous avez fait parvenir. Vous nous avez également confirmé que les protections I, II et III prévues à la section « The Schedule », sous-section « Benefits covered », étaient incluses dans toutes les polices émises au Québec.

¹ *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2.

2016-017-001

PAGE : 3

Un assureur sera autorisé à offrir une assurance perte d'emploi de façon accessoire à un contrat d'assurance accidents maladie, dans la mesure où l'assureur détient un permis l'autorisant à pratiquer dans la catégorie assurance contre la maladie ou les accidents, et ce, peu importe que l'assurance soit offerte sur une base individuelle ou collective.

Par conséquent, nous vous confirmons que le permis d'assureur de Lloyd's Underwriters au Québec prévoit la catégorie d'assurance nécessaire pour l'offre d'une telle Protection, soit la catégorie « assurance contre la maladie ou les accidents » et que, dans ce contexte, la catégorie « assurance protection de crédit » n'est pas requise. »

[12] Or, dans sa demande initiale du 28 juin 2016 à l'encontre des intimés, l'Autorité prétend aux paragraphes 93 et 94 que :

« le produit devrait être offert au preneur par un représentant titulaire d'un certificat l'autorisant à agir dans la catégorie « régimes d'assurance collective » (ou dans la discipline de l'assurance collective) et dans la catégorie « assurance de dommages des entreprises »

« Par ailleurs, l'adhésion de chaque client assuré devait se faire par l'entremise d'un représentant autorisé à agir dans les disciplines de l'assurance de personnes ou de l'assurance collective de personnes, et de l'assurance de dommages ».

[13] Vu ce qui précède, les procureurs de l'intimée Groupe Financier Fort inc. allèguent que la pièce IF-1 se révèle être d'une importance capitale dans le dossier, puisqu'elle pourrait contredire directement les allégations de la demande de l'Autorité à l'encontre de leur client.

[14] Lors de la conférence préparatoire du 6 avril 2017, l'intimée Groupe Financier Fort inc. a demandé que la demanderesse confirme que la police d'assurance à laquelle réfère la lettre IF-1 était bien la même que la police en cause dans le présent dossier, ce que l'Autorité devait vérifier et le délai alors fixé par le Tribunal pour répondre était le 14 avril 2017.

[15] Après plusieurs échanges, le 10 mai 2017, l'Autorité aurait indiqué aux intimés :

« Après vérifications, nous ne pouvons admettre que la police d'assurance dont il est question dans la pièce IF-1 est la même que celle visée au présent dossier. En effet, la police d'assurance analysée dans le cadre de la lettre pièce IF-1 porte le numéro [...] alors que les numéros de la police d'assurance faisant l'objet du présent litige sont [...] et [...]»

[16] Le 12 mai 2017, Groupe Financier Fort inc., par l'entremise de ses procureurs, demandait copie de la police [...], dont il est fait mention dans la pièce IF-1.

[17] Le 23 mai 2017, l'Autorité aurait indiqué aux intimés que :

« Dans le cadre de ces vérifications, nous n'avons cependant pas obtenu de copie complète de la police numéro [...] et ne pouvons donc faire suite à votre demande. »

2016-017-001

PAGE : 4

[18] Le 14 juin 2017, l'intimée Groupe Financier Fort inc., par l'entremise de ses procureurs, demandait à l'Autorité de reconsidérer sa position.

[19] Le 6 juillet 2017, l'Autorité aurait refusé de reconsidérer sa position, arguant n'avoir aucune obligation d'admettre quelque élément que ce soit, ne pas être tenue de transmettre l'ensemble des documents de ses dossiers, en plus d'alléguer n'avoir aucune obligation de motiver leur refus de formuler une admission, tout en admettant avoir un extrait de la police [...], mais considérant n'avoir aucune obligation de divulgation à l'égard de cette police.

[20] Devant ce refus, les procureurs de l'intimée Groupe Financier Fort inc. ont produit la présente requête au Tribunal afin d'obtenir copie de la police d'assurance qui a donné lieu à la position de l'Autorité exprimée dans la lettre IF-1 alléguant qu'en l'absence d'un tel document, le droit à une défense pleine et entière de Groupe Financier Fort inc. était compromis.

[21] Le procureur des intimés Minkoff et 6337741 Canada inc. était présent lors de la présentation et a soutenu l'argumentaire des procureurs de l'intimée Groupe Financier Fort inc.

Argumentation des procureurs de l'Autorité des marchés financiers

[22] Lors de la présentation de la requête en communication de documents, l'Autorité a indiqué au Tribunal avoir en sa possession la copie des extraits de police d'assurance qui ont été échangés entre elle et le destinataire de la lettre, mais qu'elle refusait de les transmettre ou de transmettre la police d'assurance en question puisqu'elle jugeait que cette information était non pertinente au litige qui l'opposait à l'intimée Groupe Financier Fort inc.

[23] Elle a indiqué au Tribunal que dans ce dossier, elle a fait une divulgation très généreuse et exhaustive de la preuve de manière volontaire tout comme s'il s'agissait d'un dossier pénal, mais que cette divulgation était sans admission de quelque nature que ce soit de sa part.

[24] Elle a également plaidé qu'en se fondant sur les jugements *Stinchcombe*² et *May*³, dont elle a cité les noms dans son argumentaire, que le fardeau de preuve en droit administratif était moindre qu'en droit pénal et que de ce fait, et jugeant que le document demandé n'était pas pertinent, elle n'avait pas à le transmettre, et qu'au surplus, elle n'aurait pas dû, à la base, transmettre cette lettre IF-1 dans le cadre de la divulgation de la preuve puisqu'elle aussi était non-pertinente au présent dossier.

[25] Elle a indiqué que la lettre IF-1 n'était pas adressée à l'intimée Groupe Financier Fort inc. dans le présent dossier, mais plutôt à une tierce partie et que de transmettre le document demandé l'obligerait de présenter en preuve le contexte entourant l'émission de cette lettre qui est étranger au présent dossier.

² R. c. *Stinchcombe*, (1991) 3 R.C.S. 326.

³ *May c. Établissement Ferndale*, (2005) 3 R.C.S. 809.

2016-017-001

PAGE : 5

[26] Vu ce qui précède, la procureure a confirmé l'opposition de l'Autorité à transmettre copie de la police d'assurance demandée ainsi que les extraits échangés dont il est fait mention dans cette lettre IF-1.

ANALYSE

[27] Le Tribunal a pris connaissance de la requête, des pièces, de la jurisprudence et des argumentaires des parties dans le présent dossier et est en désaccord avec la position de l'Autorité qui refuse de transmettre la police en question, ou même, ne serait-ce que les extraits qui ont été échangés dont il est fait mention dans cette lettre et qui ont permis la rédaction du positionnement de l'Autorité évoqué dans la lettre IF-1.

[28] En effet, la lettre IF-1 s'est retrouvée en possession de la partie intimée dans le cadre de la divulgation de la preuve de ce dossier et a été transmise par l'Autorité elle-même.

[29] La lettre IF-1 et le positionnement qui y est exprimé mentionnent spécifiquement avoir été établis sur la base d'un échange d'extraits d'une police d'assurance entre l'Autorité et son destinataire.

[30] Le Tribunal souligne qu'il est d'accord avec la prétention de l'Autorité à l'effet que le fardeau de divulgation en matière administrative peut être moindre que celui en matière pénale.

[31] Par ailleurs, nous devons déterminer l'étendue de cette divulgation de la preuve en fonction de la nature de la demande qui est soumise au Tribunal.

[32] En l'espèce, nous ne sommes pas dans le cadre de mesures conservatoires en cours d'enquête, nous sommes dans le cadre d'une demande d'imposition de mesures administratives où la couverture de la divulgation de la preuve peut être plus grande étant donné que l'enquête est terminée.

[33] Or, la demande de communication de documents de l'intimée Groupe Financier Fort inc. ne consiste pas en une partie de pêche dans les dossiers de l'Autorité à la recherche de tout et de rien, mais plutôt d'une demande très spécifique d'un document, soit la copie de la police portant le numéro [...] ou l'extrait détenu par l'Autorité, dont il est fait mention dans la pièce IF-1 qui a servi de base à la rédaction d'un positionnement de l'Autorité transmis par l'Autorité sous la cote IF-1, qui le complète, qui permet d'en comprendre l'intelligibilité et le fondement.

[34] Ici, l'Autorité refuse de transmettre aux intimés copie de ladite police d'assurance ou ne serait-ce que les extraits ayant permis la rédaction de la lettre IF-1 en indiquant au Tribunal avoir jugé que ceci était non pertinent, car non relié au présent débat.

[35] La lettre IF-1 fait état d'une interprétation de l'Autorité eu égard à certaines obligations d'inscription d'un assureur pour distribuer un produit alors que les allégations de l'Autorité à l'encontre des intimés portent sur leurs obligations d'inscription et l'intimée Groupe Financier Fort inc. prétend à un lien entre ces deux états de fait.

2016-017-001

PAGE : 6

[36] Même si l'Autorité allègue aujourd'hui que la lettre en question est non pertinente et n'aurait pas dû être transmise, il n'en demeure pas moins qu'elle a été remise aux intimés par l'Autorité dans le cadre de sa divulgation de la preuve.

[37] Également, l'Autorité invoque qu'il ne s'agit que d'extrait et non de l'entièreté de la police. Par ailleurs, selon la lettre IF-1, les extraits semblaient suffisants afin d'être en mesure de fournir l'avis.

[38] De l'avis du Tribunal, il est légitime pour les procureurs de Groupe Financier Fort inc. de vouloir avoir copie de la police d'assurance ou les extraits en possession de l'Autorité auxquels réfère la lettre IF-1 pour les fins de la défense de leur client. D'autant plus que l'Autorité dispose de cette information et qu'elle a elle-même précédemment jugé la lettre IF-1 assez pertinente pour qu'elle fasse partie de sa divulgation de preuve.

[39] En fait, le Tribunal rappelle les principes mis de l'avant dans l'arrêt *Chaplin*⁴ de la Cour suprême repris par la suite dans la décision *Fernandez*⁵.

[40] Dans l'arrêt *Chaplin*⁶, la Cour suprême du Canada déclarait à la page 740 :

« Et la pertinence est déterminée en fonction de l'usage que la défense compte faire des renseignements. »

[41] Ces principes ayant été repris par la suite dans la décision *Fernandez* de l'ancienne Commission des valeurs mobilières du Québec⁷ :

« Dans cette perspective, il se peut que la communication s'étende à des informations ou documents qui débordent le fond du litige. (1) Ici, les éléments de preuve en possession de la cosyndic, dans le dossier de la plainte conjointe de M. et Mme Marineau contre M. Fernandez, et qui peuvent affecter sérieusement la crédibilité du ou des plaignants conjoints, auraient dû être communiqués à la défense.

L'appelant est justifié d'obtenir un réconfort particulier dans le présent cas puisque, malgré une divulgation initiale qui se voulait adéquate et complète, il a obtenu subséquemment de la cosyndic un document supplémentaire qui pouvait jeter un doute sérieux sur la crédibilité de M. Marineau et sur la qualité de la divulgation qui lui avait été faite.

Sa crainte, qu'il puisse y avoir dans le dossier de la cosyndic d'autres preuves pouvant mettre en doute la crédibilité des plaignants, n'est pas déraisonnable et provient d'une divulgation initiale déficiente et d'une conception trop limitée quant à la portée de la communication de la preuve qu'elle doit effectuer. Dans les circonstances, sa demande, d'obtenir de la cosyndic une déclaration à l'effet que la communication qu'elle a désormais est complète, apparaît raisonnable.

⁴ R. c. *Chaplin*, [1995] 1 R.C.S. 727, 740.

⁵ *Guillaume Fernandez*, 2002-C-0170, B.C.V.M.Q. 2002-05-17, Vol. XXXIII no 19.

⁶ R. c. *Chaplin*, préc., note 4.

⁷ *Guillaume Fernandez*, préc., note 5.

2016-017-001

PAGE : 7

L'appelant a donc raison de demander que la cosyndic regarde son dossier et lui dise si la communication de la preuve est complète et conforme aux exigences de la Loi. »

(Références omises)

[42] Si l'Autorité a fait le choix de transmettre plus que ce qui était nécessaire et requis en matière de divulgation de preuve administrative, elle peut difficilement par la suite se retrancher sur la non-pertinence du document qu'elle a elle-même transmis pour refuser ensuite de transmettre copie de l'extrait nécessaire à la compréhension et à l'intelligibilité du document ainsi transmis.

[43] Le Tribunal souligne par ailleurs qu'en matière de requête en communication de documents, il y a lieu d'évaluer chaque situation au cas par cas et d'examiner chaque affaire en fonction des circonstances particulières de la demande.

[44] Dans le présent dossier, le Tribunal ne considère pas que le fait d'accorder cette demande à Groupe Financier Fort inc. ouvre le débat sur un nouveau sujet qui est non pertinent au dossier, mais considère plutôt que la transmission, soit de la police d'assurance ou des extraits sur lesquels la lettre IF-1 se base, vient compléter le document déjà produit par la demanderesse et permet d'en comprendre le contenu et le positionnement invoqué par l'Autorité dans la lettre IF-1.

[45] De l'avis du Tribunal cette communication s'inscrit dans la poursuite d'un objectif d'ouverture et de transparence et permettra aux procureurs de Groupe Financier Fort inc. de présenter une défense pleine et entière pour leur client surtout considérant l'importance des mesures administratives recherchées par l'Autorité.

[46] De plus, lors de l'audience sur le fond, l'Autorité aura toujours la possibilité de faire valoir son point de vue sur la lettre IF-1 lors de la présentation de sa preuve ou lors de ses représentations.

[47] Ainsi et tenant compte des éléments suivants :

- du fait que de l'aveu des procureures de l'Autorité, des extraits de la police d'assurance ayant servi à la rédaction du positionnement de l'Autorité et cités dans la pièce IF-1 existent et sont en leur possession;
- que ceux-ci sont nécessaires à la compréhension de la pièce IF-1 transmise par l'Autorité dans le cadre de la divulgation de sa preuve;
- qu'il se peut, dans certaines circonstances, que certains éléments de la communication de la preuve s'étendent à des éléments qui débordent du fond du litige;
- du fait que les procureurs de Groupe Financier Fort inc. considèrent cette pièce comme essentielle à une défense pleine et entière de leur client;
- que l'Autorité n'a pas démontré à la satisfaction du Tribunal que cette information n'est pas pertinente eu égard à la présente affaire.

2016-017-001

PAGE : 8

DISPOSITIF

Le Tribunal accueille en partie la demande de Groupe Financier Fort inc. et prononce l'ordonnance suivante :

ORDONNE à l'Autorité des marchés financiers de communiquer à Groupe Financier Fort inc. copie des extraits de la police [...] lesquels ont été échangés entre le destinataire de cette lettre et l'Autorité et auxquels réfère la lettre IF-1 et ce, dans un délai de dix (10) jours de la présente décision.

M^e Lise Girard, juge administratif

M^e Elyse Turgeon, juge administratif

M^e Ève Demers et M^e Sylvie Boucher
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureures de l'Autorité des marchés financiers

M^e Janie Dugas et M^e René Vallerand
(Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.)
Procureurs de Groupe Financier Fort inc.

M^e Stéphane Nobert
(DSL, s.e.n.c.r.l./lp)
Procureur de Christopher Minkoff et 6337741 Canada inc.

Date d'audience : 13 septembre 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2017-012

DÉCISION N° : 2017-012-001

DATE : Le 29 septembre 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Demanderesse

c.

LES AGENCES D'ASSURANCE COPOLOFF INC.

et

SIDNEY COPOLOFF

Intimés

DÉCISION

HISTORIQUE DU DOSSIER

2017-012-001

PAGE : 2

[1] Le 4 mai 2017, l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'Autorité ») a déposé au Tribunal administratif des marchés financiers (ci-après « Tribunal ») une demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi à l'encontre des intimés Les agences d'assurance Copoloff Inc. et Sidney Copoloff.

[2] L'audience ayant pour but de permettre au Tribunal d'entendre au mérite cette demande de l'Autorité fut fixée les 27 et 28 septembre 2017.

[3] Par la suite, les parties ayant informé le Tribunal de leur intention de lui déposer une entente, il fut convenu de retirer le 27 septembre 2017 du calendrier de l'audience susmentionnés.

AUDIENCE

[4] L'audience du 28 septembre 2017 s'est tenue au siège du Tribunal en présence des procureures de l'Autorité et du procureur des intimés. Ce dernier était accompagné par Shelly Copoloff, la nouvelle dirigeante responsable de l'intimée Les Agences d'assurance Copoloff inc. auprès de l'Autorité.

[5] La procureure de l'Autorité a indiqué que les parties en étaient venues à une entente dont le contenu était aujourd'hui soumis au Tribunal pour considération.

[6] Le procureur des intimés a déposé cette entente signée par ses clients le 25 septembre 2017, laquelle est consignée dans un document intitulée « Engagements soumis à l'AMF et au Tribunal administratif des marchés financiers ».

[7] Le Tribunal reproduit ci-après la substance de ce document :

« En référence à la demande de l'Autorité des marchés financiers datée du 2 mai 2017, Les Agences d'assurance Copoloff inc. et Sidney Copoloff, déclarent s'engager comme suit:

Absence de supervision et de procédure de contrôle et de surveillance des représentants (paragraphes 17 à 21)

1- Monsieur Sidney Copoloff s'engage à démissionner sans délai comme dirigeant responsable auprès de l'AMF et sera remplacé par madame Shelly Copoloff;

2- Madame Shelly Copoloff s'engage à faire preuve de diligence et à agir avec soin et compétence et à veiller à ce que la LDPSF et ses règlements soient respectés par le cabinet et par elle-même comme dirigeante responsable;

2017-012-001

PAGE : 3

3- Madame Shelly Copoloff réalise qu'à titre de dirigeante responsable d'un cabinet, ses responsabilités requièrent un degré supérieur de professionnalisme et d'habileté puisque cette fonction est garante de la conformité des législations en vigueur, au sein du cabinet et par conséquent, de la protection du public;

4- Madame Shelly Copoloff, s'engage à prendre les dispositions pour perfectionner et assurer un haut degré de connaissance, de ses responsabilités législatives, réglementaires tout autant que celles du cabinet;

5- Madame Shelly Copoloff s'engage à contrôler de façon efficace et soutenue, le respect de la procédure de remplacement et la nécessité de conserver une preuve de remise des profils de risque, des « ABF » et des illustrations, afin de respecter les défauts relevés par le rapport d'inspection D-7;

6- Madame Shelly Copoloff s'engage à faire en sorte que la vérification des procédures écrites soit complète, afin de témoigner de la connaissance par le cabinet, son dirigeant responsable, les représentants et tous les employés, de leurs obligations législatives et réglementaires;

7- Madame Shelly Copoloff s'engage à prendre les dispositions pour s'assurer de la qualité des renseignements qui se retrouvent dans les dossiers des transactions effectuées par les représentants du cabinet et que la qualité des renseignements qui s'y trouvent, soit en mesure de supporter la convenance des nouvelles propositions d'assurances et des analyses de besoins financiers;

Pratique illégale (paragraphe 22 à 25)

8- Les Agences d'assurance Copoloff inc. et plus particulièrement madame Shelly Copoloff, s'engagent à prendre les dispositions pour éviter que quiconque ne détenant pas de certificat en assurance de personnes, soit impliqué dans le processus de souscription d'une assurance voyage que ce soit auprès de la Croix Bleue ou de toute autre compagnie d'assurance, et qu'uniquement le représentant détenant un certificat d'assurance de personnes, puisse faire souscrire une assurance voyage, ce qui inclut que la cueillette des informations pour identifier les besoins du client afin de lui proposer le produit d'assurance qui lui convient le mieux, soit faite directement par un représentant détenant un certificat en assurance de personnes;

9- Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff s'engagent donc à ce qu'uniquement leurs employés certifiés en assurance de personnes effectuent un acte qui leur est réservé sans plus;

Analyse des besoins financiers (paragraphe 26 et 27)

2017-012-001

PAGE : 4

10- Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff, réalisent l'importance de ce qui est reproché dans le rapport d'inspection, à Les Agences d'assurance Copoloff inc. et à monsieur Sydney Copoloff, réalisent l'importance, l'utilité et la protection finalement autant pour le cabinet que pour le client, et surtout pour le client, de l'existence, la valeur et du caractère complet des « ABF », et du respect de toutes les prescriptions qui entourent les « ABF », autant le contenu que sa remise au client, que la preuve de remise de ce document au client et réalisent également le sérieux et l'importance du contenu de chaque « ABF »;

11- Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff réalisent très bien que les « ABF » doivent être complétées de façon adéquate et s'assurer de la véracité et de l'exactitude du contenu de chaque « ABF » et d'en remettre une copie au client dans les délais prescrits par la Loi, afin de s'assurer entre autres, mais sans restreindre, que le client puisse en vérifier le contenu et au besoin s'il y a lieu effectuer les modifications appropriées, c'est pourquoi le simple fait de la remise d'une copie de chaque « ABF » au client et le respect du délai sont primordiaux, afin d'assurer la protection du client;

Document d'information sur les produits offerts (illustration »)
(paragraphes 28 et 29)

12- Quant aux documents d'informations sur les produits offerts, Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff, réitèrent les propos tenus à la section précédente, et réalisent l'obligation et l'importance de respecter adéquatement les règles en matière de renseignements sur les produits offerts, et s'engagent à faire en sorte que ce qui a été constaté par les inspecteurs et qui apparait à l'exhibit D-7, soit corrigé et que les législations en vigueur soient respectées adéquatement;

Procédure de remplacement (paragraphes 30 à 35)

13- Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff, réalisent qu'il est délicat et d'une opération qui doit être réalisée à des conditions très précises, quant aux dossiers dans lesquels la police souscrite visait à remplacer un contrat déjà en vigueur, et quant au respect de la procédure de remplacement tel qu'il appert du rapport d'inspection D-7;

14- Au surplus, ils réalisent l'importance de l'avis de remplacement, et de la remise au client dans les délais prescrits par la Loi, d'une copie du préavis de remplacement et du préavis à être expédié à l'assureur, et surtout de l'importance que tous les représentants se conforment à ces obligations;

2017-012-001

PAGE : 5

15- Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff réalisent l'objectif du préavis au client, l'importance de faire réaliser au client sans équivoque les avantages et les désavantages d'un tel remplacement projeté;

16- Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff, réalisent qu'ils doivent s'assurer que les préavis de remplacement soient complétés avec soin, soient complets et soient expédiés suivant les obligations législatives et réglementaires prévues plus particulièrement à l'article 22 du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;

Fonds distincts (paragraphes 36 et 37)

17- Concernant les dossiers constitués à la suite d'un contrat individuel à capital variable afférent à un fonds distinct, Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff, réalisent que le profil de risques est primordial, qu'il doit être complet et que non seulement une copie doit être remise au client mais qu'il doit y avoir au dossier une preuve de remise au client et que les circonstances doivent justifier que les portefeuilles respectent le profil de risques et les objectifs de placement de chaque client en particulier;

18- Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff, réalisent que les profils de risques doivent être remplis de façon adéquate et qu'il y a une obligation qui y est reliée, de remettre au client une copie des renseignements recueillis et que le tout doit être fait dans les délais prescrits;

Activités transactionnelles et convenance (paragraphes 36 à 44)

19-Concernant le défaut de favoriser le maintien en vigueur des polices et informations inexactes apparaissant au préavis de remplacement, Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff, réalisent l'importance, que les montants des primes indiqués au préavis ou ceux à être payés suite au remplacement, soient exacts et de nature à instruire le client sur la réalité de la situation, et l'importance d'éviter toute erreur à ce niveau;

20- Les dossiers comportant des remplacements de police doivent indiquer que les remplacements étaient justifiés et Les Agences d'assurance Copoloff inc. ainsi que madame Shelly Copoloff doivent au surplus accorder une attention particulière à tout remplacement à répétition afin de s'assurer que le tout soit justifié, le cas échéant;

21- Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff réalisent également que l'objectif principal est de favoriser le maintien en vigueur d'un contrat d'assurance et de le faire à moins que son

2017-012-001

PAGE : 6

remplacement soit justifié par l'intérêt du preneur et de l'assuré et que le tout corresponde au voeu, au besoin, et la volonté de l'assuré;

22- En ce qui a trait au défaut d'agir avec soin et diligence, Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff réalisent l'importance que les délais d'actions ne soient pas de nature préjudiciable à leurs clients et surtout Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff réalisent qu'il leur est important de s'assurer que les agences et les représentants agissent avec compétence et professionnalisme, afin d'assurer la protection des droits de leurs clients et le respect de toutes législations en vigueur, ce concernant;

23- En conséquence, Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff réalisent qu'ils doivent s'acquitter de leurs devoirs non seulement conformément aux dispositions de la Loi, et de ses règlements, mais madame Shelly Copoloff réalise l'importance de s'acquitter de son devoir de supervision à l'égard des représentants, tel que prévu aux législations applicables et en vigueur;

Utilisation et gestion du compte séparé (paragraphe 45 à 50)

24- Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff, ont pris connaissance, pris acte et agi en conséquence, de ce que les inspecteurs ont réalisé et qui apparaît au rapport d'inspection D-7, relativement à la nécessité d'avoir un compte distinct du compte courant, pour le dépôt des primes entre autres, mais sans restreindre, comme dans le cas des primes perçues pour le compte de la compagnie d'assurance vie Croix Bleue du Canada et déclarent avoir déjà pris les dispositions pour l'ouverture d'un compte distinct afin que les agences puissent conserver son inscription et également s'assurer que le compte soit utilisé uniquement aux fins prévues à la LDPSF et qu'un registre soit tenu afin d'être en mesure d'effectuer le suivi et une lecture adéquate du compte séparé qui sera maintenu par le Cabinet;

Partage de commissions non conforme (paragraphe 51 à 53)

25- Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff ont bien réalisé à la lumière de la lecture du rapport d'inspection P-7, que des commissions avaient été partagées directement avec les représentants plutôt que par l'entremise du cabinet auquel les représentants sont rattachés, et se sont engagés et ont déjà pris les dispositions pour qu'une telle situation ne se reproduise pas et pour faire en sorte que les commissions soient partagées directement avec les représentants plutôt que ce partage soit effectué par l'entremise du cabinet auquel ils sont rattachés et autant Les Agences d'assurance Copoloff inc. que madame Shelly Copoloff ont été rapidement alertées de cette situation, et ont investi le temps nécessaire, les recherches nécessaires et les études

2017-012-001

PAGE : 7

nécessaires à la lecture du rapport d'inspection D-7, ce concernant, afin d'éviter tout partage non conforme des commissions;

Politique de traitement des plaintes (paragraphes 54 et 55)

26- Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff ont réalisé qu'à leur insu, certains employés ou certains représentants n'étaient pas en mesure de confirmer l'existence de la politique de traitement des plaintes, et le fait d'en être surpris, les ont alertées, de prendre des dispositions afin de s'assurer que la politique du cabinet concernant le traitement des plaintes, soit connue de tous;

27- En conséquence, un mécanisme sera mise en place, impliquant la signature de chaque employé à l'effet que chacun d'entre eux, est au courant, connaît et entend agir, conformément à la politique de traitement des plaintes, qu'ils ont reçue, et que chaque employé a reçue, du responsable du traitement des plaintes, toute l'information nécessaire au respect de cette politique de traitement des plaintes;

28- Quoique Les Agences d'assurance Copoloff inc. et madame Shelly Copoloff soient surprises de ce qui a été constaté par les inspecteurs, ceci justifie d'autant une intervention spéciale et immédiate à cet effet;

Conclusions

29- À titre de dirigeant responsable, madame Shelly Copoloff reconnaît qu'elle devra faire preuve de diligence, d'agir avec soin et compétence, ainsi que veiller à ce que la LDPSF et ses règlements soient respectés par le cabinet et par elle-même, ainsi que par les représentants et employés ce qui n'était peut-être pas le cas jusqu'à date mais ce qui sera le cas à l'avenir;

30- Madame Shelly Copoloff réalise que les responsabilités qui lui seront dévolues comme dirigeante responsable d'un cabinet, requièrent d'elle un degré supérieur de professionnalisme et d'habileté puisque cette fonction est garante de la conformité au sein du cabinet aux législations applicables et par conséquent, de la protection du public;

31- À cet effet, madame Shelly Copoloff confirme et déclare que depuis la réception de l'exhibit D-7, seule et avec son procureur, elle s'est imposée de nombreuses heures de relecture, d'étude, de demandes de renseignements, de demandes d'explications et de compréhension, de la LDPSF, et des principales dispositions de la Loi et des règlements allégués qui n'auraient pas été respectées tel qu'il appert du rapport d'inspection D-7, ainsi que des règlements y reliés;

32- Madame Shelly Copoloff et Les Agences d'assurance Copoloff inc. veulent s'assurer que lors de toute inspection ultérieure éventuelle, toutes les situations dénoncées dans le rapport d'inspection D-7, aient été

2017-012-001

PAGE : 8

corrigées, et ce à la plus grande satisfaction de l'Autorité des marchés financiers et pour la plus grande protection du public ainsi que pour la protection de Les Agences d'assurance Copoloff inc., de l'ensemble de leur personnel et des clients de Les Agences d'assurance Copoloff inc.;

33- Madame Shelly Copoloff entend établir des systèmes de contrôles à deux niveaux pour s'assurer que les prescriptions de la Loi et de ses règlements soient respectées tant par diverses personnes responsables plus particulièrement et d'en vérifier elle-même la véracité, l'exactitude et l'efficacité.

34- En terminant, je soussignée, Shelly Copoloff, confirme que tant Les Agences d'assurance Copoloff inc. que la soussignée, prendront toutes les dispositions, et toutes les mesures nécessaires et/ou utiles, afin que toutes les corrections que nous sommes engagées à apporter à nos opérations, se réalisent conformément à nos engagements.

35- En terminant, je soussigné Sydney Copoloff m'engage par les présentes à ne plus agir ni directement ni indirectement à titre de dirigeant responsable de Les Agences d'assurance Copoloff inc. ou de tout autre Cabinet, auprès de l'AMF, pour une période de cinq ans et consent à ce que mon certificat détenu auprès de l'AMF portant le numéro 107688 soit assujéti de cette même condition;

36- Le cabinet consent à payer une pénalité de 60 000,00 \$ en lien avec les manquements allégués à la demande de l'AMF et Sydney Copoloff à titre de dirigeant responsable au moment des évènements, à payer une pénalité de 5 000,00 \$ à cet égard, pénalités qui seront payables sur une période de 24 mois, par versements égaux mensuels et consécutifs, suivant la décision à intervenir;

37- Finalement le cabinet et Sydney Copoloff admettent les faits allégués à la demande de l'AMF et consentent au dépôt des pièces alléguées au soutien de la demande sans autre formalité et en admettent le contenu;

EN FOI DE QUOI NOUS AVONS SIGNÉ

Ce 25^e jour du mois de septembre de l'année 2017

(S) Original signé

Shelly Copoloff
Dirigeante responsable de
Les Agences d'assurance Copoloff inc.

2017-012-001

PAGE : 9

(S) Original signé

Les Agences d'assurance Copoloff inc.
par
Shelly Copotoff Vice-Présidente aux
opérations

(S) Original signé

Les Agences d'assurance Copoloff inc.
par
Sydney Copoloff Président
Autrefois Dirigeant responsable auprès de
l'AMF »

[8] Le procureur des intimés a présenté en détail le contenu de cette entente et expliqué au Tribunal que ses clients ont admis tous les faits allégués dans la demande de l'Autorité.

[9] Il a aussi expliqué que ses clients ont pris, dans le cadre de cette entente, des engagements spécifiques et détaillés visant à corriger tous les manquements qui leur sont reprochés dans la présente affaire et qu'ils ont la ferme volonté de se conformer pleinement à toutes les dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* de même qu'à l'ensemble de sa réglementation.

[10] À cet égard, il a, en particulier, mentionné au Tribunal que les intimés avaient retenu les services d'un consultant expert externe afin de les aider à accomplir cet important objectif.

[11] La procureure de l'Autorité a, pour sa part, indiqué au Tribunal que les manquements reprochés aux intimés dans la présente affaire sont graves et nombreux.

[12] Toutefois, elle a souligné la collaboration exemplaire dont les intimés et leur procureur ont fait preuve dans la présente affaire de même que la désignation récente, à la satisfaction de l'Autorité, de Shelly Copoloff à titre de nouvelle dirigeante responsable de l'intimée Les Agences d'assurance Copoloff inc.

[13] Elle a indiqué au Tribunal que l'Autorité considérait les termes de l'entente signée par les parties dans l'intérêt public.

[14] Les procureurs des parties ont conjointement demandé au Tribunal de prendre acte de cette entente et d'ordonner aux intimés de se conformer aux termes des engagements qu'ils ont pris dans le cadre de celle-ci.

2017-012-001

PAGE : 10

ANALYSE

[15] Le Tribunal a pris connaissance de la demande de l'Autorité ainsi que du contenu de l'entente intervenue entre les parties.

[16] La substance de cette entente est reproduite dans la présente décision et elle lui fut soumise d'un commun accord par les parties lors de l'audience du 28 septembre 2017.

[17] Le Tribunal a également entendu les représentations des procureurs des parties et a pris connaissance de toutes les pièces déposées, de consentement, au présent dossier.

[18] Le Tribunal a tenu compte du fait que les intimés ont admis l'ensemble des faits allégués à leur encontre dans la demande de l'Autorité et ont exprimé des repentirs à l'égard des manquements commis.

[19] Le Tribunal a aussi tenu compte de la collaboration exemplaire dont les intimés et leur procureur ont fait preuve afin de trouver avec l'Autorité, sur une base consensuelle, un règlement à la présente affaire qui assure une protection adéquate au public et à la place financière.

[20] Dans la présente affaire, le nombre et la gravité des manquements commis par les intimés sont importants. L'expérience des intimés et la taille du cabinet Les Agences d'assurance Copoloff inc. le sont aussi.

[21] Le Tribunal a considéré la substance de l'entente qui lui a été présentée par les parties au regard des objectifs primordiaux de protection du public et de dissuasion qu'il est essentiel de rencontrer.

[22] Ainsi, après avoir dûment effectué cet exercice et considéré l'ensemble de l'argumentation présentée par les parties, le Tribunal est d'avis que l'entente conclue dans le cadre du présent dossier est dans l'intérêt public.

[23] Le Tribunal est donc prêt à prononcer une décision conforme, pour l'essentiel, à la suggestion commune des procureurs des parties.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 115.1 et 115.9 et de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

PREND ACTE de l'entente intervenue entre les parties au présent dossier, laquelle est consignée dans le document intitulé « Engagements soumis à l'AMF et au Tribunal administratif des marchés financiers » signé par les intimés le 25 septembre 2017;

2017-012-001

PAGE : 11

ORDONNE dans l'intérêt public aux parties intimées, soit Les agences d'assurance Copoloff inc. et Sidney Copoloff, de se conformer aux engagements qu'ils ont souscrit auprès de l'Autorité dans ce document.

M^e Jean-Pierre Cristel
Vice-président et juge administratif

M^e Delphine Roy Lafortune et M^e Annie Parent
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureures de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse

M^e Robert Brunet
(Brunet & Brunet)
Procureur de Les agences d'assurance Copoloff Inc. et de Sidney Copoloff, intimés

Dates d'audience : Le 28 septembre 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2017-009

DÉCISION N° : 2017-009-002

DATE : Le 29 septembre 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

**SCHNEIDER NICOLAS (personnellement et faisant affaires sous la raison sociale
Schneider Nicolas)**

et

GERSON PAUL

Parties intimées

DÉCISION

HISTORIQUE DU DOSSIER

2017-009-002

PAGE : 2

[1] Le 3 mars 2017, l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») a déposé au Tribunal administratif des marchés financiers (le « *Tribunal* ») une demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller et d'interdictions d'opérations sur valeurs à l'encontre des intimés au dossier Gerson Paul et Schneider Nicolas.

[2] Par la suite, une entente a été conclue entre l'Autorité et l'intimé Gerson Paul et le Tribunal a rendu une décision¹ à son égard le 13 juin 2017.

[3] Concernant l'autre intimé au dossier, Schneider Nicolas, le Tribunal a décidé qu'il entendrait au mérite la demande de l'Autorité à son égard le 11 juillet 2017.

[4] Le 12 juillet 2017, compte tenu des difficultés qu'elle rencontrait pour localiser le lieu de résidence de l'intimé Schneider Nicolas, l'Autorité a demandé au Tribunal de prévoir un mode spécial de notification de la décision à intervenir à son égard.

AUDIENCE

[5] L'audience du 11 juillet 2017 s'est tenue au siège du Tribunal en présence du procureur de l'Autorité. L'intimé Schneider Nicolas n'était pas présent ni représenté lors de cette audience, et ce, bien qu'il ait dûment reçu notification de la demande de l'Autorité.

[6] Le procureur de l'Autorité a fait entendre deux témoins.

[7] Le premier a témoigné de la sollicitation dont il avait été l'objet de la part de l'intimé Schneider Nicolas dans le cadre de la présente affaire.

[8] Le second témoin est une enquêteuse œuvrant au sein de l'Autorité. Elle a présenté l'ensemble des faits recueillis par l'Autorité dans le cadre de son enquête à l'égard de l'intimé Schneider Nicolas.

[9] Le procureur de l'Autorité a plaidé que l'ensemble de la preuve recueillie lors de cette enquête fait clairement état d'activités illicites de placement et de courtier de la part de l'intimé Schneider Nicolas. Ces activités constituent des infractions flagrantes et graves aux articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[10] Il a conclu en demandant au Tribunal de prononcer à l'encontre de l'intimé Schneider Nicolas les ordonnances recherchées dans la demande de l'Autorité, et ce, afin de protéger l'intérêt public.

ANALYSE

[11] Dans la présente affaire, l'Autorité allègue que l'intimé Schneider Nicolas a enfreint les articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* en procédant au placement d'une valeur, au sens de l'article 5 de la cette loi, et en exerçant l'activité de courtier, telle que définie à ce même article, le tout sans détenir un quelconque prospectus, inscription ou dispense lui permettant de poser ces gestes.

¹ *Autorité des marchés financiers c. Paul*, 2017 QCTMF 62.

2017-009-002

PAGE : 3

[12] Le Tribunal rappelle d'abord que l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* établit la liste des formes d'investissement qui sont soumises à cette législation. À cet égard, il est spécifiquement prévu au paragraphe 2 de cet article 1 qu'un « titre, autre qu'une obligation, constatant un emprunt d'argent » est soumis à l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[13] Il est aussi prévu au paragraphe 7 de l'article 1 que cette législation s'applique aussi à un contrat d'investissement tel que ci-après défini :

« Le contrat d'investissement est un contrat par lequel une personne s'engage, dans l'espérance du bénéfice qu'on lui a fait entrevoir, à participer aux risques d'une affaire par la voie d'un apport ou d'un prêt quelconque, sans posséder les connaissances requises pour la marche de l'affaire ou sans obtenir le droit de participer directement aux décisions concernant la marche de l'affaire. »

[14] Pour ce qui a trait à la définition de l'activité de placement, au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'article 5 de cette loi prévoit ce qui suit :

« placement » :

1° le fait, par un émetteur, de rechercher ou de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs de ses titres;

[...]

7° le fait, par un intermédiaire, de rechercher ou de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs de titres faisant l'objet d'un placement en vertu des paragraphes 1° à 6°; »

(Soulignement ajouté)

[15] À cet égard, le Tribunal rappelle que l'article 11 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que toute personne qui entend procéder au placement d'une valeur a l'obligation d'établir un prospectus soumis au visa de l'Autorité.

[16] Pour ce qui concerne l'activité de courtier, au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'article 5 de cette loi la définit comme suit :

« courtier » : toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant les activités suivantes :

1° des opérations sur valeurs comme contrepartiste ou mandataire;

2° le placement d'une valeur pour son propre compte ou pour le compte d'autrui;

3° tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la réalisation d'une activité visée au paragraphe 1° ou 2°»

2017-009-002

PAGE : 4

(Soulignement ajouté)

[17] Enfin, l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* établit l'obligation d'inscription à titre de courtier auprès de l'Autorité pour toute personne qui désire exercer cette activité.

[18] La preuve présentée au Tribunal fait état du fait significatif que l'intimé Schneider Nicolas a, entre le 8 mars 2012 et le 31 décembre 2012, été inscrit auprès de l'Autorité à titre de représentant de courtier en épargne collective.

[19] Toutefois, cette preuve établit clairement que lors des faits qui lui sont reprochés, il ne détenait aucune inscription auprès de l'Autorité². Qui plus est, la preuve³ établit que l'intimé Schneider Nicolas n'a pas déposé de prospectus auprès de l'Autorité ou encore bénéficié d'une quelconque dispense d'effectuer un tel dépôt ou de s'inscrire à titre de courtier auprès de l'Autorité.

[20] Or, la preuve⁴ présentée au Tribunal démontre aussi que l'intimé Schneider Nicolas a publié sur le site Internet www.kijiji.com six (6) annonces faisant notamment la promotion d'investissements ayant un rendement de 5 % par mois, sur un terme de trois (3) mois et sur lesquels apparaissaient des représentations à l'effet que le capital était garanti.

[21] Le Tribunal note que ce fait fut explicitement reconnu⁵ par l'intimé Schneider Nicolas lors de son interrogatoire du 27 janvier 2016, tenu en cours d'enquête par les enquêteurs de l'Autorité.

[22] Par ailleurs, la preuve⁶ recueillie dans le cadre de l'enquête, à la suite d'une opération d'infiltration conduite par le service de cyber surveillance de l'Autorité, a permis d'établir ce qui suit :

- l'intimé Schneider Nicolas a offert au public des contrats de prêt prévoyant un rendement de 15 % après 3 mois;
- durant son démarchage auprès d'investisseurs potentiels provenant du public, l'intimé a affirmé que l'argent prêté par ces investisseurs devait être investi dans le marché Forex⁷ et que c'est le rendement obtenu sur ce marché qui permettait de payer le taux élevé d'intérêt offert;
- l'intimé a, en plus, affirmé à ces investisseurs potentiels que le

² Pièce D-3.

³ Pièce D-4.

⁴ Pièces D-19, D-20 et D-21.

⁵ Pièce D-39, pages 75 et 76.

⁶ Pièces D-22 à D-29.

⁷ Foreign Exchange Market (FOREX) ou marché des changes est un marché notoirement spéculatif sur lequel se transige notamment de nombreux produits dérivés liés à la variation du cours de devises monétaires.

2017-009-002

PAGE : 5

capital investi était garanti;

- qu'il agissait spécifiquement à titre d'intermédiaire; et
- qu'il avait déjà une douzaine de clients.

[23] La preuve contient des copies⁸ du contrat qui était proposé par l'intimé Schneider Nicolas aux investisseurs potentiels provenant du public qu'il rencontrait à la suite de la publication de ses annonces sur www.kijiji.com.

[24] Le Tribunal note que ces contrats stipulent, notamment, que l'investisseur accepte de prêter un montant déterminé à l'intimé Schneider Nicolas et qu'après 90 jours, ce dernier à l'obligation de remettre à l'investisseur la somme prêtée accompagnée d'un rendement. En particulier, le paragraphe 7 de ces contrats définit l'entreprise administrée par l'intimé comme une activité commerciale et établit, qu'en cas « d'échec », l'intimé aurait l'obligation de remettre à l'investisseur le capital investi, ce que l'intimé présentait aux investisseurs avec qui il communiquait comme une « garantie ».

[25] La preuve a établi qu'au cours des échanges intervenus en cours d'infiltration avec l'intimé Schneider Nicolas, il n'a jamais été question que l'investisseur possède les connaissances requises pour la marche de l'affaire ou ait un droit quelconque de participer directement aux décisions concernant la marche de cette affaire. Le rôle attribué à l'investisseur sollicité se limitait donc à fournir un apport monétaire par le biais d'un prêt d'argent, et ce, en échange d'un rendement versé en fonction d'un terme déterminé pour l'investissement.

[26] La preuve⁹ présentée au Tribunal démontre que l'intimé Schneider Nicolas a fait, à la suite de la publication de ses annonces sur le site Internet www.kijiji.com, des représentations à plusieurs personnes provenant du public.

[27] À cet égard, le témoin investisseur a exposé en détail au Tribunal la nature de la sollicitation illicite utilisée par l'intimé Schneider Nicolas pour tenter de le convaincre d'investir de l'argent, en « *cash* » et en devise américaine, dans une entreprise hautement spéculative d'investissement sur le marché Forex, et ce, à partir de comptes ouverts aux États-Unis.

[28] À cet égard, le Tribunal note que l'intimé Schneider Nicolas a reconnu une bonne partie des faits relatifs à sa sollicitation du témoin investisseur dans le témoignage qu'il a livré à l'Autorité en cours d'enquête¹⁰.

[29] Après avoir considéré l'ensemble de ces faits, le Tribunal est d'avis qu'une preuve prépondérante existe à l'effet que l'intimé Schneider Nicolas a enfreint les

⁸ Pièces D-25 et D-28.

⁹ Pièces D-34 à D-38.

¹⁰ Pièces D-39, pages 77, 80 à 89 et 107.

2017-009-002

PAGE : 6

articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* en exerçant illégalement des activités de placement et de courtier auprès du public investisseur.

[30] Le Tribunal rappelle que l'information fournie aux investisseurs dans un prospectus visé par l'Autorité est une des assises fondamentales du régime de réglementation mis en place par la *Loi sur les valeurs mobilières*. De même, l'inscription auprès de l'Autorité des personnes exerçant l'activité de courtier assure les investisseurs que ces personnes ont, en tout temps, la probité et la compétence requises pour le faire.

[31] Dans la présente affaire, le Tribunal considère comme un facteur aggravant, le fait que l'intimé Schneider Nicolas a déjà détenu une inscription auprès de l'Autorité à titre de représentant de courtier en épargne collective.

[32] Cette inscription démontre que l'intimé Schneider Nicolas n'est pas un quidam sans formation financière. Pour obtenir une telle inscription auprès de l'Autorité, il a dû acquérir une connaissance pointue du régime d'inscription et de prospectus mis en place par le législateur pour protéger le public investisseur.

[33] Malheureusement, le Tribunal constate que la preuve démontre un choix délibéré de l'intimé d'aller à l'encontre du respect de la loi et de l'intérêt public en faisant systématiquement fi des obligations prévues par le régime réglementaire en vigueur et en le faisant d'une manière pernicieuse.

[34] En effet, de l'avis du Tribunal, tenter de déguiser un placement hautement spéculatif et risqué sur le marché Forex de manière à lui donner l'apparence d'un prêt à haut rendement soi-disant « garanti » constitue essentiellement une opération destinée à soutirer illégalement de l'argent durement gagné à des épargnants en leur offrant de l'information fausse ou trompeuse.

[35] Par conséquent, après avoir considéré l'ensemble de la preuve, de la jurisprudence et de l'argumentation qui lui a été présenté, le Tribunal en vient à la conclusion que les mesures protectrices recommandées dans les conclusions de la demande de l'Autorité sont appropriées et qu'il est justifié, afin de protéger l'intérêt public, de les mettre en œuvre à l'encontre de l'intimé Schneider Nicolas.

[36] Par ailleurs, compte tenu des difficultés que l'Autorité a rencontrées pour localiser la résidence de Schneider Nicolas, le Tribunal a décidé de prévoir un mode spécial de notification de la présente décision.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, des articles 265, 266 et 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers* :

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers à l'égard de l'intimé Schneider Nicolas et, dans l'intérêt public;

2017-009-002

PAGE : 7

INTERDIT à l'intimé Schneider Nicolas d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs sur toute forme d'investissements visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*, à l'exception des titres détenus personnellement par lui, par l'entremise d'un courtier dûment inscrit, dans un compte personnel et acquis avec des sommes n'ayant pas été obtenues en contravention de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

ORDONNE à l'intimé Schneider Nicolas de retirer, à l'intérieur d'un délai de vingt-quatre (24) heures de la présente décision, tout écrit ou contenu publié ou diffusé, directement ou indirectement par Internet ou autrement, dont notamment sur le site Internet www.kijiji.ca, qui constitue une activité de courtier et/ou de placement de valeurs au sens de l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

IMPOSE une pénalité administrative à l'intimé Schneider Nicolas au montant de 13 000 \$, et ce, conformément à l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

AUTORISE l'Autorité des marchés financiers à signifier la présente décision à l'intimé Schneider Nicolas par courriel à l'adresse [...] et au moyen d'un communiqué publié sur le site Internet de l'Autorité;

AUTORISE l'Autorité des marchés financiers à percevoir le paiement de la pénalité administrative susmentionnée.

M^e Jean-Pierre Cristel
Vice-président et juge administratif

M^e Steeven Plante
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 11 juillet 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2017-015

DÉCISION N° : 2017-015-003

DATE: Le 29 septembre 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e ELYSE TURGEON

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

DOMINIC LACROIX

et

RÉGIS ROBERGE

et

DL INNOV INC.

et

MICRO-PRÊTS INC.

et

GAP TRANSIT INC.

Parties intimées

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant une place d'affaires au 4250, 1^{ère} Avenue,
Québec (Québec) G1H 2S5

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant une place d'affaires au 1260, Boul.
Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 2G2

Parties mises en cause

2017-015-003

PAGE : 2

DÉCISION

PROLONGATION DES ORDONNANCES DE BLOCAGE

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] À la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et d'une audience *ex parte*, le Tribunal administratif des marchés financiers (le « Tribunal ») a prononcé le 13 juin 2017¹ les ordonnances suivantes à l'égard des intimés Dominic Lacroix, Régis Roberge, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc., le tout conformément aux articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*² et des articles 249, 250, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³ :

- Des interdictions d'opérations sur valeurs;
- Des interdictions d'exercer l'activité de conseiller au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- Des ordonnances de blocage; et
- Des mesures propres à assurer le respect de la loi.

[2] Les motifs détaillés de cette décision ont été rendus par le Tribunal le 19 juin 2017⁴.

[3] Les intimés ont subséquemment déposé un avis de contestation de cette décision conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, lequel sera entendu au fond le 3 novembre prochain.

[4] Le Tribunal a, le 29 juin 2017⁵, levé partiellement les ordonnances de blocage dans le présent dossier, afin de permettre à Micro-Prêts inc. d'ouvrir un nouveau compte bancaire pour poursuivre ses activités légitimes de prêts, le tout, à certaines conditions.

[5] Le 14 septembre 2017, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande de prolongation des ordonnances de blocage ainsi qu'un avis de présentation *pro forma* à la chambre de pratique du 28 septembre 2017, lesquels ont été dûment signifiés aux parties intimées.

¹ *Autorité des marchés financiers c. Lacroix*, 2017 QCTMF 63.

² RLRQ, c. A-33.2.

³ RLRQ, c. V-1.1.

⁴ Préc., note 1.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Lacroix*, 2017 QCTMF 67.

2017-015-003

PAGE : 3

AUDIENCE

[6] L'audience du 28 septembre 2017 s'est tenue au siège du Tribunal en présence de la procureure de l'Autorité. Le procureur des intimés était absent, mais après avoir été appelé au téléphone par la procureure de l'Autorité, il lui aurait demandé d'indiquer au Tribunal qu'il consentait au renouvellement de blocage en raison de l'audition très prochaine de la contestation de ses clients.

[7] La procureure de l'Autorité a donc, avec l'autorisation du Tribunal, procédé à la présentation au mérite de sa demande. Elle a indiqué que les motifs ayant justifié le prononcé des ordonnances de blocage initiales existent toujours et que l'enquête de l'Autorité se poursuit. Pour ces motifs, elle a ensuite respectueusement demandé au Tribunal de renouveler les ordonnances de blocage pour une période de 120 jours.

ANALYSE

[8] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Tribunal d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession.

[9] De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle. Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

[10] Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[11] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Tribunal se penche sur la présence des motifs initiaux ayant justifié l'ordonnance de blocage. Le fardeau d'établir que ces motifs ont cessé d'exister repose sur les intimés.

[12] Par ailleurs, l'Autorité a affirmé au Tribunal que les motifs ayant justifié le prononcé des ordonnances de blocage initiales existent toujours.

[13] Après avoir appelé le procureur des intimés, la procureure de l'Autorité a indiqué au Tribunal que celui-ci lui a mentionné que ses clients consentent au renouvellement des ordonnances de blocage, en raison de l'audition prochaine de la contestation. Ainsi, ils n'ont pas établi que les motifs initiaux ont cessé d'exister.

[14] L'Autorité a aussi affirmé au Tribunal que son enquête continue.

2017-015-003

PAGE : 4

[15] Par conséquent, le Tribunal est d'avis qu'il y a lieu, dans l'intérêt public, de prolonger - à titre de mesures conservatoires - les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier, et ce, pour une période additionnelle de 120 jours.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁶ et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷;

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers de la manière suivante :

PROLONGE les ordonnances de blocage initialement émises par le Tribunal le 13 juin 2017, pour une période de 120 jours commençant le **10 octobre 2017** et se terminant le **6 février 2018**, et ce, de la manière suivante, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

ORDONNE aux intimés Dominic Lacroix, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, de titres, ou autres biens qu'ils ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas, directement ou indirectement, retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux à quelques endroits que ce soit;

ORDONNE à la mise en cause, Banque Royale du Canada, de ne pas se départir de fonds, de titres, ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour les intimés Dominic Lacroix, DL Innov inc., Micro-Prêts inc. et Gap Transit inc. et plus particulièrement, sans limiter la portée des présentes, dans les comptes suivants :

- Dominic Lacroix : compte numéro [...];
- Micro-Prêts inc. : compte numéro 651-1007988;
- DL Innov inc. : compte numéro 651-1001783;
- Gap Transit inc. : compte numéro 651-1001684;

La présente décision de prolongation des ordonnances de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision du 29 juin 2017⁸, qui a levé partiellement les ordonnances de blocage afin de permettre à Micro-Prêts inc. d'ouvrir

⁶ Préc., note 2.

⁷ Préc., note 3.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Lacroix*, préc., note 5.

2017-015-003

PAGE : 5

un nouveau compte bancaire pour ses activités légitimes de prêts, et ce, à certaines conditions.

M^e Elyse Turgeon, juge administratif

M^e Nathalie Chouinard
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 28 septembre 2017

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ADREES	ATIF	SCOTIA CAPITAUX INC.	2017-09-12
AUBLET	MADO	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2017-06-30
AUCLAIR	RENÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-28
AUGER-LAFLEUR	RAPHAËLLE	PLACEMENTS CIBC INC.	2017-09-20
BEAUPRÉ	NICOLAS	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-28
BÉGIN	LOUIS-PHILIPPE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-29
BELL	MICHEL	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2017-09-19
BERNIER	DENIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-29
BIANCO	DOMENICO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-04
BISIGNANO	GIANNI	TD INVESTMENT SERVICES INC. / SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2017-10-01
BOIVIN	DANIEL	MICA CAPITAL INC.	2017-10-01
BOIVIN	SYLVIE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2017-09-29
BORS	ANASTASIA	SCOTIA CAPITAUX INC.	2017-09-18
BOULIANNE	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-29
CARDIN	MARIE-PIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-29
CARON	DIANE	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2017-09-19
CARRESE	PIERA	SCOTIA CAPITAUX INC.	2017-09-11
CHAMBERLAND	ROBERT	EXCEL PRIVATE WEALTH INC.	2017-10-02
CYR	MARIE-JOSÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-02
DERY	CHARLES	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-10-02
DESCHAMPS	FRANCOIS	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2017-09-26
DION	YVAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-04
DORÉ	RENELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-28
DUFOUR-	FRANÇOIS	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE	2017-10-02

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BOUCHARD		(CANADA) INC.	
ESFAHANI	ZIBA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-08-11
FAN	WEI	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2017-10-03
FAVREAU	CARMEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-28
GASCON-NADEAU	MATHIEU	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-10-04
GOUIN	CAROLINE	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-06
GOULET	MARTIN	INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC.	2017-08-31
HANSEN	HANS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-10-05
HELAL	KARIM	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-29
KABORÉ	PAUL	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2017-03-10
KHONDAKER	RAKIB	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-01
LALONDE	MARTINE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-02
LAM	FREDERIC	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2017-10-02
LAMBERT	ANNIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-26
LAMONTAGNE	LOUIS-ÉTIENNE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-10-02
LAZANIS	ANTHONY	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2017-09-15
LE GOFF LOYER	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-06
LINCOURT	FRANÇOIS	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2017-10-05
LIU	ZIWEI	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2017-10-05
LO BASSO	DOMENICO	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2017-10-05
MAINVILLE	DENISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-02
MANZONI	JEAN-SÉBASTIEN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-29
MATAR	NINA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-04
MATTE	VINCENT	GESTION UNIVERSITAS INC.	2017-09-22
MC SWEEN	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-04

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MEDOUNI	NOUARA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-04
MERCIER BERNARD	MÉLISSA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-06
MICHON	SERGE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2017-10-03
MOFFATT	MONIQUE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2017-01-30
NOBERT	KEVIN	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2017-10-05
OUMET	CAROLE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2017-01-31
PEPIN	FRANCINE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2017-10-06
PICARD	ALAIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-02
PIZZUCO	PASQUALE	PLACEMENTS CIBC INC.	2017-10-02
POULIN	PIER-LUC	GESTION UNIVERSITAS INC.	2017-10-05
PURI	VINEET	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-04
REN	LIXIN	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2017-10-02
RENAUD	MYLÈNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-29
RICARD	LUC	KNOWLEDGE FIRST FINANCIAL INC./LA PREMIERE FINANCIERE DU SAVOIR INC.	2017-09-26
RINGUETTE	ROBERT	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2017-09-30
RIOUX	JONATHAN	RBC DOMINION SECURITIES INC./RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2017-08-25
RIOUX	MARIE-CLAUDE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-29
RIVARD-FRANCOEUR	MARIE-PASCALE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-29
ROSS	JOSÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-02
ROY-BOULANGER	JOËLLE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-26
SAVARD	ANNE-CATHERINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-10-02
SAVOIE	KARINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-02
SIRKIN	SHAI	RAYMOND JAMES LTD.	2017-09-18
TALAMALI	RYADH	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-10-04
TALBOT	ODILON	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2017-09-29

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
TSHILEMBI MINGA	GUY	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD./LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2017-10-03
TURCOTTE	MÉLANIE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2017-09-29
VALOIS	GUY-CHARLES	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2017-09-19
VEILLETTE	CHRISTIAN	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2017-09-27
VÉZINA	VALÉRIE	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-15
ZENATI	FADELA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-28

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	

3a	Assurance de dommages (Agent)
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)
4a	Assurance de dommages (Courtier)
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
5a	Expertise en règlement de sinistres
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
6a	Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100001	ABADIE, SYLVIE	1a	2017-10-04
100001	ABADIE, SYLVIE	2b	2017-10-04
104464	BOUDREAU, DANIEL	1a	2017-10-04
110367	DIONNE, ROGER	6a	2017-10-05
110367	DIONNE, ROGER	1a	2017-10-05
110367	DIONNE, ROGER	2a	2017-10-05
111899	FAGE, GEOFFREY	1a	2017-10-05
111899	FAGE, GEOFFREY	6a	2017-10-05
119244	LAPIERRE, JULES	5a	2017-10-04
119784	BRETON, CAROLE	4b	2017-10-04
124371	MORIN, ANDRÉE	4b	2017-10-04
125856	PARADIS, ERIC	2a	2017-10-06
125856	PARADIS, ERIC	1a	2017-10-06
125856	PARADIS, ERIC	6a	2017-10-06
126250	PAYNE, CHRIS	2a	2017-10-04
126250	PAYNE, CHRIS	1a	2017-10-04
130339	SASSEVILLE, SYLVIE	6a	2017-10-10
131871	TALBOT, ODILON	6a	2017-10-06

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
131871	TALBOT, ODILON	2a	2017-10-06
131871	TALBOT, ODILON	1a	2017-10-06
142672	SAVARD, CYR	5a	2017-10-05
143532	BOIVIN, SYLVIE	1a	2017-10-04
146228	PURI, VINEET	6a	2017-10-04
156611	HA, TRONG CUONG	1a	2017-10-10
157329	GUILLEMETTE, LUC	6a	2017-10-04
157343	GAGNÉ, NANCY	2b	2017-10-04
160261	COULOMBE, PHILIPPE	1a	2017-10-10
170190	TURCOTTE, PATRICIA	1a	2017-10-06
172701	COUSINEAU, ANNIE	6a	2017-10-10
181990	FOURNIER, PATRICK	5b	2017-10-10
186696	PAQUET, RICHARD	4a	2017-10-10
196159	GUIRGUIS, MARIE	3b	2017-10-05
202653	MERCIER BERNARD, MÉLISSA	6a	2017-10-06
206323	BERTHIAUME, EMILIE	1a	2017-10-10
208637	MANGAKA, GEORGE	3b	2017-10-05
209066	VEILLETTE, CHRISTIAN	1a	2017-10-05
209066	VEILLETTE, CHRISTIAN	2a	2017-10-05
209594	BOUGIE, VERONIQUE	4b	2017-10-10
209718	LAMONTAGNE, CATHY	3b	2017-10-04
211008	DUFOUR-BOUCHARD, FRANÇOIS	1a	2017-10-06
211867	LAVERGNE, TANIA	5a	2017-10-04
213111	MARK, KATHY	1a	2017-10-10
213428	PELLETIER, CHARLES-ANTOINE	4b	2017-10-10
213463	LAROUÏ, ABDESLAM	1a	2017-10-10
214582	DENEUS, KARL-HENRY	1a	2017-10-05
214722	NIDA, BOUCHRA	4b	2017-10-06
215371	TRUDEL, TOMMY	3b	2017-10-04
215840	TKESHELASHVILI, KHATUNA	4b	2017-10-05
216079	BEAUREGARD, STEPHANE	5a	2017-10-10
216393	DESCHAMPS, FRANCOIS	1a	2017-10-05
217367	BOURRET, MARIE-PIER	1b	2017-10-05
217548	GRENIER, MÉLANIE	5a	2017-10-06
217622	ZHONG, YU TAO	1a	2017-10-10

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
217812	CADIEUX, STÉPHANE	1a	2017-10-04
217894	DUFOUR, AUDREY	1a	2017-10-10
218428	BECKET, BERTRAND	3b	2017-10-05
218453	AUDET-BEGIN, CHRISTINE	1a	2017-10-10
218997	MATRICALA, ANGELA	1a	2017-10-10
219248	DU, YANG	1a	2017-10-10
219421	DRAINVILLE CODERE, SIMON	1b	2017-10-06
219766	CÉRÉ, CHRISTOPHER	1b	2017-10-05
219964	PASALIC, SAFET	4b	2017-10-06

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende mentionnée ci-dessous pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	

3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)
4a	Assurance de dommages (Courtier)
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
5a	Expertise en règlement de sinistres
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
6a	Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
100238	ROBERT, CHRISTIANE	1a	2017-10-01
100238	ROBERT, CHRISTIANE	2a	2017-10-01
101984	PARADIS BÉLAND, LISE	4a	2017-10-01
109588	PROULX, LINA	4a	2017-10-01
125517	PAGÉ, NICOLE	6a	2017-10-01
125558	PAILLÉ, JOSÉE	4a	2017-10-01
125574	PAINCHAUD, JOHANNE	6a	2017-10-01
125613	PANNETON, FRANÇOIS	1a	2017-10-01
125621	PANTAZIS, MARIA	2c	2017-10-01
125639	PAPILLON, ALAIN	1a	2017-10-01
125639	PAPILLON, ALAIN	2a	2017-10-01
125652	PAPINEAU, MARIE-FRANCE	4a	2017-10-01
125685	PAQUET, JEAN-MARC	1a	2017-10-01
125687	PAQUET, JOSÉE	6a	2017-10-01
125758	PAQUETTE, JACQUES	5a	2017-10-01
125799	PAQUIN, ANDRÉ	3a	2017-10-01
125834	PAQUIN, NATHALIE	6a	2017-10-01
125864	PARADIS, GUYLAINE	6a	2017-10-01
125871	PARADIS, JEAN-LOUIS	4b	2017-10-01
125962	PARÉ, PIERRE	4a	2017-10-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
125971	PARÉ, SYLVIE	3a	2017-10-01
126006	PARENT, JACQUELINE	6a	2017-10-01
126119	PASCAL, GLORIA	1a	2017-10-01
126119	PASCAL, GLORIA	2a	2017-10-01
126469	PELLETIER, RICHARD	6a	2017-10-01
126657	PERREAULT, RÉJEAN	3a	2017-10-01
126701	PERRON, CAROLLE	6a	2017-10-01
126769	PERSECHINO, MARIA	4a	2017-10-01
126826	PETRONI, GRACIA	1b	2017-10-01
126827	PETRORO, EMILE	1a	2017-10-01
126834	PETTIGREW, RICHARD YVES	4a	2017-10-01
126965	PICHÉ, RICHARD	2a	2017-10-01
126965	PICHÉ, RICHARD	1a	2017-10-01
127002	PIETTE, DOMINIQUE	2b	2017-10-01
127142	PIQUETTE, CLAUDE BENOIT	4a	2017-10-01
127161	PITRE, MICHEL	6a	2017-10-01
127185	PLAMONDON, GHISLAINE	4b	2017-10-01
127375	POIRIER, FRANCE	3b	2017-10-01
127378	POIRIER, FRANÇOIS	2b	2017-10-01
127381	POIRIER, MARIE-HELENE	6a	2017-10-01
127430	POIRIER, SERGE	6a	2017-10-01
127448	POISSANT, LUCIE	1a	2017-10-01
127492	POLI, RAYMOND	5a	2017-10-01
127574	POTVIN, FRANCINE	3b	2017-10-01
127640	POULIN, ESTHER	4a	2017-10-01
127645	POULIN, GINETTE	1a	2017-10-01
127648	POULIN, HÉLÈNE	3a	2017-10-01
127682	POULIN, PIERRE	6a	2017-10-01
127682	POULIN, PIERRE	1a	2017-10-01
127778	PRASAKIS, DANY	1a	2017-10-01
127778	PRASAKIS, DANY	2b	2017-10-01
127798	PRÉFONTAINE, LUCE	6a	2017-10-01
127801	PRÉFONTAINE, RENÉ LEONEL	4a	2017-10-01
127866	PRIMEAU, CÉLINE	3a	2017-10-01
127945	PROULX, JACQUES	1a	2017-10-01
127945	PROULX, JACQUES	6a	2017-10-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
127995	PROVENÇAL, PIERRE	5a	2017-10-01
128033	PROVOST, JEAN-PIERRE	5a	2017-10-01
128064	PRUNEAU, CHANTAL	3a	2017-10-01
128110	QUESNEL, LUC	1a	2017-10-01
128148	QUINTAL, LINE	4b	2017-10-01
128163	QUIRION, JEAN-LUC	1a	2017-10-01
128191	RACETTE, LOUIS	3a	2017-10-01
128319	RANCOURT, ALAIN	1a	2017-10-01
128322	RANCOURT, CAROLE	6a	2017-10-01
128328	RANCOURT, LYNE	6a	2017-10-01
128502	RÉGNIER, LUCIE	6a	2017-10-01
128582	RENAUD, MICHEL	1a	2017-10-01
128613	RENOUF, MARC	6a	2017-10-01
128626	REY, JUAN	1a	2017-10-01
128726	RICHARD, JACQUES	E	2017-10-01
128726	RICHARD, JACQUES	4a	2017-10-01
128740	RICHARD, LORRAINE	1a	2017-10-01
128761	RICHARD, ROBERT	1a	2017-10-01
128775	RICHARDSON, MYLES	3b	2017-10-01
128796	RICHER, RENÉ	3a	2017-10-01
128850	RIOPEL, DANIEL	1a	2017-10-01
128850	RIOPEL, DANIEL	2b	2017-10-01
128982	RIVEST, RAYMOND	1a	2017-10-01
129029	ROBERGE, PASCAL	1a	2017-10-01
129029	ROBERGE, PASCAL	6a	2017-10-01
129175	ROBITAILLE, BENOIT	1a	2017-10-01
129323	RODRIGUE, DINO	6a	2017-10-01
129530	ROULEAU, GINETTE	1a	2017-10-01
129563	ROUSSEAU, BENOIT	1a	2017-10-01
129655	ROUX, ISABELLE	6a	2017-10-01
129691	ROY, CAROLE	6a	2017-10-01
129785	ROY, JEAN-FRANÇOIS	3a	2017-10-01
129985	ROZON, ROGER	4c	2017-10-01
130040	RUGGIERI, JOHN	6a	2017-10-01
130044	RUSE, LILION	1a	2017-10-01
135099	RICHARD, JEAN	6a	2017-10-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
135560	PROULX, LOUISE	5a	2017-10-01
136551	RICHARD, DIANE	4a	2017-10-01
136701	RENAUD, DANIELLE	5a	2017-10-01
136749	RIOUX, MICHÈLE	5a	2017-10-01
137035	ROCHON, ROBERT	5a	2017-10-01
138393	ROY, HUGUETTE	5b	2017-10-01
138521	RIOUX, JACYNTHE	5a	2017-10-01
139407	ROBERT, MARTIN	5b	2017-10-01
139903	PARADIS, RENAUD	5a	2017-10-01
140215	RENEAULT, FRANÇOIS	5a	2017-10-01
141532	RICHARD, PAUL	4a	2017-10-01
141543	ROY, MICHEL	5a	2017-10-01
142307	PELLETIER, YVON	3a	2017-10-01
145012	RENAUD, MATHIEU	5a	2017-10-01
145739	PELLERIN, MARTINE	1a	2017-10-01
145971	PAYETTE, GILLES	4b	2017-10-01
146657	PROVOST, ALEXANDRE	4a	2017-10-01
147675	PRUNEAU, SYLVIE	4c	2017-10-01
147810	PRESUTTI, DOMENICO	6a	2017-10-01
147810	PRESUTTI, DOMENICO	1a	2017-10-01
148274	POIRÉ, MARTIN	6a	2017-10-01
148585	PLOUFFE, SYLVIE	1a	2017-10-01
148768	QUESSY, JANSON	2a	2017-10-01
148853	POULIN, DIANE	1a	2017-10-01
149319	PRONOVOST, MARIE-EVE	3b	2017-10-01
149684	PELLETIER, RÉGIS	1a	2017-10-01
152655	PAGEAU, MÉLANIE	4b	2017-10-01
153284	POULIN, PATRICK	1a	2017-10-01
153284	POULIN, PATRICK	6a	2017-10-01
153651	RICHER, DOMINIQUE	1a	2017-10-01
153651	RICHER, DOMINIQUE	2b	2017-10-01
153813	PARACHUK, TAHNYA	6a	2017-10-01
154376	ROBITAILLE, CATHERINE ALEXANDRA	2c	2017-10-01
154466	RIENDEAU, NICOLE	4b	2017-10-01
155129	PERRET, DANIELLE	3b	2017-10-01
156273	ROY, MARIE-JOSÉE	4a	2017-10-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
156713	PICOTTE, DIANE	4b	2017-10-01
156926	POUDRIER, DANIELLE	4a	2017-10-01
157628	ROCHELEAU, MARTIN	6a	2017-10-01
158511	POULIN, JEAN-WILLIAM	1a	2017-10-01
158866	PARÉ, SYLVIE	3a	2017-10-01
159783	PATRY, LISE	4b	2017-10-01
161100	PELLETIER-DROLET, NICOLAS	3b	2017-10-01
162015	RAYMOND, MONIQUE	4a	2017-10-01
162568	RASIER, MARGUERITE	4b	2017-10-01
163206	ROUILLARD, LISE	4a	2017-10-01
163387	PICILLO, FRANCESCO	4b	2017-10-01
163572	RICHER, MARIELLE	4b	2017-10-01
164824	PEPIN, MÉLANIE	4b	2017-10-01
165102	RODRIGUE, PAUL	5a	2017-10-01
165206	ROY, MARIE-JOSÉE	6a	2017-10-01
165245	RIVARD, NADIA	3b	2017-10-01
165478	ROWAT, ANDREW	4b	2017-10-01
166215	PERRON, CAROLE	1b	2017-10-01
167177	ROY-HUARD, FANNY	1a	2017-10-01
167257	PONTE, ANABELA	3b	2017-10-01
167359	RODRIGUEZ, LEE	1a	2017-10-01
168023	PAILLÉ, STÉPHANIE	1a	2017-10-01
168667	PILOTTE, MIREILLE	1a	2017-10-01
168988	PAQUETTE, MÉLINDA	3b	2017-10-01
170703	PERRON, STÉPHANIE	4c	2017-10-01
170805	RICHEMOND, ESTHER LYNE	3b	2017-10-01
170888	REPAC, MARIJA	3b	2017-10-01
171999	RICOT, DOMINIQUE	4b	2017-10-01
173186	PICARD, MANON	4b	2017-10-01
173572	RUEL, JOSUE	1b	2017-10-01
174094	ROY-BEAULIEU, MÉLANIE	4b	2017-10-01
174425	PELLETIER, JULIE	3b	2017-10-01
174622	PALCON, CRISTETA	1a	2017-10-01
174638	RICHARD, ALEXANDRE	1a	2017-10-01
174638	RICHARD, ALEXANDRE	2a	2017-10-01
175253	ROY, VINCENT-PHILIPPE	1a	2017-10-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
175538	PAQUIN, RÉAL	1a	2017-10-01
176120	PRÉVOST, DAVID	1a	2017-10-01
176841	ROBLES, LUIS	1a	2017-10-01
177355	POULIN, SERGE	6a	2017-10-01
177355	POULIN, SERGE	1a	2017-10-01
177938	ROONEY, MATTHEW	1a	2017-10-01
177938	ROONEY, MATTHEW	2a	2017-10-01
177983	RACINE, DOMINIQUE	4b	2017-10-01
178453	PERREAULT, MARIE-EVE	3a	2017-10-01
178491	PATRY, JULIE	3b	2017-10-01
178504	RHÉAUME, SYLVAIN	3b	2017-10-01
178844	RAINVILLE, AUDREY	4a	2017-10-01
179679	ROUTHIER, PIERRE	5a	2017-10-01
179747	POULIN, CAROLINE	4b	2017-10-01
180330	ROEYAERTS, MARIE-LOU	4c	2017-10-01
180630	ROBICHAUD, ERIC	1a	2017-10-01
180703	PELLETIER, MÉLANIE	3a	2017-10-01
181564	RACINE, MANON	1a	2017-10-01
182164	POIRIER, MATHIEU	1a	2017-10-01
182679	PIGEON, ISABELLE	1a	2017-10-01
182776	PROVOST, MAHÉE	4a	2017-10-01
182993	PETIT, FABRICE	4b	2017-10-01
184182	POUPARD, FRANCIS	6a	2017-10-01
184276	PICHÉ RICHARD, SIMON	1a	2017-10-01
184326	PERRON, KARINE	1a	2017-10-01
184898	PROVOST, KEVIN	6a	2017-10-01
184933	ROY, MONIKA	1a	2017-10-01
185112	RHEAULT-ANTAKI, CAROLINE	1a	2017-10-01
185182	QUESSY, ANDRÉ	1a	2017-10-01
185182	QUESSY, ANDRÉ	2b	2017-10-01
185225	ROMPRÉ, ODETTE	2b	2017-10-01
185611	PERRON, MARYSE	3c	2017-10-01
186284	PANA, IULIA-CORA	2c	2017-10-01
187964	RACINE, CHRISTIANE	1a	2017-10-01
188029	RANCOURT-BOND, ELIZABETH	1a	2017-10-01
188047	PELLETIER, MÉLANIE	3b	2017-10-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
188894	PARADIS, MARIE-CLAUDE	4b	2017-10-01
189189	ROGER-BELLAND, MÉLISSA	4a	2017-10-01
189851	RAYMOND, MARIO	1a	2017-10-01
190120	PÉLOQUIN, DENIS	4a	2017-10-01
190314	PARÉ, PASCAL	5b	2017-10-01
190832	ROCHER, JULIEN	4b	2017-10-01
191363	RIVARD, NATHALY	4a	2017-10-01
191603	PAQUET, FRANÇOIS	4a	2017-10-01
191974	RIPSTEIN, RICHARD	1a	2017-10-01
192267	PAQUET, PHILIPPE	3b	2017-10-01
192269	PATRY, ISABELLE-MAUDE	3b	2017-10-01
193281	PAGE, MARIE-PIER	4a	2017-10-01
193789	RAMIREZ, ZHOAR MARIELA	1a	2017-10-01
193870	RICHER, SUZIE	1a	2017-10-01
195034	PEPIN-GIRARD, VANESSA	5b	2017-10-01
195297	PELLERIN, FRANCIS	3b	2017-10-01
195411	ROBERGE, ANITA	1a	2017-10-01
195427	POIRIER, STEEVE	4b	2017-10-01
195478	POULETTE, YANN	3a	2017-10-01
195596	POITRAS, STACEY	4b	2017-10-01
195601	PROPHETE, VANESSA	4b	2017-10-01
195835	PILOTE, NANCY	3b	2017-10-01
195863	RIQUIER, MARTINE	2b	2017-10-01
196535	PASSALALPI, JOSEPH	6a	2017-10-01
196586	PAQUET, MIRANDA	1a	2017-10-01
196620	ROBERTSON, KARL	4b	2017-10-01
196771	PAQUIN, FRANÇOIS	1a	2017-10-01
197481	ROBERT, MARTIN	4a	2017-10-01
198063	RATELLE, MARIE-PIER	2b	2017-10-01
198313	PAQUIN, GUILLAUME	6a	2017-10-01
199144	PLANTE, JULIE	4b	2017-10-01
199570	POIRIER, DEBORAH	1a	2017-10-01
199612	POTVIN, CATHERINE	1a	2017-10-01
200606	ROY JALBERT, JONATHAN	1a	2017-10-01
200670	PARIS-LORTIE, SÉBASTIEN	1a	2017-10-01
200707	REEVES, SONIA	4c	2017-10-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
200996	ROY, SYLVAIN	1a	2017-10-01
201380	ROBITAILLE, SOPHIE	1a	2017-10-01
201609	ROY, VANESSA	3b	2017-10-01
201765	RODRIGUEZ, DELCY	1a	2017-10-01
201999	ROBERGE-CHARBONNEAU, PHILIPPE-OLIVIER	1a	2017-10-01
202152	ROSS, GUILLAUME	1a	2017-10-01
202418	POZER, NICKOLAS	3b	2017-10-01
202613	RACICOT, MARIE-HÉLÈNE	1a	2017-10-01
202903	PACU, ELINA	2a	2017-10-01
202903	PACU, ELINA	1a	2017-10-01
202909	ROBITAILLE, ROSEMARIE	3b	2017-10-01
202965	POTHAMOON GAGNE, SOPHIE	3b	2017-10-01
203093	PIRES, LUCY	1a	2017-10-01
203809	PROVENCHER, SIMON	1a	2017-10-01
203811	ROBICHAUD, KAROLANN	1a	2017-10-01
203939	RHEAUME, JULIE	3b	2017-10-01
203966	PAPADAKIS, PETER	6a	2017-10-01
204095	PILOTTE, CHRISTIAN	5a	2017-10-01
204323	PHILIPPE, MARC	1a	2017-10-01
204342	PORTUGAIS, MAXIME	1a	2017-10-01
204824	RHÉAUME, MÉLANIE	4b	2017-10-01
205334	RAINVILLE, ALAIN	1a	2017-10-01
205858	PELLETIER, SYLVIE	3b	2017-10-01
205968	PAYETTE, MAXIME	1a	2017-10-01
206014	PETITPAS PERREAULT, FELIX	3b	2017-10-01
206627	PARÉ-LEMIRE, MARTIN	1a	2017-10-01
206629	PELLETIER, BRUNO	4b	2017-10-01
206777	POTVIN, MATTHIEU	1a	2017-10-01
206853	PELLERIN, JESSIE	5b	2017-10-01
206930	PAQUET, KEVIN	1a	2017-10-01
207380	ROY, FRANCIS	4b	2017-10-01
207476	PRATTE, NICHOLAS	1a	2017-10-01
207668	RODRIGUE, CATHERINE	4a	2017-10-01
207958	ROUSSEAU, JEAN-FRANCOIS	1a	2017-10-01
208077	PORTILLO, JESSICA	3b	2017-10-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
208103	RAYMOND, NICHOLAS	4b	2017-10-01
208108	REICHE LONTRA, DANIELA	3b	2017-10-01
208166	PLANTE, MAXIME	3b	2017-10-01
208326	PHOMASONE, HEIDY	1a	2017-10-01
208413	PILON-FAFARD, DERICK	1a	2017-10-01
208606	RACINE, PHILIPPE LEWIS	1a	2017-10-01
208621	ROBITAILLE, BRUNO	3b	2017-10-01
208658	PRUNEAU, ALEXANDRA	1a	2017-10-01
208705	RODRIGUE, FARAH MAUDE	1a	2017-10-01
208713	PROULX-LEMIRE, ERIC	3b	2017-10-01
208871	POMERLEAU, LYDIA	3b	2017-10-01
208974	PICARD, NICOLAS	3b	2017-10-01
209001	PERRY, JOHANNE	1b	2017-10-01
209055	QUESNEL-GIROUX, KEVIN	4b	2017-10-01
209060	QASIMI, MOHAMED	1a	2017-10-01
209110	ROBERT, FRANCESCA	3b	2017-10-01
209147	PAQUETTE, KARINE	4b	2017-10-01
209410	PAUL, SATENE	1a	2017-10-01
209450	PAQUET, KARL	1a	2017-10-01
209565	QUESSY, ALEXANDRA	1a	2017-10-01
209597	PRUNEAU, ALEXANDRE	3b	2017-10-01
209971	PAYETTE, SYLVAIN	1a	2017-10-01
210233	PAQUET, FREDERIC	3b	2017-10-01
210465	RATELLE, VINCENT	4b	2017-10-01
210666	PELOFFY, VANESSA	1a	2017-10-01
210707	ROUSSEAU, BRYAN	3b	2017-10-01
210752	PARÉ, JACINTHE	1a	2017-10-01
210754	ROY, KAROLANE	3b	2017-10-01
210798	PLOUFFE, MARC-ANDRE	1a	2017-10-01
210839	PERREAULT, AMELIE	3b	2017-10-01
210939	ROCHEFORT, CAROLINE	1a	2017-10-01
210970	PAIEMENT, AMELIE	1a	2017-10-01
210975	PATEL, RAHUL	1b	2017-10-01
211087	PROULX, RICHARD	1a	2017-10-01
211096	PINDER, DARREATTE	4b	2017-10-01
211144	PAINCHAUD, NORMAND	1a	2017-10-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
211176	ROCHON, KARINE	4b	2017-10-01
211356	RAKOTONANAHARY, TOETRA	4b	2017-10-01
211431	ROBICHAUD, GENEVIÈVE	1a	2017-10-01
211539	RANCOURT, PHILIPPE	1a	2017-10-01
211599	RUEGSEGGER, DAVID	4b	2017-10-01
211830	PAVA, CHRISTIANDO	1a	2017-10-01
211848	PALON, MAYBELLINE	1b	2017-10-01
211896	ROYER LEGARE, NOEMIE	5b	2017-10-01
211927	POULIN, PATRICK	1a	2017-10-01
211965	PIERRE-LOUIS, GUERDA	1b	2017-10-01
212103	PECK, GENEVIÈVE	1a	2017-10-01
212202	ROBIDOUX, LYNE	4b	2017-10-01
212384	PETTA, CRISTINA	1a	2017-10-01
212441	PARENT, VIRGINIE	1b	2017-10-01
212495	PLOUFFE, MYRIAM	1a	2017-10-01
212628	RAHMAN, TAUHID	1a	2017-10-01
212821	PICARD, JANICK	1a	2017-10-01
213275	PORTELANCE, JEAN-MARC	1a	2017-10-01
213337	PELLETIER, CAROLINE	1a	2017-10-01
213443	RAMOS-MALPICA, RALPH	1a	2017-10-01
213493	PROULX, MATHIEU	1a	2017-10-01
213554	PREMONT, VICKY	4b	2017-10-01
213566	PAQUET, ANNE	1a	2017-10-01
213571	PETION, ALEXANDRE RONALD	1a	2017-10-01
213834	PROULX, MAXIME	3c	2017-10-01
213881	POLIQVIN, CARL-ANDRE	1a	2017-10-01
213946	ROBITAILLE, JONATHAN	1a	2017-10-01
214081	ROBERT, STEPHANE	1a	2017-10-01
214107	PARISÉ, NICOLAS	1b	2017-10-01
214187	PARADIS, KYM	1b	2017-10-01
214239	PEPIN, CYNTHIA	1a	2017-10-01
214246	ROMAN, DRAGOS ALEXANDRU	1a	2017-10-01
214408	POULIN, CARL	1a	2017-10-01
214567	RICARD, YVES	1a	2017-10-01
214620	PERRON-BOUCHARD, JEAN-YAN	1a	2017-10-01
214631	QUINN, BRANDON	1b	2017-10-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
214640	PROVOST, PIERRE-LUC	1a	2017-10-01
214716	ROBITAILLE, RAPHAEL	1b	2017-10-01
214729	PARÉ, SIMON	1a	2017-10-01
214771	PHANEUF, ANNIE	1a	2017-10-01
214780	RINCHER, GARBART	1a	2017-10-01
214918	PIERRE AIME, GETHO	1a	2017-10-01
214970	ROULEAU, CHARLES-ETIENNE	1a	2017-10-01
215047	PELLETIER, SANDY	1a	2017-10-01
215070	RIVEST, CAMIL JR	1a	2017-10-01
215098	ROY, MÉLANIE	1a	2017-10-01
215121	PETOSA, ITALO BRUNO	1a	2017-10-01
215176	PILOTE, SIMOND	1a	2017-10-01
215177	POULIN-BELLISLE, MAXIME	3b	2017-10-01
215179	PROVOST, LAURENCE	3b	2017-10-01
215196	POITRAS, MATHIEU	1a	2017-10-01
215212	RIOUX-GAGNON, DOMINIQUE	3b	2017-10-01
215256	QUEVEDO, LAURICE	1b	2017-10-01
215341	PAQUIN-LANOIX, FRANÇOIS	3b	2017-10-01
215454	ROYER, PHILIPPE	1a	2017-10-01
215571	QUESNEL-TRAVERSE, JEAN-PHILIPPE	3b	2017-10-01
215594	PAQUETTE, STÉPHANE	1a	2017-10-01
215603	RICHARD, MICHAEL	3b	2017-10-01
215615	ROJAS GOMEZ, MILTON MARINO	1a	2017-10-01
215661	PICHETTE, JONATHAN	4b	2017-10-01
215681	PERRON, CAROLINE	1a	2017-10-01
215731	RABSON, ADOLPHE	1a	2017-10-01
215735	PANAS, SORINA	1a	2017-10-01
215777	ROY-DUFORT, SIMON	3b	2017-10-01
215845	RICHMOND, TYANNA	1a	2017-10-01
216032	PERRON, THIERRY	1b	2017-10-01
216139	PAGÉ, VALÉRIE	1b	2017-10-01
216229	RUEL, JASMIN	1a	2017-10-01
216236	POULIOT, JEAN-SIMON	3b	2017-10-01
216237	POON, LY-ANNE	3b	2017-10-01
216243	PARADIS, JOSÉE	1a	2017-10-01
216330	PIERRE, YVON	1a	2017-10-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
216338	PICARD, WILLIAM	1a	2017-10-01
216349	PARSONS, CHANETTE	1a	2017-10-01
216362	PARADIS, THOMAS	1b	2017-10-01
216464	POIRIER, MARTIN	1a	2017-10-01
216483	RIRAGENDANWA, CARINE	1b	2017-10-01
216521	PHANEUF-RIVEST, TAMARA	1a	2017-10-01
216702	RICARD, JOSÉ	5b	2017-10-01
216732	PAUZÉ, CAROLINE	1a	2017-10-01
216745	PERRAULT, MÉLISSA	1a	2017-10-01
216746	ROY ROSE, FREDERIC	1b	2017-10-01
216770	QUINTERO, ALEJANDRO	1a	2017-10-01
216861	RENAUD-MAINVILLE, ISABELLE	1a	2017-10-01
216936	ROY, ISABELLE	1a	2017-10-01
216960	POTVIN, PAMELA	3b	2017-10-01
216997	RENAUD, ANNIK	4b	2017-10-01
217183	PAUL, MARC ADELER	3b	2017-10-01
217192	PATENAUDE, VINCENT	1b	2017-10-01
217230	RICHARD, NATCHA	1a	2017-10-01
217264	PELLETIER, HUGUES-DOMINIC	1a	2017-10-01
217271	RIVARD, JEAN-THOMAS	1a	2017-10-01
217302	PIERRE, HERNAL	1a	2017-10-01
217360	PAPADAKOS, PETER	1a	2017-10-01
217414	PARKIN, CLAUDETTE	1a	2017-10-01
217429	PAQUETTE, FRANÇOIS	1a	2017-10-01
217488	POULIOT, CHARLENE	3b	2017-10-01
217528	ROBERGE, CAROLINE	1a	2017-10-01
217681	RHEAULT, SÉBASTIEN	1a	2017-10-01
217759	RACHID, HAJAR	1a	2017-10-01
217779	QUINN, CLOVIS	1b	2017-10-01
217792	ROUSSEAU, CYNTHIA	4b	2017-10-01
217818	RENAUD, STEVE	1a	2017-10-01
217887	RODRIGUE, VICKI	1a	2017-10-01
217926	ROSSIGNOL, JANIE	1a	2017-10-01
218050	RMEIH, FOUAD	1a	2017-10-01
218068	PRATT, WILLIAM	1a	2017-10-01
218104	ROY, MIREILLE	3b	2017-10-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
218110	PLESIMOND, SAMUEL	1a	2017-10-01
218211	PAYNE, KEVIN	1a	2017-10-01
218248	REN, LIXIN	1a	2017-10-01
218431	ROY-BOUTET, CAMILLE	1a	2017-10-01
218529	RIOUX, ALEXE	4b	2017-10-01
218531	POTVIN, LAURA	4b	2017-10-01
218603	PATANIAN, ELIE RAFFI	1a	2017-10-01
218645	RIOS, JEREMIE	1b	2017-10-01
218743	PERRON PAQUET, REGIS	3b	2017-10-01
218922	PERRY, LAURA - EVE	1b	2017-10-01
218947	PELLERIN, RAPHAËL	1a	2017-10-01
219014	ROMERO PEREZ, JUAN MIGUEL	1a	2017-10-01
219057	ROSS BRIEN, MERCEDES	4b	2017-10-01
219089	PEREIRA, MIGUEL	1a	2017-10-01
219203	PEPIN, LAURIE	1a	2017-10-01
219224	PERRY, RENEE	1b	2017-10-01
219492	ROSEBERRY, MICHAËL	1b	2017-10-01
219697	ROBILLARD, MARC	1b	2017-10-01
219771	ROCHDI, DINA	1a	2017-10-01
219991	POLLUTRO, MARCO	3b	2017-10-01
220044	PLAMONDON, LAURENCE	3b	2017-10-01
220098	PELCHAT, JULIE	1a	2017-10-01
220160	POIRIER, VERONIQUE	1a	2017-10-01
220323	PINEAULT, DAVE	1a	2017-10-01
220411	PICARD, WILLIAM	1b	2017-10-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
GESTION Q.I. CAPITAL S.E.N.C.	Pasin	Francesco	2017-10-04

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501213	LA MAISON JEAN-YVES LEMAY ASSURANCES INC.	Assurance de dommages	2017-10-06
502862	LES ASSURANCES GODIN LAROCHE INC.	Assurance de personnes	2017-10-06
602361	LISA MIKHAEL	Assurance de personnes	2017-10-07
602820	9362-0417 QUÉBEC INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2017-10-06

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC./DESJARDINS FINANCIAL SECURITY INVESTMENTS INC.	LANGLOIS	ANDRÉ	2017-10-04
PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	PIRKL	LUCIE	2017-10-06

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
602839	9364-9267 QUÉBEC INC.	Shivani Oberoi	Assurance de personnes Assurance de dommages	2017-10-04
602847	PR SERVICES FINANCIERS INC.	Philippe Raymond	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2017-10-07

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Aucune information.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Décisions administratives rendues à l'égard d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome

Selon les articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9 (la « Loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut suspendre l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque ceux-ci ne respectent pas les dispositions prévues aux articles 81, 82, 83, 103.1, 128, 135 et 136 de la Loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la Loi ou à l'un de ses règlements.

L'Autorité peut également radier l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome lorsqu'il y a contravention aux articles 82 et 128 de la Loi ainsi qu'aux articles 81, 83, 103.1, 135 ou 136 de cette même Loi, lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

Le tableau ci-joint contient les décisions administratives rendues par l'Autorité à l'encontre de cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes ayant fait défaut de respecter certaines exigences relatives à leur inscription.

Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Il est également possible de vérifier si un cabinet, représentant autonome ou société autonome est inscrit auprès de l'Autorité en consultant le *Registre des entreprises et individus autorisés à exercer* disponible sur son site Web en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html>

Vous pouvez également vous adresser au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337
 Montréal : 514 395-0337
 Autres régions : 1 877 525-0337
 Site Web: www.lautorite.qc.ca

Manquements	Code
Ne pas avoir maintenu une assurance de responsabilité conforme aux règlements	A
Ne pas avoir complété le maintien annuel de son inscription	B
Ne pas avoir versé les droits annuels prévus aux règlements	C
Ne pas avoir de représentant rattaché	D

Disciplines ou catégories de discipline	Code
Assurance de personnes	1
Assurance collective de personnes	2
Assurance de dommages (Agents)	3
Assurance de dommages (Courtiers)	4
Expertise en règlement de sinistres	5
Planification financière	6
Courtage en épargne collective	7611
Courtage en plans de bourses d'études	7615

La liste ci-dessous indique le numéro de client du cabinet, représentant autonome ou société autonome concerné, son nom, le numéro de la décision rendue par l'Autorité, le manquement reproché, la discipline ou la catégorie de discipline concernée par le manquement, la nature de la décision et la date de la décision.

Numéro de client	Nom de la personne morale	Numéro de décision	Manquements et Disciplines ou catégories de discipline	Nature de la décision	Date de la décision
2000592814	Jean-Yves Lamothe	2017-CI-1048788	D / 2	Radiation	2017-09-21
3000738051	Julien Limoges-Daigneault	2017-CI-1048799	D / 1	Radiation	2017-09-21

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Projet de Règlement

Loi sur les instruments dérivés
(chapitre I-14.01, a. 175, 1^{er} al., par. 11° et 29°)

Règlement modifiant le Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 175 de la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01), le règlement suivant dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale.*

Vous trouverez également ci-dessous le projet de Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale.*

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard **le 10 janvier 2018**, en s'adressant à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Lise Estelle Brault
Coprésidente du Comité des ACVM sur les dérivés
Directrice principale de l'encadrement des dérivés
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4481
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
lise-estelle.brault@lautorite.qc.ca

Le 12 octobre 2017

Avis de consultation des ACVM

Projet de Règlement modifiant le Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale

Projet de modification de l'Instruction générale relative au Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale

Le 12 octobre 2017

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) publions les textes suivants pour une période de consultation de 90 jours prenant fin le 10 janvier 2018 :

- le projet de *Règlement modifiant le Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale* (le **règlement**) (le **projet de modification du règlement**);
- le projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale* (l'**instruction générale**) (le **projet de modification de l'instruction générale**).

Le projet de modification du règlement et le projet de modification de l'instruction générale sont appelés collectivement les **projets de textes de modification**. Le présent avis a pour objet de recueillir des commentaires sur les projets de textes de modification.

Contexte

Les ACVM proposent les projets de textes de modification en s'appuyant sur des consultations menées auprès de divers participants au marché et des commentaires qu'ils ont formulés, afin de promouvoir avec plus d'efficacité et d'efficience les objectifs sous-tendant le règlement.

Le règlement a été publié le 19 janvier 2017 et est entré en vigueur le 4 avril 2017 (sauf en Saskatchewan, où il est entré en vigueur le 5 avril 2017). Il a pour objet de réduire le risque de contrepartie sur le marché des dérivés de gré à gré en obligeant certaines contreparties à compenser certains dérivés précis par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (l'**obligation de compensation**).

L'obligation de compensation a commencé à s'appliquer à certaines contreparties à la date d'entrée en vigueur du règlement et devait, à l'origine, commencer à s'appliquer à certaines autres le 4 octobre 2017. Pour faciliter le processus d'élaboration des projets de textes de modification, notamment la présente publication pour consultation, les autorités

membres des ACVM (hormis celle de l'Ontario) ont dispensé de l'obligation de compensation jusqu'au 20 août 2018 les contreparties qui y auraient été tenues à compter du 4 octobre 2017¹. En Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a modifié le règlement pour reporter au 20 août 2018 la date de prise d'effet de cette obligation pour ces contreparties².

Objet des projets de textes de modification

Les projets de textes de modification visent à préciser les contreparties et les types de dérivés assujettis à l'obligation de compensation.

Le projet de modification de l'instruction générale va de pair avec le projet de modification du règlement.

Résumé du projet de modification du règlement

À l'heure actuelle, le paragraphe 1 de l'article 3 du règlement exige qu'une contrepartie locale à une opération sur un dérivé obligatoirement compensable le soumette pour compensation à une chambre de compensation réglementée si au moins l'une des situations suivantes s'applique :

- conformément au sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de cet article, la contrepartie est un participant à une chambre de compensation réglementée et est abonnée aux services de compensation pour la catégorie de dérivés à laquelle le dérivé obligatoirement compensable appartient;
- conformément au sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de cet article, la contrepartie est une entité du même groupe que le participant visé au sous-paragraphe *a* de ce paragraphe et le montant notionnel brut de l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois excède 1 milliard de dollars, compte non tenu des dérivés auxquels le sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 7 s'applique;
- conformément au sous-paragraphe *c* du paragraphe 1 de cet article, la contrepartie est une contrepartie locale dans un territoire du Canada, autre qu'une contrepartie à laquelle le sous-paragraphe *b* de ce paragraphe s'applique, et le montant notionnel brut de l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois, combiné à celui de chaque entité du même groupe qui est une contrepartie locale dans un territoire du Canada, excède 500 milliards de dollars, compte non tenu des dérivés auxquels le sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 7 s'applique.

Les sous-paragraphe *b* et *c* du paragraphe 1 de l'article 3 font l'objet des modifications

¹ Se reporter à la décision générale 94-501, accessible sur le site Web de l'autorité en valeurs mobilières du territoire intéressé.

² En Ontario, se reporter aux modifications au *National Instrument 94-101 Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives* publiées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario le 6 juillet 2017.

apportées en Ontario à la date de prise d'effet pertinente et des dispenses prévues par la décision générale dans tous les autres territoires, comme il en est question ci-dessus.

Les modifications qu'il est proposé d'apporter à ces sous-paragraphes viendraient exclure de l'obligation de compensation toute fiducie ou tout fonds d'investissement qui est une entité du même groupe que l'une ou l'autre des entités suivantes : *i*) un participant d'une chambre de compensation réglementée qui est abonné aux services de compensation pour un dérivé obligatoirement compensable; *ii*) une contrepartie locale dont le montant notionnel brut de l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois, combiné à celui de chaque entité canadienne du même groupe, excède 500 milliards de dollars. Ces fonds d'investissement et fiducies seraient donc dispensés de l'obligation de compensation.

Par ailleurs, pour le calcul du montant notionnel brut des dérivés en cours pour l'application du seuil de 500 milliards de dollars prévu au sous-paragraphe *c* du paragraphe 1 de l'article 3, ce montant ne serait plus, dans le cas d'un fonds d'investissement ou d'une fiducie, combiné avec celui d'autres entités du même groupe.

De plus, l'obligation de compensation prévue au sous-paragraphe *c* du paragraphe 1 de l'article 3 ne s'appliquerait plus à la contrepartie locale dont le montant notionnel brut de ses dérivés en cours est égal ou inférieur à 1 milliard de dollars, compte non tenu du montant notionnel des dérivés obligatoirement compensables auxquels le sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 7 s'applique.

Enfin, les modifications proposées à l'Annexe A du règlement retireraient de la liste des dérivés obligatoirement compensables les swaps indexés sur le taux à un jour et les contrats de garantie de taux dont le type de notionnel est variable puisqu'ils ne sont actuellement pas offerts pour compensation par les chambres de compensation réglementées.

Points d'intérêt local

Une annexe est publiée dans tout territoire intéressé qui contient de l'information supplémentaire ne se rapportant qu'à ce territoire.

Consultation

Veillez présenter vos commentaires par écrit au plus tard le **10 janvier 2018**. Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation.

Par ailleurs, tous les commentaires seront affichés sur le site Web de l'Alberta Securities Commission au www.albertasecurities.com et de l'Autorité des marchés financiers au www.lautorite.qc.ca. Par conséquent, nous invitons les intervenants à ne pas inclure de renseignements personnels directement dans les commentaires à publier. Il importe que les intervenants précisent en quel nom ils présentent leur mémoire.

Nous remercions d'avance les intervenants de leur participation.

Veillez adresser vos commentaires à chacune des autorités suivantes :

Alberta Securities Commission
 Autorité des marchés financiers
 Bureau des valeurs mobilières du Nunavut
 Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon
 Bureau du surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest
 Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)
 Commission des valeurs mobilières du Manitoba
 Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
 Nova Scotia Securities Commission
 Office of the Superintendent of Securities, Terre-Neuve-et-Labrador
 Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety, Île-du-Prince-Édouard

Veillez envoyer vos commentaires **seulement** aux adresses suivantes, et ils seront acheminés aux autres autorités :

M^c Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire générale
 Autorité des marchés financiers
 800, rue du Square-Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Télécopieur : 514 864-6381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Grace Knakowski
 Secretary
 Commission des valeurs mobilières
 de l'Ontario
 20 Queen Street West
 22nd floor
 Toronto (Ontario) M5H 3S8
 Télécopieur : 416 593-2318
comments@osc.gov.on.ca

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Lise Estelle Brault
 Coprésidente du Comité des ACVM sur les dérivés
 Directrice principale de l'encadrement des dérivés
 Autorité des marchés financiers
 514 395-0337, poste 4481
lise-estelle.brault@lautorite.qc.ca

Kevin Fine
 Coprésident du Comité des ACVM sur les dérivés
 Director, Derivatives Branch
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 416 593-8109
kfine@osc.gov.on.ca

Paula White
Deputy Director, Compliance and Oversight
Commissions de valeurs mobilières du
Manitoba
204 945-5195
paula.white@gov.mb.ca

Michael Brady
Manager, Derivatives
British Columbia Securities Commission
604 899-6561
mbrady@bcsc.bc.ca

Wendy Morgan
Conseillère juridique principale
Commission des services financiers et des
services aux consommateurs (Nouveau-
Brunswick)
506 643-7202
wendy.morgan@fcnb.ca

Martin McGregor
Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403 355-2804
martin.mcgregor@asc.ca

Abel Lazarus
Director, Corporate Finance
Nova Scotia Securities Commission
902 424-6859
abel.lazarus@novascotia.ca

Liz Kutarna
Deputy Director, Capital Markets, Securities
Division
Financial and Consumer Affairs Authority of
Saskatchewan
306 787-5871
liz.kutarna@gov.sk.ca

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 94-101 SUR LA COMPENSATION OBLIGATOIRE DES DÉRIVÉS PAR CONTREPARTIE CENTRALE

Loi sur les instruments dérivés
(chapitre I-14.01, a. 175, 1^{er} al., par. 11° et 29°)

1. L'article 1 du Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale (chapitre I-14.01, r. 0.01) est modifié par l'insertion, dans le paragraphe 1 et après la définition de l'expression « dérivé obligatoirement compensable », de la suivante :

« « fonds d'investissement » : un fonds d'investissement au sens du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (chapitre V-1.1, r. 42); ».

2. L'article 3 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 1, des sous-paragraphes *b* et *c* par les suivants :

« *b*) elle remplit les conditions suivantes :

i) elle est une entité du même groupe que le participant visé au paragraphe *a*;

ii) elle n'est ni un fonds d'investissement ni une fiducie;

iii) à un moment quelconque après la date d'entrée en vigueur du présent règlement, le montant notionnel brut de l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois excède 1 000 000 000 \$, compte non tenu des dérivés auxquels le sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 7 s'applique;

« *c*) elle remplit les conditions suivantes :

i) elle est une contrepartie locale dans un territoire du Canada;

ii) elle n'est ni un fonds d'investissement ni une fiducie;

iii) à un moment quelconque après la date d'entrée en vigueur du présent règlement, le montant notionnel brut de l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois, combiné à celui de chaque entité du même groupe qui n'est ni un fonds d'investissement ni une fiducie et qui est une contrepartie locale dans un territoire du Canada, excède 500 000 000 000 \$, compte non tenu des dérivés auxquels le sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 7 s'applique;

iv) à un moment quelconque après la date d'entrée en vigueur du présent règlement, le montant notionnel brut de l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois excède 1 000 000 000 \$, compte non tenu des dérivés auxquels le sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 7 s'applique. ».

3. L'article 5 de ce règlement est modifié par la suppression du mot « toutes ».

4. L'article 7 de ce règlement est modifié, dans le paragraphe 1 :

1° par la suppression, dans le texte anglais de ce qui précède le sous-paragraphe *a*, des mots « the application of »;

2° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *a*, du mot « si » par le mot « et ».

5. L'article 8 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression, dans le texte anglais de ce qui précède le sous-paragraphe *a*, des mots « the application of »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe e, du mot « est » par les mots « a été ».

6. L'article 12 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais, du mot « offers » par le mot « offered ».

7. L'article 13 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais, du mot « paragraphs » par le mot « paragraph » et de « (3)(1)(a) » par « 3(1)(a) ».

8. L'Annexe A de ce règlement est remplacée par la suivante :

**« ANNEXE A
DÉRIVÉS OBLIGATOIREMENT COMPENSABLES
(paragraphe 1 de l'article 1)**

Swaps de taux d'intérêt

Type	Taux variable de référence	Monnaie de règlement	Échéance	Type de monnaie de règlement	Optionalité	Type de notionnel
Fixe-variable	CDOR	CAD	28 jours à 30 ans	Mono-monnaie	Non	Constant ou variable
Fixe-variable	LIBOR	USD	28 jours à 50 ans	Mono-monnaie	Non	Constant ou variable
Fixe-variable	EURIBOR	EUR	28 jours à 50 ans	Mono-monnaie	Non	Constant ou variable
Fixe-variable	LIBOR	GBP	28 jours à 50 ans	Mono-monnaie	Non	Constant ou variable
Variable-variable	LIBOR	USD	28 jours à 50 ans	Mono-monnaie	Non	Constant ou variable
Variable-variable	EURIBOR	EUR	28 jours à 50 ans	Mono-monnaie	Non	Constant ou variable
Variable-variable	LIBOR	GBP	28 jours à 50 ans	Mono-monnaie	Non	Constant ou variable
Swap indexé sur le taux à un jour	CORRA	CAD	7 jours à 2 ans	Mono-monnaie	Non	Constant
Swap indexé sur le taux à un jour	FedFunds	USD	7 jours à 3 ans	Mono-monnaie	Non	Constant
Swap indexé sur le taux à un jour	EONIA	EUR	7 jours à 3 ans	Mono-monnaie	Non	Constant
Swap indexé sur le taux à un jour	SONIA	GBP	7 jours à 3 ans	Mono-monnaie	Non	Constant

Contrats de garantie de taux

Type	Taux variable de référence	Monnaie de règlement	Échéance	Type de monnaie de règlement	Optionalité	Type de notionnel
Contrat de garantie de taux	LIBOR	USD	3 jours à 3 ans	Mono-monnaie	Non	Constant
Contrat de garantie de taux	EURIBOR	EUR	3 jours à 3 ans	Mono-monnaie	Non	Constant
Contrat de garantie de taux	LIBOR	GBP	3 jours à 3 ans	Mono-monnaie	Non	Constant

».

9. Le présent règlement entre en vigueur le *(insérer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement)*.

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 94-101 SUR LA COMPENSATION OBLIGATOIRE DES DÉRIVÉS PAR CONTREPARTIE CENTRALE

1. L'article 3 de l'*Instruction générale relative au Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale* est modifié par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« Paragraphe 1 de l'article 3 – Obligation de soumettre les opérations pour compensation

L'obligation de soumettre pour compensation un dérivé obligatoirement compensable à une chambre de compensation réglementée ne s'applique qu'au moment de l'exécution de l'opération. S'il est établi qu'un dérivé ou une catégorie de dérivés est obligatoirement compensable après la date d'exécution de l'opération, nous ne nous attendons pas à ce que la contrepartie locale le soumette pour compensation. Par conséquent, nous ne nous attendons pas à ce qu'une contrepartie locale compense un dérivé obligatoirement compensable conclu par suite de l'exercice par une contrepartie d'une swaption conclue avant la date d'entrée en vigueur du règlement ou la date à laquelle le dérivé est devenu obligatoirement compensable. Nous ne nous attendons pas non plus à ce qu'une contrepartie locale compense un swap prolongeable conclu avant la date d'entrée en vigueur ou celle à laquelle le dérivé est devenu obligatoirement compensable et prolongé conformément aux modalités du contrat après cette date.

En revanche, si une autre opération est exécutée sur un dérivé ou une catégorie de dérivés, notamment une modification importante d'une opération antérieure (comme il en est question à l'article 1, ci-dessus), après que l'on ait établi qu'il est obligatoirement compensable, le dérivé sera assujéti à l'obligation de compensation par contrepartie centrale.

Lorsqu'un dérivé n'y est pas assujéti, mais qu'il est compensable par l'entremise d'une chambre de compensation réglementée, les contreparties peuvent le soumettre pour compensation en tout temps. Dans le cas d'un swap complexe aux modalités inhabituelles que les chambres de compensation réglementées ne peuvent accepter pour compensation, l'adhésion au règlement n'obligerait pas les participants au marché à structurer ce dérivé d'une façon particulière ou à le démêler afin de compenser la composante qui constitue un dérivé obligatoirement compensable s'il remplit des objectifs commerciaux légitimes. Cependant, s'il n'a pas à être démêlé, nous nous attendons à ce que la composante d'un paquet d'opérations qui constitue un dérivé obligatoirement compensable soit compensée.

Nous avons utilisé l'expression « fait soumettre » pour viser l'obligation d'une contrepartie locale qui n'est pas un participant d'une chambre de compensation réglementée. Pour se conformer au paragraphe 1, la contrepartie locale devrait prendre des dispositions avec un participant pour l'obtention de services de compensation avant de conclure un dérivé obligatoirement compensable.

Une opération sur un dérivé obligatoirement compensable doit être compensée lorsqu'au moins l'une des contreparties est une contrepartie locale et qu'au moins l'un des sous-paragraphes *a*, *b* et *c* s'applique aux 2 contreparties. Par exemple, la contrepartie locale visée par le sous-paragraphe *a*, *b* ou *c* doit compenser un dérivé obligatoirement compensable conclu avec une autre contrepartie locale visée à l'un de ces paragraphes. Elle doit aussi compenser un dérivé obligatoirement compensable conclu avec une contrepartie étrangère visée par le sous-paragraphe *a* ou *b*. Ainsi, la contrepartie locale qui est une entité du même groupe qu'un participant étranger serait assujéti à la compensation obligatoire par contrepartie centrale d'un dérivé obligatoirement compensable conclu avec une contrepartie étrangère qui est une entité du même groupe qu'un autre participant étranger parce qu'il y a une contrepartie locale à l'opération et que les 2 contreparties respectent le critère énoncé au sous-paragraphe *b*.

Le fonds d'investissement ou la fiducie ne serait assujéti au règlement que s'il ou elle est un participant visé au sous-paragraphe *a*.

La contrepartie locale dont le montant notionnel brut de l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois n'a pas excédé le seuil de 1 milliard de dollars prévu à la disposition *iii* du sous-paragraphe *b* ou à la disposition *iv* du sous-paragraphe *c* pour tout mois suivant l'entrée en vigueur du règlement ne serait pas assujetti à ce dernier.

Conformément au sous-paragraphe *c*, la contrepartie locale qui n'est ni un fonds d'investissement ni une fiducie et dont le montant notionnel brut de l'ensemble de ses dérivés en cours à la fin du mois excède le seuil de 500 milliards de dollars prévu à la disposition *iii* doit compenser tout dérivé obligatoirement compensable conclu avec une autre contrepartie qui respecte le critère énoncé au sous-paragraphe *a*, *b* ou *c*. Pour établir si le seuil de 500 milliards de dollars prévu à la disposition *iii* est dépassé, la contrepartie locale doit ajouter au montant notionnel brut de tous ses dérivés en cours celui des entités du même groupe qui sont aussi des contreparties locales. En revanche, les fonds d'investissement et les fiducies qui sont des entités du même groupe que la contrepartie locale ne sont pas inclus dans le calcul.

La contrepartie locale qui est membre d'un groupe d'entités qui dépasse le seuil de 500 milliards de dollars mais qui n'excède pas, à elle seule, le seuil de 1 milliard de dollars prévu à la disposition *iv* du sous-paragraphe *c* n'est pas soumise à l'obligation de compensation.

Le calcul du montant notionnel brut prévu aux sous-paragraphe *b* et *c* exclut les dérivés conclus avec des entités du même groupe dont les états financiers sont établis sur une base consolidée.

La contrepartie locale qui est un participant d'une chambre de compensation réglementée mais qui n'est pas abonnée aux services de compensation pour la catégorie de dérivés à laquelle appartient le dérivé obligatoirement compensable serait toujours tenue de le compenser si elle est visée par le sous-paragraphe *c*.

La contrepartie locale assujettie à l'obligation de compensation par contrepartie centrale qui conclut un dérivé obligatoirement compensable doit établir si l'autre contrepartie est aussi assujettie à cette obligation. Pour ce faire, elle peut se fonder sur les déclarations factuelles de l'autre contrepartie, à condition de ne pas avoir de motifs raisonnables de penser qu'elles sont fausses.

Nous ne nous attendons pas à ce que toutes les contreparties d'une contrepartie locale donnent leur statut puisque la plupart ne seraient pas visées par le règlement. La contrepartie locale ne peut cependant pas se fonder sur l'absence de déclaration d'une contrepartie pour éviter l'obligation de compensation. Lorsqu'une contrepartie ne fournit aucune information, la contrepartie locale peut évaluer à l'aide de déclarations factuelles ou de l'information disponible si le dérivé obligatoirement compensable doit être compensé conformément au règlement.

Nous nous attendons à ce que les contreparties visées par le règlement exercent leur jugement de manière raisonnable lorsqu'elles établissent si une personne s'approche des seuils prévus aux sous-paragraphe *b* et *c* ou les dépasse. Une contrepartie visée par le règlement devrait demander une confirmation de sa contrepartie lorsqu'il est raisonnable de croire qu'elle s'en approche ou les dépasse.

Le statut d'une contrepartie en vertu de ce paragraphe devrait être établi avant la conclusion d'un dérivé obligatoirement compensable. Nous ne nous attendons pas à ce qu'une contrepartie locale compense le dérivé s'il est conclu après l'entrée en vigueur du règlement mais avant que l'une des contreparties soit visée par le sous-paragraphe *a*, *b* ou *c*, sauf si le dérivé fait l'objet d'une modification importante. ».

Draft Regulation

Derivatives Act
(chapter I-14.01, s. 175, 1st par., subpar. (11) and (29))

Regulation to amend Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 175 of the *Derivatives Act* (chapter I-14.01), the following Regulation, the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 90 days have elapsed since its publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives.*

Draft Amendments to *Policy Statement to Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives* are also published hereunder.

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing by **January 10, 2018**, to the following:

M^e Anne-Marie Beaudoin
Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Fax: (514) 864-6381
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Lise Estelle Brault
Co-Chair, CSA Derivatives Committee
Senior Director, Derivatives Oversight
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, ext. 4481
Toll-free: 1 877 525-0337
lise-estelle.brault@lautorite.qc.ca

October 12, 2017



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

CSA Notice and Request for Comment

*Draft Regulation to amend Regulation 94-101 respecting
Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives*

*Draft Amendments to Policy Statement to Regulation 94-101
respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of
Derivatives*

October 12, 2017

Introduction

The Canadian Securities Administrators (the **CSA** or **we**) are publishing the following, for a 90-day comment period expiring on January 10, 2018:

- Draft *Regulation to amend Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives* (the **Regulation**) (the **Draft Regulation Amendments**), and
- Draft Amendments to *Policy Statement to Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives* (the **Policy Statement**) (the **Draft Policy Statement Amendments**).

Together, the Draft Regulation Amendments and the Draft Policy Statement Amendments are referred to as the **Draft Amendments**. We are issuing this notice to solicit comments on the Draft Amendments.

Background

The CSA is proposing the Draft Amendments based on consultations with and feedback from various market participants, and in order to more effectively and efficiently promote the underlying policy aims of the Regulation.

The Regulation was published on January 19, 2017 and came into force on April 4, 2017 (with the exception of Saskatchewan where it came into force on April 5, 2017). The purpose of the Regulation is to reduce counterparty risk in the over-the-counter (**OTC**) derivatives market by requiring certain counterparties to clear certain prescribed derivatives through a central clearing counterparty (the **Clearing requirement**).

The Clearing requirement became effective for certain counterparties on the coming into force date of the Regulation, and was initially scheduled to become effective for certain other counterparties on October 4, 2017. To facilitate the rule-making process for the Draft Amendments, including this publication for comment, the CSA jurisdictions (except Ontario) have exempted from the Clearing requirement until August 20, 2018

those counterparties that would have been subject to the Clearing requirement on October 4, 2017.¹ In Ontario, the Ontario Securities Commission has amended the Regulation to extend the effective date of the Clearing requirement for those counterparties until August 20, 2018.²

Substance and Purpose of the Draft Amendments

The purpose of the Draft Amendments is to refine the scope of counterparties to which the Clearing requirement applies and the types of derivatives that are subject to the Clearing requirement.

The Draft Policy Statement Amendments correspond to the Draft Regulation Amendments.

Summary of the Draft Regulation Amendments

Subsection 3(1) of the Regulation currently requires a local counterparty to a transaction in a mandatory clearable derivative to submit it for clearing to a regulated clearing agency if one or more of the following apply:

- under paragraph 3(1)(a), the counterparty is a participant of the regulated clearing agency and subscribes to clearing services for the class of derivatives to which the mandatory clearable derivative belongs;
- under paragraph 3(1)(b), the counterparty is an affiliated entity of a participant referred to in paragraph 3(1)(a) and has a month-end gross notional amount under all outstanding derivatives exceeding \$1 billion, excluding derivatives to which paragraph 7(1)(a) applies;
- under paragraph 3(1)(c), the counterparty is a local counterparty in any jurisdiction of Canada, other than a counterparty to which paragraph 3(1)(b) applies, and has had a month-end gross notional amount exceeding \$500 billion combined with each affiliated entity that is a local counterparty in Canada, excluding derivatives to which paragraph 7(1)(a) applies.

Paragraphs 3(1)(b) and (c) are the subject of the Ontario amendment to the relevant effective date and the Blanket Order exemptions in all other jurisdictions, discussed above.

The draft amendments to paragraphs 3(1)(b) and (c) of the Regulation would exclude from the Clearing requirement a trust or an investment fund that is an affiliated entity of either (i) a participant of a regulated clearing agency who subscribes to the clearing

¹ Blanket Order 94-501, available on the website of the securities regulatory authority in the local jurisdiction.

² See, in Ontario, Ontario Securities Commission, Amendment to National Instrument 94-101 *Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives*, published July 6, 2017.

services in respect of a mandatory clearable derivative, or (ii) a local counterparty whose month-end gross notional amount under all outstanding derivatives, combined with each Canadian affiliated entity, exceeds \$500 billion. As a result, those investment funds and trusts would not be subject to the Clearing requirement.

Further, in calculating the gross notional amount outstanding for the purpose of the \$500 billion threshold under paragraph 3(1)(c), the gross notional amount outstanding of an investment fund or a trust would no longer be aggregated with other affiliated entities.

In addition, the Clearing requirement under paragraph 3(1)(c) would no longer apply to a local counterparty with a gross notional amount of outstanding derivatives of \$1 billion or less excluding the notional amount of mandatory clearable derivatives to which paragraph 7(1)(a) applies.

Finally, the draft amendments relating to Appendix A of the Regulation would remove overnight index swaps with variable notional type and forward rate agreements with variable notional type from the list of mandatory clearable derivatives as those are not currently offered for clearing by regulated clearing agencies.

Local Matters

An Annex to this notice is being published in any local jurisdiction where any additional information is relevant to that jurisdiction only.

Request for Comments

Please provide your comments in writing by **January 10, 2018**. We cannot keep submissions confidential because securities legislation in certain provinces requires publication of a summary of the written comments received during the comment period.

In addition, all comments received will be posted on the websites of each of the Alberta Securities Commission at www.albertasecurities.com and the Autorité des marchés financiers at www.lautorite.qc.ca. Therefore, you should not include personal information directly in comments to be published. It is important that you state on whose behalf you are making the submission.

Thank you in advance for your comments.

Please address your comments to each of the following:

Alberta Securities Commission
 Autorité des marchés financiers
 Financial and Consumer Services Commission (New Brunswick)
 Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
 Manitoba Securities Commission
 Nova Scotia Securities Commission
 Nunavut Securities Office
 Office of the Superintendent of Securities, Newfoundland and Labrador
 Office of the Superintendent of Securities, Northwest Territories
 Office of the Yukon Superintendent of Securities
 Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety, Prince Edward Island

Please send your comments **only** to the following addresses. Your comments will be forwarded to the remaining jurisdictions:

M^c Anne-Marie Beaudoin
 Corporate Secretary
 Autorité des marchés financiers
 800, rue du Square-Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Fax: 514 864-6381
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Grace Knakowski
 Secretary
 Ontario Securities Commission
 20 Queen Street West
 22nd floor
 Toronto, Ontario M5H 3S8
 Fax: 416 593-2318
comments@osc.gov.on.ca

Questions

Please refer your questions to any of:

Lise Estelle Brault
 Co-Chair, CSA Derivatives Committee
 Senior Director, Derivatives Oversight
 Autorité des marchés financiers
 514 395-0337, ext. 4481
lise-estelle.brault@lautorite.qc.ca

Kevin Fine
 Co-Chairman, CSA Derivatives Committee
 Director, Derivatives Branch
 Ontario Securities Commission
 416 593-8109
kfine@osc.gov.on.ca

Paula White
 Deputy Director, Compliance and Oversight
 Manitoba Securities Commission
 204 945-5195
paula.white@gov.mb.ca

Martin McGregor
 Legal Counsel, Corporate Finance
 Alberta Securities Commission
 403 355-2804
martin.mcgregor@asc.ca

Michael Brady
Manager, Derivatives
British Columbia Securities Commission
604 899-6561
mbrady@bcsc.bc.ca

Wendy Morgan
Senior Legal Counsel
Financial and Consumer Services Commission
(New Brunswick)
506 643-7202
wendy.morgan@fcnb.ca

Abel Lazarus
Director, Corporate Finance
Nova Scotia Securities Commission
902 424-6859
abel.lazarus@novascotia.ca

Liz Kutarna
Deputy Director, Capital Markets, Securities
Division
Financial and Consumer Affairs Authority of
Saskatchewan
306 787-5871
liz.kutarna@gov.sk.ca

**REGULATION TO AMEND REGULATION 94-101 RESPECTING
MANDATORY CENTRAL COUNTERPARTY CLEARING OF DERIVATIVES**

Derivatives Act
(chapter I-14.01, s. 175, 1st par., subpar. (11) and (29))

1. Section 1 of Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives (chapter I-14.01, r. 0.01) is amended by inserting, in paragraph (1) and before the definition of the expression “local counterparty”, the following:

““investment fund” has the meaning ascribed to it in Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure (chapter V-1.1, r. 42);”.

2. Section 3 of the Regulation is amended by replacing, in paragraph (1), subparagraphs (b) and (c) with the following:

“(b) the counterparty

(i) is an affiliated entity of a participant referred to in paragraph (a),

(ii) is not an investment fund or a trust, and

(iii) has had, at any time after the date on which this Regulation comes into force, a month-end gross notional amount under all outstanding derivatives exceeding \$1 000 000 000 excluding derivatives to which paragraph 7(1)(a) applies;

“(c) the counterparty

(i) is a local counterparty in any jurisdiction of Canada,

(ii) is not an investment fund or a trust,

(iii) has had, at any time after the date on which this Regulation comes into force, a month-end gross notional amount under all outstanding derivatives, combined with each affiliated entity that is not an investment fund or a trust and that is a local counterparty in any jurisdiction of Canada, exceeding \$500 000 000 000 excluding derivatives to which paragraph 7(1)(a) applies, and

(iv) has had, at any time after the date on which this Regulation comes into force, a month-end gross notional amount under all outstanding derivatives exceeding \$1 000 000 000 excluding derivatives to which paragraph 7(1)(a) applies.”.

3. Section 5 of the Regulation is amended by replacing the word “all” with the word “both”.

4. Section 7 of the Regulation is amended, in paragraph (1):

(1) by deleting the words “the application of”;

(2) by replacing, in subparagraph (a), the word “if” with the word “and”.

5. Section 8 of the Regulation is amended:

(1) by deleting the words “the application of”;

(2) by replacing, in paragraph (e), the word “is” with the word “was”.

6. Section 12 of the Regulation is amended by replacing the word “offers” with the word “offered”.

7. Section 13 of the Regulation is amended by replacing the word “paragraphs” with the word “paragraph” and “(3)(1)(a)” with “3(1)(a)”.

8. Appendix A of the Regulation is replaced with the following:

**“APPENDIX A
MANDATORY CLEARABLE DERIVATIVES
(Subsection 1(1))**

Interest Rate Swaps

Type	Floating index	Settlement currency	Maturity	Settlement currency type	Optionality	Notional type
Fixed-to-float	CDOR	CAD	28 days to 30 years	Single currency	No	Constant or variable
Fixed-to-float	LIBOR	USD	28 days to 50 years	Single currency	No	Constant or variable
Fixed-to-float	EURIBOR	EUR	28 days to 50 years	Single currency	No	Constant or variable
Fixed-to-float	LIBOR	GBP	28 days to 50 years	Single currency	No	Constant or variable
Basis	LIBOR	USD	28 days to 50 years	Single currency	No	Constant or variable
Basis	EURIBOR	EUR	28 days to 50 years	Single currency	No	Constant or variable
Basis	LIBOR	GBP	28 days to 50 years	Single currency	No	Constant or variable
Overnight index swap	CORRA	CAD	7 days to 2 years	Single currency	No	Constant
Overnight index swap	FedFunds	USD	7 days to 3 years	Single currency	No	Constant
Overnight index swap	EONIA	EUR	7 days to 3 years	Single currency	No	Constant
Overnight index swap	SONIA	GBP	7 days to 3 years	Single currency	No	Constant

Forward Rate Agreements

Type	Floating index	Settlement currency	Maturity	Settlement currency type	Optionality	Notional type
Forward rate agreement	LIBOR	USD	3 days to 3 years	Single currency	No	Constant
Forward rate agreement	EURIBOR	EUR	3 days to 3 years	Single currency	No	Constant
Forward rate agreement	LIBOR	GBP	3 days to 3 years	Single currency	No	Constant

9. This Regulation comes into force on *(insert here the date of coming into force of this Regulation)*.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 94-101
RESPECTING MANDATORY CENTRAL COUNTERPARTY CLEARING OF
DERIVATIVES**

1. *Policy Statement to Regulation 94-101 respecting Mandatory Central Counterparty Clearing of Derivatives* is amended by replacing paragraph (1) of section 3 with the following:

“Subsection 3(1) – Duty to submit for clearing

The duty to submit a mandatory clearable derivative for clearing to a regulated clearing agency only applies at the time the transaction is executed. If a derivative or class of derivatives is determined to be a mandatory clearable derivative after the date of execution of a transaction in that derivative or class of derivatives, we would not expect a local counterparty to submit the mandatory clearable derivative for clearing. Therefore, we would not expect a local counterparty to clear a mandatory clearable derivative entered into as a result of a counterparty exercising a swaption that was entered into before the effective date of the Regulation or the date on which the derivative became a mandatory clearable derivative. Similarly, we would not expect a local counterparty to clear an extendible swap that was entered into before the effective date of the Regulation or the date on which the derivative became a mandatory clearable derivative and extended in accordance with the terms of the contract after such date.

However, if after a derivative or class of derivatives is determined to be a mandatory clearable derivative, there is another transaction in that same derivative, including a material amendment to a previous transaction (as discussed in subsection 1(1) above), that derivative will be subject to the mandatory central counterparty clearing requirement.

Where a derivative is not subject to the mandatory central counterparty clearing requirement but the derivative is clearable through a regulated clearing agency, the counterparties have the option to submit the derivative for clearing at any time. For a complex swap with non-standard terms that regulated clearing agencies cannot accept for clearing, adherence to the Regulation would not require market participants to structure such derivative in a particular manner or disentangle the derivative in order to clear the component which is a mandatory clearable derivative if it serves legitimate business purposes. However, considering that it would not require disentangling, we would expect the component of a packaged transaction that is a mandatory clearable derivative to be cleared.

For a local counterparty that is not a participant of a regulated clearing agency, we have used the phrase “cause to be submitted” to refer to the local counterparty’s obligation. In order to comply with subsection (1), a local counterparty would need to have arrangements in place with a participant for clearing services in advance of entering into a mandatory clearable derivative.

A transaction in a mandatory clearable derivative is required to be cleared when at least one of the counterparties is a local counterparty and one or more of paragraphs (a), (b) or (c) apply to both counterparties. For example, a local counterparty under any of paragraphs (a), (b) or (c) must clear a mandatory clearable derivative entered into with another local counterparty under any of paragraphs (a), (b) or (c). As a further example, a local counterparty under any of paragraphs (a), (b) or (c) must also clear a mandatory clearable derivative with a foreign counterparty under paragraphs (a) or (b). For instance, a local counterparty that is an affiliated entity of a foreign participant would be subject to mandatory central counterparty clearing for a mandatory clearable derivative with a foreign counterparty that is an affiliated entity of another foreign participant considering that there is one local counterparty to the transaction and both counterparties meet the criteria under paragraph (b).

An investment fund or a trust would not be subject to the Regulation unless the investment fund or the trust is a participant under paragraph (a).

A local counterparty that has not had a month-end gross notional amount of outstanding derivatives exceeding the \$1 billion threshold in subparagraph (b)(iii) or (c)(iv), for any month following the entry into force of the Regulation, would not be subject to the Regulation.

Pursuant to paragraph (c) a local counterparty that is not an investment fund or a trust and that has had a month-end gross notional amount of outstanding derivatives that exceeds the \$500 billion threshold in subparagraph (c)(iii) must clear a mandatory clearable derivative entered into with another counterparty that meets the criteria under paragraph (a), (b) or (c). In order to determine whether the \$500 billion threshold in subparagraph (c)(iii) is exceeded, a local counterparty must add the gross notional amount of all outstanding derivatives of its affiliated entities that are also local counterparties, to its own. However, investments funds and trusts that are affiliated entities of the local counterparty are not included in the calculation.

Where a local counterparty is a member of a group of affiliated entities that exceeds the \$500 billion threshold but that local counterparty is not itself over the \$1 billion threshold in subparagraph (c)(iv), it is not required to clear.

The calculation of the gross notional amount outstanding under paragraphs (b) and (c) excludes derivatives with affiliated entities whose financial statements are prepared on a consolidated basis.

A local counterparty that is a participant at a regulated clearing agency, but does not subscribe to clearing services for the class of derivatives to which the mandatory clearable derivative belongs would still be required to clear if it is subject to paragraph (c).

A local counterparty subject to mandatory central counterparty clearing that engages in a mandatory clearable derivative is responsible for determining whether the other counterparty is also subject to mandatory central counterparty clearing. To do so, the local counterparty may rely on the factual statements made by the other counterparty, provided that it does not have reasonable grounds to believe that such statements are false.

We would not expect that all the counterparties of a local counterparty provide their status as most counterparties would not be subject to the Regulation. However, a local counterparty cannot rely on the absence of a declaration from a counterparty to avoid the requirement to clear. Instead, when no information is provided by a counterparty, the local counterparty may use factual statements or available information to assess whether the mandatory clearable derivative is required to be cleared in accordance with the Regulation.

We would expect counterparties subject to the Regulation to exercise reasonable judgement in determining whether a person may be near or above the thresholds set out in paragraphs (b) and (c). We would expect a counterparty subject to the Regulation to solicit confirmation from its counterparty where there is reasonable basis to believe that the counterparty may be near or above any of the thresholds.

The status of a counterparty under this subsection should be determined before entering into a mandatory clearable derivative. We would not expect a local counterparty to clear a mandatory clearable derivative entered into after the Regulation came into effect, but before one of the counterparties was captured under one of paragraphs (a), (b) or (c) unless there is a material amendment to the derivative.”.

6.2.2 Publication

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BEDARD, JEAN	GRUPE SPORTSCENE INC.	20170018681-1	2017-10-05	200,00 \$
BENTHIN, MARK	GRUPE DMD CONNEXIONS SANTE NUMERIQUES INC.	20170018680-1	2017-10-05	100,00 \$
		20170018682-1	2017-10-05	200,00 \$
		20170018684-1	2017-10-05	100,00 \$
		20170018692-1	2017-10-05	200,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BERTRAND, PIERRE	TECHNOLOGIES RELEVIVUM INC.	20170018683-1	2017-10-05	5 000,00 \$
CROZIER, ROBERT MICHAEL	GDI SERVICES AUX IMMEUBLES INC.	20170018685-1	2017-10-05	100,00 \$
7932375 CANADA INC.	ARGEX TITANE INC.	20170018686-1	2017-10-05	500,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

ZoomMed Inc.

Le 5 octobre 2017

ZoomMed Inc. (l'« émetteur »)

INTERDICTION D'OPÉRATIONS En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario (la « législation »)

Contexte

1. La présente décision est celle de l'Autorité des marchés financiers (l'« autorité principale ») et fait foi de celle de l'agent responsable ou de l'autorité en valeurs mobilières de l'Ontario (chacun étant un décideur).
2. L'émetteur n'a pas déposé les documents d'information périodique suivants prévus par la législation :
 - les états financiers annuels audités et le rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 mai 2017;
 - l'attestation des documents annuels pour l'exercice terminé le 31 mai 2017.
3. En raison de cette décision, si l'émetteur est émetteur assujéti dans un territoire où s'applique le Multilateral Instrument 11-103 *Failure-to-File Cease Trade Orders in Multiple Jurisdictions*, une personne ne peut effectuer d'opérations sur un titre de l'émetteur dans ce territoire ni en acquérir, sauf aux conditions prévues par la présente décision, s'il y a lieu, tant que celle-ci est en vigueur.
4. En outre, la présente décision entre en vigueur automatiquement dans chaque territoire du Canada qui a une disposition législative sur la réciprocité automatique, sous réserve de la législation en valeurs mobilières locale.

Interprétation

Les expressions définies dans la législation, dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, dans le *Règlement 14-501Q sur les définitions* ou dans l'*Instruction générale 11-207 relative aux interdictions d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt et à leur levée dans plusieurs territoires* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles reçoivent une autre définition.

Décision

5. Chacun des décideurs estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permet de la rendre.
6. Il est ordonné en vertu de la législation que toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs cesse à l'égard de chaque titre de l'émetteur.

7. Malgré la présente décision, un porteur véritable de titres de l'émetteur qui n'est ou n'était pas, à la date de la présente décision, une personne participant au contrôle de l'émetteur ou un initié à son égard, peut vendre des titres de l'émetteur qu'il a acquis avant la date de la présente décision si les deux conditions suivantes sont remplies :
- a) la vente est réalisée par l'entremise d'un « marché organisé réglementé étranger », au sens de l'article 1.1 des Règles universelles d'intégrité du marché de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières;
 - b) la vente est réalisée par l'entremise d'un courtier en placement inscrit dans un territoire du Canada conformément à la législation applicable en valeurs mobilières.

Josée Deslauriers
Directrice de la conformité - émetteurs et initiés

Décision n°: 2017-CEI-0019

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement immobilier BTB	6 octobre 2017	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Groupe Stingray Digital Inc.	10 octobre 2017	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fireweed Energy Ltd.	4 octobre 2017	Alberta
North American Financial 15 Split Corp	4 octobre 2017	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BRP Inc.	10 octobre 2017	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Val-d'Or Mining Corporation	5 octobre 2017	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Ontario
Cenovus Energy Inc.	10 octobre 2017	Alberta
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie Fonds canadien d'obligations Mackenzie Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie Fonds de revenu à taux variable Mackenzie Fonds d'opportunités en titres de créance mondiaux Mackenzie Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie Fonds d'obligations de catégorie investissement tactique mondial Mackenzie Fonds de titres de catégorie investissement	4 octobre 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>à taux variable Mackenzie</p> <p>Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines Mackenzie</p> <p>Fonds d'obligations stratégique Mackenzie</p> <p>Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie</p> <p>Fonds d'obligations tactique mondial en dollars US Mackenzie</p> <p>Fonds de revenu à durée ultra-courte en dollars US Mackenzie</p> <p>Fonds équilibré toutes capitalisations canadiennes Mackenzie</p> <p>Fonds canadien équilibré Mackenzie (<i>auparavant, Fonds équilibré grandes capitalisations canadiennes Mackenzie</i>)</p> <p>Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie</p> <p>Fonds canadien équilibré Mackenzie Cundill</p> <p>Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie</p> <p>Fonds équilibré de durabilité mondiale et d'impact Mackenzie</p> <p>Fonds de revenu Mackenzie</p> <p>Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy</p> <p>Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy</p> <p>Fonds de revenu stratégique Mackenzie</p> <p>Fonds de revenu stratégique américain Mackenzie</p> <p>Fonds de revenu stratégique mondial en dollars US Mackenzie</p> <p>Fonds de dividendes toutes capitalisations canadiennes Mackenzie</p> <p>Fonds de croissance de dividendes toutes capitalisations canadiennes Mackenzie (<i>auparavant, Fonds de dividendes et de croissance grandes capitalisations canadiennes Mackenzie</i>)</p> <p>Fonds de valeur toutes capitalisations canadiennes Mackenzie</p>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds canadien de croissance Mackenzie		
Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds de croissance grandes capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds de petites capitalisations canadiennes Mackenzie (<i>auparavant, Fonds de valeur petites capitalisations canadiennes Mackenzie</i>)		
Fonds canadien sécurité Mackenzie Cundill		
Fonds de croissance Mackenzie		
Fonds canadien Mackenzie Ivy		
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie		
Fonds américain de dividendes Mackenzie		
Fonds enregistré américain de dividendes Mackenzie		
Fonds américain à faible volatilité Mackenzie		
Fonds toutes actions Chine Mackenzie		
Fonds renaissance Mackenzie Cundill		
Fonds de valeur Mackenzie Cundill		
Fonds mondial de dividendes Mackenzie		
Fonds d'actions mondiales Mackenzie (<i>auparavant, Fonds concentré d'actions mondiales Mackenzie</i>)		
Fonds mondial de leadership d'impact Mackenzie		
Fonds mondial à faible volatilité Mackenzie		
Fonds de petites capitalisations mondiales Mackenzie (<i>auparavant, Fonds de croissance de petites capitalisations mondiales Mackenzie</i>)		
Fonds international Mackenzie Ivy (<i>auparavant, Fonds international de croissance Mackenzie</i>)		
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy		
Fonds d'actions internationales Mackenzie Ivy		
Fonds de ressources canadiennes		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Mackenzie		
Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie		
Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie		
Portefeuille équilibré Symétrie		
Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Portefeuille prudent Symétrie		
Portefeuille revenu fixe Symétrie		
Portefeuille croissance Symétrie		
Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Fonds de stratégies alternatives diversifiées Mackenzie		
Fonds d'actions de marchés émergents à forte diversification Mackenzie		
Fonds d'actions européennes à forte diversification Mackenzie		
Fonds d'actions mondiales à forte diversification Mackenzie		
Fonds d'actions internationales à forte diversification Mackenzie		
Fonds d'actions américaines à forte diversification Mackenzie		
Mandat privé de marché monétaire canadien Mackenzie		
Mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie		
Mandat privé équilibré de revenu mondial prudent Mackenzie		
Mandat privé d'actions mondiales Mackenzie		
Mandat privé de revenu fixe mondial Mackenzie		
Mandat privé équilibré de revenu mondial Mackenzie		
Mandat privé équilibré de revenu Mackenzie		
Mandat privé d'actions américaines Mackenzie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Mackenzie Marché monétaire canadien		
Catégorie Mackenzie Équilibré toutes capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Équilibré canadien de croissance		
Catégorie Mackenzie Ivy Canadien équilibré		
Catégorie Mackenzie Ivy Mondial équilibré		
Catégorie Mackenzie Revenu stratégique		
Catégorie Mackenzie Dividendes toutes capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Valeur toutes capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Canadien de croissance		
Catégorie Mackenzie Dividendes grandes capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Petites capitalisations canadiennes (<i>auparavant, Catégorie Mackenzie Valeur petites capitalisations Canadiennes</i>)		
Catégorie Mackenzie Cundill Canadien sécurité		
Catégorie Mackenzie Cundill Américain		
Catégorie Mackenzie Croissance américaine		
Catégorie Mackenzie Grandes capitalisations américaines		
Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines		
Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines Devises neutres		
Catégorie Mackenzie Cundill Renaissance		
Catégorie Mackenzie Cundill Valeur		
Catégorie Mackenzie Marchés émergents		
Catégorie Mackenzie Occasions des marchés émergents		
Catégorie Mackenzie Croissance mondiale		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Mackenzie Petites capitalisations mondiales (<i>auparavant, Catégorie Mackenzie Croissance de petites capitalisations mondiales</i>)		
Catégorie Mackenzie Ivy International (<i>auparavant, Catégorie Mackenzie International de Croissance</i>)		
Catégorie Mackenzie Ivy Européen		
Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères		
Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères Devises neutres		
Catégorie Mackenzie Mondial de ressources		
Catégorie Mackenzie Lingot d'or		
Catégorie Mackenzie Métaux précieux		
Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie		
Catégorie Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille actions Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Catégorie Mackenzie Actions canadiennes à forte diversification		
Catégorie mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie		
Catégorie mandat privé d'actions mondiales Mackenzie		
Catégorie mandat privé équilibré de revenu Mackenzie		
Catégorie mandat privé d'actions américaines Mackenzie		
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes	5 octobre 2017	Ontario
Mandat privé Fidelity Actions canadiennes – Concentré		
Mandat privé Fidelity Actions américaines		
Mandat privé Fidelity Actions américaines –		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Actions internationales		
Mandat privé Fidelity Actions internationales – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Actions mondiales		
Mandat privé Fidelity Actions mondiales – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Valeur concentrée		
Mandat privé Fidelity Dividendes américains		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Équilibre		
Mandat privé Fidelity Équilibre – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif		
Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif – Devises neutres		
Mandat privé Fidelity Croissance et revenu américains		
Mandat privé Fidelity Revenu conservateur		
Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe – Plus		
Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus		
Catégorie Mandat privé Fidelity Revenu fixe – Plus		
Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique – Plus		
Fiducie de placement Fidelity Actions canadiennes		
Fiducie de placement Fidelity Actions canadiennes – Concentré		
Fiducie de placement Fidelity Actions américaines		
Fiducie de placement Fidelity Actions internationales		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales		
Fiducie de placement Fidelity Créances Marchés émergents		
Fiducie de placement Fidelity Actions Marchés émergents		
Fiducie de placement Fidelity Revenu élevé à taux variable		
Fiducie Fidelity Placement immobilier commercial à revenu élevé		
Fiducie de placement Fidelity Titres convertibles		
Fiducie de placement Fidelity Actions PME américaines		
Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée		
Fiducie de placement Fidelity Titres mondiaux à rendement élevé		
Fiducie de placement Fidelity Multiples Capitalisations Amérique		
Fiducie de placement Fidelity Croissance internationale		
Fiducie de placement Fidelity Obligations américaines		
Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique		
Fiducie de placement Fidelity Revenu fixe canadien à court terme		
Fiducie de placement indicielle Fidelity Obligations canadiennes à rendement réel		
Fiducie de placement Fidelity Obligations mondiales		
Fiducie de placement Fidelity Obligations mondiales – Devises neutres		
Fiducie de placement Fidelity Immobilier mondial		
Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U.		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fiducie de placement Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U.		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille FÉRIQUE Conservateur	5 octobre 2017	Québec
Portefeuille FÉRIQUE Pondéré		- Ontario
Portefeuille FÉRIQUE Équilibré		
Portefeuille FÉRIQUE Croissance		
Portefeuille FÉRIQUE Audacieux (parts de série A)		
Brookfield Asset Management Inc.	4 octobre 2017	Ontario
Brookfield Finance Inc.	4 octobre 2017	Ontario
Brookfield Finance LLC	4 octobre 2017	Ontario
Catégorie Revenu SCM et Infrastructure LOGIQ	5 octobre 2017	Ontario
Catégorie Croissance et Revenu de Ressources LOGIQ		
Catégorie Revenu Mensuel Équilibré LOGIQ		
Catégorie Croissance LOGIQ		
Catégorie Occasions Spéciales LOGIQ		
Catégorie Occasions Mondiales LOGIQ		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Tactique D'Actions LOGIQ		
Catégorie Marché Monétaire LOGIQ		
Catégorie Tactique D'Obligations LOGIQ		
Catégorie Revenu Équilibré Mondial LOGIQ		
Fonds Tactique d'Obligations LOGIQ		
Fonds à rendement total LOGiQ	5 octobre 2017	Ontario
Fonds mondial de ressources LOGiQ		
Fonds de rendement stratégique LOGiQ		
Fonds Millénium LOGiQ		
Fonds de revenu élevé LOGiQ		
Fonds canadien équilibré Mackenzie (auparavant, Fonds équilibré grands capitalisations canadiennes Mackenzie)	4 octobre 2017	Ontario
Catégorie Mackenzie Marchés émergents		
Fonds de croissance équilibrée FT	10 octobre 2017	Ontario
Fonds de revenu équilibré FT		
Fonds de croissance FT		
LOGiQ Growth Fund	5 octobre 2017	Ontario
Nexa Resources S.A. (auparavant, VM Holding S.A.)	10 octobre 2017	Ontario
North American Financial 15 Split Corp.	5 octobre 2017	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5 octobre 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5 octobre 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5 octobre 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5 octobre 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5 octobre 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5 octobre 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5 octobre 2017	19 octobre 2015
Banque de Montréal	5 octobre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	5 octobre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	6 octobre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	6 octobre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	6 octobre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	6 octobre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	6 octobre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	6 octobre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	6 octobre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	6 octobre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	6 octobre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	10 octobre 2017	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	4 octobre 2017	4 juillet 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	5 octobre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	5 octobre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	5 octobre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	5 octobre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 octobre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 octobre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 octobre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	6 octobre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	10 octobre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	10 octobre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	10 octobre 2017	4 juillet 2016
Banque Royale du Canada	22 septembre 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	22 septembre 2017	21 janvier 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 octobre 2017	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion	4 octobre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	6 octobre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	6 octobre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	6 octobre 2017	13 juin 2016
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	5 octobre 2017	12 septembre 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Autonom, Solutions de Financement aux Consommateurs inc.	2017-08-31	4 000 000 \$
Cardiol Therapeutics Inc.	2017-09-29	18 750 \$
Compagnie Crédit Ford du Canada	2017-09-19	1 000 000 000 \$
Defiance Silver Corp.	2017-09-25 au 2017-09-29	1 725 000 \$
Exploration Fieldex inc.	2017-04-21	533 947 \$
ICM (IX) Real Estate Trust	2017-09-21	1 484 598 \$
LeoNovus Inc.	2017-09-20	1 500 000 \$
Ressources Explor inc.	2017-09-29	65 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ALLBANC SPLIT CORP. II	2017-08-31
ARITZIA INC.	2017-08-27
EXPLORATION KHALKOS INC.	2017-08-31
INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.	2017-08-31
LES PRODUCTEURS AFFINOR INC.	2017-08-31
NADG NNN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2017-06-30
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	2017-08-31
THERATECHNOLOGIES INC.	2017-08-31
TRILOGY METALS INC.	2017-08-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
KERR MINES INC.	2017-06-30
SOCIETE D'EXPLORATION MINIERE VIOR INC.	2017-06-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
KERR MINES INC.	2017-06-30
SOCIETE D'EXPLORATION MINIERE VIOR INC.	2017-06-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
AURORA CANNABIS INC.	
FANCAMP EXPLORATION LTD	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
KERR MINES INC.	2017-06-30
NEMASKA LITHIUM INC.	2017-06-30
TAURIGA SCIENCES, INC.	2015-03-31
TAURIGA SCIENCES, INC.	2016-03-31
TAURIGA SCIENCES, INC.	2017-03-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujéti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujéti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujéti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujéti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujéti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujéti ou d'une filiale de l'émetteur assujéti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujétis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
A.I.S. Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Element, Martyn	4	O	2017-10-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	425 000	0.2000	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Element, Martyn	4	O	2017-10-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	425 000		BC
Abitibi Royalties Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Abitibi Royalties Inc.	1	O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.2000	QC
		O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		QC
Ball, Ian	4, 5	O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.4700	QC
RRSP	PI	O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.4400	QC
		O	2017-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.3000	QC
Doyle, Louis	4	O	2017-10-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	353	9.4400	QC
Mullan, Glenn J	4, 6, 5	O	2017-10-06	D	51 - Exercice d'options	1 007	0.5500	QC
		O	2017-10-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(353)	9.4400	QC
<i>Options</i>								
Mullan, Glenn J	4, 6, 5	O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	(1 007)		QC
Acasta Enterprises Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
Swartz, Jay	4							
Jay A. Swartz Professional Corporation	PI	O	2017-06-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 646		ON
Young, Michael D'Arcy	4	O	2017-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 646		ON
<i>Class B Shares</i>								
Swartz, Jay	4							
Jay A. Swartz Professional Corporation	PI	O	2017-06-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	94 105		ON
Young, Michael D'Arcy	4	O	2017-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	94 105		ON
Agellan Commercial Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Barazzuol, Renzo	6							
Sandpiper Opportunity Fund 3 Limited Partnership	PI	O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.9500	ON
Manji, Salim	6							
Sandpiper Opportunity Fund 3 Limited Partnership	PI	O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.9500	ON
Manji, Samir Aziz	6							
Sandpiper Opportunity Fund 3 Limited Partnership	PI	O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.9500	ON
Sandpiper GP Inc.	3							
Sandpiper Opportunity Fund 3 Limited Partnership	PI	O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.9500	ON
Air Canada								
<i>Deferred Share Units</i>								
Clark, Christie James Beckett	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	758		QC
Green, Michael	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	758		QC
Huot, Jean Marc	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	701		QC
PAQUIN, MADELEINE	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 314		QC
Romanow, Roy	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	701		QC
Sorensen, Vagn	4	O	2006-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 942		QC
Taylor, Kathleen	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 385		QC
Verschuren, Annette Marie	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	758		QC
Wilson, Michael M.	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 942		QC
Akita Drilling Ltd.								
<i>Actions sans droit de vote</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Charlton, Loraine	4	O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	244	7.1500	AB
		O	2017-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	113	7.0900	AB
Coleman, Raymond	5	O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	349	7.1500	AB
		O	2017-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	97	7.0900	AB
		O	2017-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	152	6.9500	AB
		O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	353	7.2600	AB
Dease, Colin	5	O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	349	7.1500	AB
		O	2017-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	76	6.9500	AB
Hensel, Fred	5	O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	349	7.1500	AB
		O	2017-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	147	7.0900	AB
		O	2017-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	231	6.9500	AB
		O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	234	7.2600	AB
Kushner, Craig	5	O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	349	7.1500	AB
		O	2017-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	149	7.0900	AB
Mohan, Harish	4	O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	244	7.1500	AB
		O	2017-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	7.0900	AB
Reynolds, Darcy	5	O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	349	7.1500	AB
		O	2017-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	7.0900	AB
		O	2017-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	27	6.9500	AB
		O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	104	7.2600	AB
RICHARDSON, DALE	4	O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	244	7.1500	AB
		O	2017-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	115	7.0900	AB
Ruud, Karl	4	O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	349	7.1500	AB
		O	2017-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	149	7.0900	AB
Southern, Nancy C.	4, 6	O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	244	7.1500	AB
		O	2017-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	115	7.0900	AB
Southern-Heathcott, Linda A.	4, 6	O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	244	7.1500	AB
		O	2017-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	115	7.0900	AB
Spitznagel, Curt Perry	4	O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	244	7.1500	AB
		O	2017-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	115	7.0900	AB
Wilmot, Harry	4	O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	244	7.1500	AB
		O	2017-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	7.0900	AB
WILSON, Charles W.	4	O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	244	7.1500	AB
		O	2017-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	96	7.0900	AB
Alaris Royalty Corp.								
<i>Droits Restricted Share units</i>								
BERTRAM, DANIEL JAMES	5	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 078		AB
DELCOURT, GREGG	5	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 516		AB
Driscoll, Darren John	5	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 795		AB
ERVIN, MICHAEL DONALD	5	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 795		AB
FRAZER, AMANDA MAI	5	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 557		AB
King, Stephen Walter	4, 5	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 393		AB
KRAWETZ, CURTIS JAMES	5	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 238		AB
McCarthy, Elizabeth Teresa	5	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 598		AB
TIMBERLAKE, DEVIN	5	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 078		AB
Alexandria Minerals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Patil, Priya	4	O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0550	ON
Algonquin Power & Utilities Corp.								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Ball, Christopher James	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 155	13.1900	ON
Barnes, Melissa Stapleton	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 564	13.1900	ON
Laney, Randy David	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 516	13.1900	ON
Moore, Kenneth	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 994	13.1900	ON
Saidi, Masheed Hegi	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 772	13.1900	ON
Samil, Dilek	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 778	13.1900	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Steeves, George Lester	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 199	13.1900	ON
Amerigo Resources Ltd								
<i>Actions ordinaires</i>								
Toor, Nauman (Nick)	3							
Luzich Partners LLC	PI	O	2017-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 500	0.7800	BC
Arbutus Biopharma Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sofia, Michael Joseph	5	O	2017-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)		BC
Aritzia Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Maclver, David John	5	O	2017-10-03	D	51 - Exercice d'options	59 316	4.9000	BC
		O	2017-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 316)	14.3128	BC
		O	2017-10-03	D	51 - Exercice d'options	47 452	4.5000	BC
		O	2017-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 452)	14.3124	BC
		O	2017-10-03	D	51 - Exercice d'options	1 991	3.9900	BC
		O	2017-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 991)	14.6200	BC
<i>Options</i>								
Maclver, David John	5	O	2017-10-03	D	51 - Exercice d'options	(59 316)	4.9000	BC
		O	2017-10-03	D	51 - Exercice d'options	(47 452)	4.5000	BC
		O	2017-10-03	D	51 - Exercice d'options	(1 991)	3.9900	BC
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Jack, Bruce William James	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 064	13.2200	MB
Martens, Cornelius	4, 5	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	453	13.2200	MB
Rimer, Ronald Albert	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 600	13.2200	MB
Ryan, Patrick Gowan	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 090	13.2200	MB
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	510	13.2200	MB
Thielmann, Victor	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	453	13.2200	MB
Townsend, Kenneth	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	453	13.2200	MB
Warkentin, Edward	4, 5	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	453	13.2200	MB
AuRico Metals Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Day, Anne	4	O	2017-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 106		ON
McCluskey, John	4	O	2017-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 106		ON
Perry, Scott Graeme	4	O	2017-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 106		ON
Spiteri, Joseph George	4	O	2017-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 487		ON
Stairs, Janice Alayne	4	O	2017-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 553		ON
Aurora Cannabis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dyck, Jason Ronald Bradley 748086 Alberta Ltd.	4	PI	2017-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(217 500)	3.0000	BC
Singer, Michael	4	O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)		BC
Banque de Montréal								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bank of Montreal	1	O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	89.0864	QC
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		QC
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	89.0112	QC
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		QC
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	89.1101	QC
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	90.6828	QC
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		QC
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	91.3465	QC
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		QC
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	91.8436	QC
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Birchcliff Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bosman, Myles	5							
BMO Nesbitt Burns - Spousal Cash	PI	O	2005-01-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	5.5600	AB
Carlsen, Christopher Andrew	5							
Scotia McLeod - Cash Account - Joint	PI	O	2017-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	5.7450	AB
		O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	5.4700	AB
Schulich, Seymour	3							
Nevada Capital Corporation Ltd.	PI	O	2017-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000 000)	5.6300	AB
Bonterra Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fink, George Frederick	4, 5,	3O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	15.9250	AB
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	15.0300	AB
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	15.0400	AB
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	15.0500	AB
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	15.0600	AB
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	15.0700	AB
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	15.0800	AB
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	15.0900	AB
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	15.1000	AB
Brookfield Asset Management Inc.								
<i>Actions privilégiées Class A Series 28</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2017-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	17.5996	ON
		O	2017-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	17.6000	ON
		O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 162	17.4970	ON
		O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(8 862)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 44</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 475	26.2400	ON
		O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 475)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 46</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2003-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 835	25.8099	ON
		O	2017-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 835	25.8210	ON
		O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 835	25.8903	ON
		O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(11 505)		ON
Brookfield Infrastructure Partners L.P.								
<i>RE LP Units (BILP)</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	3							
BIP REU Holdings (2016) LP	PI	O	2017-09-15	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 432 000	40.4160USD	ON
		M	2017-09-15	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 423 000	40.4160USD	ON
BRP Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
BRP Inc.	1	O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	19 800	39.7258	QC
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	19 800	40.7086	QC
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	19 800	40.7361	QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	19 800	40.7189	QC
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	19 800	40.6999	QC
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	19 800	40.9481	QC
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	19 800	40.8389	QC
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	19 100	40.8126	QC
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	19 800	41.0155	QC
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	19 800	42.9735	QC
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	19 800	45.1335	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
	O		2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(276 500)		QC
CAE Inc.								
<i>Actions ordinaires</i> CAE INC.	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	20.5400	QC
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	20.4300	QC
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	20.5000	QC
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	20.1800	QC
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	20.0900	QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	20.1000	QC
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	20.1500	QC
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	20.3500	QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	19.8800	QC
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	19.9600	QC
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	20.2100	QC
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	20.2400	QC
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	20.2500	QC
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	20.6000	QC
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	20.5700	QC
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	20.7400	QC
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	20.7300	QC
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(229 900)	20.3500	QC
Callidus Capital Corporation								
<i>Actions ordinaires</i> Callidus Capital Corporation	1	O	2017-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 198	11.1786	ON
		O	2017-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(10 198)		ON
		O	2017-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	300	10.9800	ON
		O	2017-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(300)		ON
		O	2017-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	400	11.0775	ON
		O	2017-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(400)		ON
		O	2017-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 500	11.1375	ON
		O	2017-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(4 500)		ON
		O	2017-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	200	11.0000	ON
		O	2017-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(200)		ON
		O	2017-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	100	11.0000	ON
		O	2017-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(100)		ON
		O	2017-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	200	11.0000	ON
		O	2017-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(200)		ON
		O	2017-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 600	11.0000	ON
		O	2017-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 600)		ON
		O	2017-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 200	11.0960	ON
		O	2017-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(4 200)		ON
		O	2017-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	98	11.1500	ON
		O	2017-09-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(98)		ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 398	10.8877	ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 398)		ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.8400	ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.8400	ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.8400	ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 498	10.8252	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(7 498)		ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.9100	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.8900	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
	O		2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.9067	ON
	O		2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
	O		2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	10.8441	ON
	O		2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		ON
	O		2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 998	10.9113	ON
	O		2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(6 998)		ON
	O		2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.9544	ON
	O		2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		ON
	O		2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.9828	ON
	O		2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
	O		2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	10.9372	ON
	O		2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		ON
	O		2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 998	10.8690	ON
	O		2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 998)		ON
	O		2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.7500	ON
	O		2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		ON
	O		2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.7567	ON
	O		2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
	O		2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	10.8283	ON
	O		2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		ON
	O		2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	10.8964	ON
	O		2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)		ON
	O		2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.8940	ON
	O		2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		ON
	O		2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.9000	ON
	O		2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
	O		2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.9000	ON
	O		2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
	O		2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	10.9076	ON
	O		2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)		ON
	O		2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	98	10.9200	ON
	O		2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(98)		ON
	O		2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	56 100	10.9801	ON
	O		2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(56 100)		ON
	O		2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.0000	ON
	O		2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
	O		2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.0000	ON
	O		2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
	O		2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.0000	ON
	O		2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
	O		2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.0000	ON
	O		2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
	O		2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	98	11.0000	ON
	O		2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(98)		ON
	O		2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 198	10.8036	ON
	O		2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 198)		ON
	O		2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.9000	ON
	O		2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
	O		2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	10.9339	ON
	O		2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		ON
	O		2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.8250	ON
	O		2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		ON
	O		2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.9000	ON
	O		2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
	O		2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	10.8733	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	10.7913	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)		ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.8900	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	10.8000	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.8025	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.7400	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	98	10.7400	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(98)		ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 198	10.7611	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(6 198)		ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.7000	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.7756	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.7717	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 098	10.6630	ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(6 098)		ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.6000	ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.6850	ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	10.6544	ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.7400	ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	8 498	10.5800	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(8 498)		ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.5400	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.5960	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	700	10.6029	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	10.5302	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(7 600)		ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4400	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4400	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.4867	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.4400	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.4945	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	98	10.5000	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(98)		ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	9 298	10.4086	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(9 298)		ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.3800	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.3800	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4000	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.4367	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	10.3515	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(8 300)		ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.3533	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.3500	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	10.3519	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	98	10.3600	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(98)		ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	10.3428	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(7 600)		ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.3300	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	10.3305	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	700	10.3429	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	98	10.3800	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(98)		ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	10.3917	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.3933	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.4000	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.4000	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	10.3953	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.4004	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	98	10.4000	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(98)		ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	10.4063	ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 900)		ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4000	ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.4300	ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4500	ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	10.4088	ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	98	10.3400	ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(98)		ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	40 800	10.5950	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(40 800)		ON
	O		2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4200	ON
	O		2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
	O		2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.4000	ON
	O		2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
	O		2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.4200	ON
	O		2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		ON
	O		2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	98	10.4400	ON
	O		2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(98)		ON
Canadian Natural Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Andersen, Troy John Peter	5	O	2017-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-03	D	51 - Exercice d'options	1 425	28.0600	AB
		O	2017-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 425)	42.2600	AB
Best, Catherine May	4							
Savings Plan	PI	O	2017-10-02	I	46 - Contrepartie de services	1 000	41.8090	AB
Yee, Betty	5							
Solium	PI	O	2017-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 000)	41.2600	AB
<i>Options</i>								
Andersen, Troy John Peter	5	O	2017-10-03	D	51 - Exercice d'options	(1 425)	28.0600	AB
Yee, Betty	5	O	2017-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(3 800)	41.2700	AB
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lorenzo, John Michael	4							
Bourgnine Holdings Ltd.	PI	O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	17 000	0.0250	ON
Canadian Western Bank								
<i>Actions ordinaires</i>								
Shore, Lester	5	O	2017-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Halliwell, Michael Norman	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	244		AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Halliwell, Michael Norman	5	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 664		AB
		O	2017-09-30	D	59 - Exercice au comptant	(3 680)		AB
Shore, Lester	5	O	2017-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
Halliwell, Michael Norman	5	O	2017-03-10	D	50 - Attribution d'options	10 205		AB
Shore, Lester	5	O	2017-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
CANADIAN ZINC CORPORATION								
<i>Droits Deferred Share Unit</i>								
SWALLOW, MALCOLM JOHN ALEXANDER	4	O	2017-10-02	D	46 - Contrepartie de services	30 487	0.2050	BC
Ward, Ian Richard	4	O	2017-09-30	D	46 - Contrepartie de services	30 487	0.2050	BC
Canamex Resources Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stark, Michael	4							
Stark Collections	PI	O	2017-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	75 000	0.1100	BC
Vincent, David John	4, 5	O	2017-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Bons de souscription</i>								
Vincent, David John	4, 5	O	2017-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Options</i>								
Vincent, David John	4, 5	O	2017-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Canso Select Opportunities Fund								
<i>Parts Class A</i>								
Canso Investment Counsel Ltd.	7							
Canso Partners II Fund	PI	O	2017-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 000	10.7000	ON
Cascades inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Trudel, Thierry	7	O	2017-09-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 091	10.3800	QC
Centerra Gold Inc.								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Rogers, Terry Vernon	6	O	2017-10-10	D	59 - Exercice au comptant	(2 470)	8.9300	ON
Ceres Global Ag Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Joel, Harvey T.	4	O	2017-10-06	D	46 - Contrepartie de services	1 651		ON
<i>Droits DSU</i>								
Joel, Harvey T.	4	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 362		ON
Mize, Gary	4	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 880		ON
Speers, Douglas Edgar	4	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 259		ON
<i>Options</i>								
Day, Robert William	5	O	2017-10-06	D	50 - Attribution d'options	187 500		ON
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canadian Pacific Railway Limited	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	193.9373	AB
		O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(21 700)		AB
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	19 100	192.3054	AB
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		AB
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	193.7741	AB
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		AB
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	193.4550	AB
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(27 900)		AB
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	193.6583	AB
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		AB
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	193.9497	AB
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)		AB
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		AB
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	192.2754	AB
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)		AB
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 300	193.5409	AB
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	193.1573	AB
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		AB
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(10 300)		AB
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		AB
<i>Droits DSU</i>								
Baird, John Russell	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	285	205.6400	AB
Courville, Isabelle	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	161	205.6400	AB
Denham, Gillian H. (Jill)	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	285	205.6400	AB
Fatt, William Robert	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	322	205.6400	AB
MACDONALD, REBECCA	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	322	205.6400	AB
Paull, Matthew	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	353	166.2400USD	AB
Pevelett, Jane Leslie	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	322	205.6400	AB
Reardon, Andrew Fitzpatrick	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	594	166.2400USD	AB
Trafton II, Gordon T.	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	353	166.2400USD	AB
Choice Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Droits Deferred Units</i>								
Adams, Kerry Dawn	4	O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	512		ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 260		ON
Clark, Christie James Beckett	4, 6	O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	93		ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 137		ON
Eadie, Graeme McAllister	4	O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	26		ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 146		ON
Felman, Michelle	4	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	635		ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 273		ON
Graham, Anthony R.	7	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 614		ON
Kitt, Michael	4	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	711		ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 520		ON
Sullivan, Daniel Francis	4	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	398		ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 421		ON
Weiss, Paul Raymond	4	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	371		ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	948		ON
Weston, Willard Galen Garfield	4, 6	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	719		ON
CI Financial Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
CI Financial Corp.	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	39 300	27.3643	ON
		O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(39 300)		ON
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	27.0732	ON
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	(56 000)		ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	292 600	27.3748	ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(292 600)		ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	49 600	27.2818	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(49 600)		ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	55 600	27.1926	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(55 600)		ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	55 800	27.3140	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(55 800)		ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	55 600	27.4697	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(55 600)		ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	290 700	27.4993	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(290 700)		ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	52 400	27.4750	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(52 400)		ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	27.4988	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	112 903	26.6422	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(112 903)		ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	50 200	27.0648	ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(50 200)		ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	30 200	27.0921	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(30 200)		ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	27.0674	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(56 000)		ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	55 400	27.0489	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(55 400)		ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	27.0711	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(56 000)		ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	26.9801	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(56 000)		ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	27.2599	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(56 000)		ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	31 200	27.2361	ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(31 200)		ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	27.3175	ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(56 000)		ON
Cogeco Inc								
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>								
Cogeco Inc.	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 944	82.4400	QC
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	82.3600	QC
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 944	82.1700	QC
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	82.1800	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
		O	2017-09-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 144	80.0900	QC
		M	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	80.0900	QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	79.6000	QC
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	79.9400	QC
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	78.8100	QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	79.1500	QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	78.2600	QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	78.2100	QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	78.3200	QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	78.1600	QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	78.3500	QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	78.5800	QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	144	78.1900	QC
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	79.5200	QC
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	79.6100	QC
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	80.2700	QC
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	79.4600	QC
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	79.1600	QC
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	78.5400	QC
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	77.7300	QC
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	78.1800	QC
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	79.4600	QC
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	80.6600	QC
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 144	81.6500	QC
		O	2017-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(42 480)		QC
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canadian National Railway Company	1	O	2017-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	85 441	82.6298USD	QC
		M	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	85 441	82.6298USD	QC
Constellation Software Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anzarouth, Bernard	5	O	2017-10-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	703.4800	ON
Computershare Trust Company - RRSP	PI	O	2017-10-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	704.9800	ON
Computershare Trust Company - TFSA	PI	O	2017-10-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	704.9800	ON
Corby Spiritueux et Vins Limitée								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Cote, Stephane	5	O	2017-08-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	232	21.6050	ON
		O	2017-09-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120	21.6410	ON
Holub, Paul	5	O	2017-08-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	285	21.6050	ON
		O	2017-09-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	21.6410	ON
Llewellyn, Robert	4	O	2017-09-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	168	21.6410	ON
Lussier, Donald Vincent	4	O	2017-09-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	168	21.6410	ON
McCarthy, George	4	O	2017-09-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	248	21.6410	ON
Nielsen, Patricia	4	O	2017-09-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	168	21.6410	ON
O'Driscoll, Roland Patrick	4, 5	O	2017-08-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	234	21.6050	ON
		O	2017-09-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	115	21.6410	ON
Sanchez Villarreal, Antonio	4, 5	O	2017-08-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	166	21.6050	ON
		O	2017-09-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	21.6410	ON
Valencia, Marc Andrew	5	O	2017-08-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	285	21.6050	ON
		O	2017-09-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	147	21.6410	ON
Corporation Aurifère Monarques (auparavant RESSOURCES MONARQUES INC.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lavergne, Marc-André	5	O	2017-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
Bourassa, guy georges	4, 6	O	2017-10-06	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.1250	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Corporation d'Investissements OneCap								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goldcorp Inc.	3	O	2017-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-09-29	D	36 - Conversion ou échange	3 478 261		QC
Gosselin, Réjean REER	4, 5	PI	2017-08-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1550	QC
		O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1500	QC
		O	2017-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 000	0.1400	QC
		O	2017-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 500	0.1400	QC
		O	2017-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.1500	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Goldcorp Inc.	3	O	2017-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-09-29	D	36 - Conversion ou échange	3 478 261		QC
Corporation Fiera Capital (anciennement Fiera Sceptre Inc.)								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
FIERA CAPITAL S.E.C.	3	O	2017-10-02	D	36 - Conversion ou échange	304 013		QC
		O	2017-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 994)	14.5903	QC
		O	2017-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 401)	14.6000	QC
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	14.6000	QC
<i>Actions spéciales Class B Voting</i>								
FIERA CAPITAL S.E.C.	3	O	2017-10-02	D	36 - Conversion ou échange	(304 013)		QC
Corus Entertainment Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Shaw, Bradley	3	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	12.6119	ON
BSS HMS Investments Ltd.	PI	O	2017-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	12.6119	ON
BSS LJS Investments Ltd.	PI	O	2017-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	12.6119	ON
BSS PBS Investments Ltd.	PI	O	2017-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	12.6119	ON
BSS SMS Investments Ltd.	PI	O	2017-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	12.6119	ON
Michelle Shaw	PI	O	2017-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	12.6119	ON
Shaw, Jim	3	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	12.6119	ON
SJ KRS Capital Corp.	PI	O	2017-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	12.6119	ON
SP Capital Corp.	PI	O	2017-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	12.6119	ON
Shaw, JR	3							
Carol M. Shaw	PI	O	2017-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	12.6119	ON
Shaw, Julie Marie	4	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	12.6119	ON
1922812 Alberta Ltd.	PI	O	2017-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	12.6119	ON
1922829 Alberta Ltd.	PI	O	2017-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	12.6119	ON
Eman Holdings Ltd.	PI	O	2017-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	12.6119	ON
Crescent Point Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bannister, Peter	4	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 936		AB
		O	2017-10-01	D	97 - Autre	(1 411)		AB
Cillis, Laura Ann	4	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 519		AB
		O	2017-10-01	D	97 - Autre	(1 210)		AB
Eade, Mark Gordon	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 000		AB
		O	2017-10-01	D	97 - Autre	(11 520)		AB
Gillard, D. Hugh	4	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 936		AB
		O	2017-10-01	D	97 - Autre	(1 411)		AB
Heinemann, Robert Frederick	4	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 456		AB
		O	2017-10-01	D	97 - Autre	(1 180)		AB
MacDonald, Tamara	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 411		AB
		O	2017-10-01	D	97 - Autre	(8 358)		AB
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 053)	9.9000	AB
Munroe, Barbara Elaine	4	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 440		AB
		O	2017-10-01	D	97 - Autre	(692)		AB

Emetteur	Rela- tion	État opé-	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
ROMANZIN, GERALD A.	4	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 476		AB
		O	2017-10-01	D	97 - Autre	(1 190)		AB
Smith, Clifford Neil	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 592		AB
		O	2017-10-01	D	97 - Autre	(3 645)		AB
Deferred Share Units								
Amirault, Rene	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 267		AB
Bannister, Peter	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	509		AB
Gillard, D. Hugh	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 267		AB
Goldthorpe, Edward	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 266		AB
Jackson, Michael Sidney	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 286		AB
Munroe, Barbara Elaine	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 451		AB
ROMANZIN, GERALD A.	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 743		AB
Restricted Share Units								
Bannister, Peter	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 622		AB
		O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 936)		AB
Cillis, Laura Ann	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 267		AB
		O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 519)		AB
Eade, Mark Gordon	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 000)		AB
Gillard, D. Hugh	4	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 936)		AB
Heinemann, Robert Frederick	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 267		AB
		O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 456)		AB
Jackson, Michael Sidney	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 267		AB
MacDonald, Tamara	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 411)		AB
Munroe, Barbara Elaine	4	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 440)		AB
ROMANZIN, GERALD A.	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 525		AB
		O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 476)		AB
Smith, Clifford Neil	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 592)		AB
CT Real Estate Investment Trust								
Deferred Units								
Hollister, Brenton Vaughn	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	453	13.7850	ON
Laidley, David Howard	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 977	13.7850	ON
Martini, Anna	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 523	13.7850	ON
O'Bryan, John Charles	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 433	13.7850	ON
Delphi Energy Corp.								
Actions ordinaires								
Batteke, Hugo	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 006	1.1700	AB
BEHR, John	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 479	1.1700	AB
Behrman, Mark Dwayne	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 826	1.1700	AB
Galvin, Michael	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 245	1.1700	AB
Hume, Rod Allan	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 826	1.1700	AB
Reid, David James	4, 5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 283	1.1700	AB
Diagnos Inc.								
Actions ordinaires								
Coffin, Tristram	4	O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1100	QC
Diversified Royalty Corp.								
Actions ordinaires								
Haber, Lawrence P.	4, 5	O	2017-02-06	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(220 100)		BC
		O	2017-05-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(20 127)		BC
Joint Spousal Account	PI	O	2011-06-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-02-06	C	90 - Changements relatifs à la propriété	220 100		BC
		O	2017-05-29	C	90 - Changements relatifs à la propriété	20 127		BC
Divestco Inc.								
Actions ordinaires Class A								
Divestco Inc.	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.0600	AB
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.0600	AB
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(340 000)		AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.0500	AB
Dollarama Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dollarama Inc.	1	O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	135.8689	QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	135.9531	QC
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	136.6834	QC
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	7 400	137.3070	QC
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	136.9989	QC
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	136.9694	QC
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	136.9690	QC
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	800	136.9200	QC
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	132.0000	QC
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	135.2287	QC
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	136.4902	QC
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	136.7243	QC
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	137.1922	QC
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(231 000)		QC
Dream Office Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie Series A</i>								
Cooper, Michael	4, 7, 5							
Dream Alternatives 2017 Holding LP	PI	O	2017-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 300	21.0000	ON
Dream Asset Management Corporation	5							
Dream Alternatives 2017 Holding LP	PI	O	2017-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 300	21.0000	ON
Earth Alive Clean Technologies Inc.								
<i>Bons de souscription Expiring October 11, 2022</i>								
INVESTISSEMENTS INFLUX ANSE INC.	3	O	2014-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-10-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 924 787		QC
<i>Débetures convertibles 15 Maturité 11 octobre 2019</i>								
INVESTISSEMENTS INFLUX ANSE INC.	3	O	2014-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-10-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 500 000.00		QC
Echelon Financial Holdings Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Falle, James Bernard	4	O	2017-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	896		ON
Pastor, Andrew Dennis Martin	4	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 603		ON
Thomson, David Alexander	4	O	2017-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	708		ON
Wallace, Murray	4	O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 264		ON
ECN Capital Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
WIMSATT, JOHN	5	O	2017-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	124 000	3.9900	ON
Emera Incorporated								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bragg, James Lee	4	O	2010-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 200	47.6000	NS
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	47.5950	NS
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 550	47.5900	NS
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	47.5850	NS
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	47.5800	NS
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	47.5700	NS
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	47.5650	NS
Muldoon, Daniel	5	O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	8 200	21.5800	NS
		O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	8 500	21.9900	NS
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 700)	47.3340	NS

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
O'Connor, Wayne David DSU	5	O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 121)	47.3599	NS
Bragg, James Lee	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	236		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	131		NS
Chrominska, Sylvia Dolores	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 091		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	272		NS
Demone, Henry	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 154		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	124		NS
Edgeworth, Allan Leslie	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 271		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	513		NS
Eisenhauer, James Daniel	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 187		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	448		NS
Greer, Sandra	7	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70		NS
		O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	472		NS
Iorio, Pam	7	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	570		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5		NS
Ivany, Raymond Edmund	7	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	511		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	187		NS
Law, Rhea	7	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	570		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5		NS
Loewen, Lynn	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 232		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	201		NS
McLennan, John T.	7	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 138		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	887		NS
Pether, Donald Allison	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 251		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	413		NS
Ramil, John	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 328		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45		NS
Rosen, Andrea Sarah	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 252		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	525		NS
Rounding, Marie Catherine	7	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	153		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	215		NS
Sergel, Richard	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	694		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	131		NS
SHEPPARD, Mary Jacqueline	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 221		NS
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	541		NS
Options								
Muldoon, Daniel	5	O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	(8 200)		NS
		O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	(8 500)		NS
Enbridge Inc.								
Actions ordinaires								
Gruending, Colin Kenneth	5	O	2017-10-02	D	51 - Exercice d'options	24 000	24000.0000	AB
		M	2017-10-02	D	51 - Exercice d'options	24 000	20.2100	AB
		O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	52.2200	AB
Yu, Vernon Dai-Chung	5	O	2017-10-02	D	51 - Exercice d'options	13 179	20.2100	AB
		O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 179)	52.0700	AB
		O	2017-10-02	D	51 - Exercice d'options	10 221	20.2100	AB
Options \$20.21 (\$40.42) - February 19, 2018 Expiry								
Gruending, Colin Kenneth	5	O	2017-10-02	D	51 - Exercice d'options	(24 000)	20.2100	AB
Yu, Vernon Dai-Chung	5	O	2017-10-02	D	51 - Exercice d'options	(23 400)	20.2100	AB
Ensign Energy Services Inc.								
Droits Deferred Share Units (Common Shares)								
Howe, James Brian	4	O	2017-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	38	6.8773	AB
Kangas, Leonard	4	O	2017-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	699	6.8773	AB
Moomjian, Jr., Cary A.	4	O	2017-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	502	6.8773	AB
Schroeder, John G.	4	O	2017-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	945	6.8773	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Surkan, Gail Donelda	4	O	2017-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	186	6.8773	AB
Equitable Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wilson, Timothy James	5	O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	1 000	29.3200	ON
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	56.0200	ON
<i>Options Options granted</i>								
Wilson, Timothy James	5	O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	29.3200	ON
Eros Resources Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wilson, Jeffrey Leigh	7	O	2015-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-08-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1650	BC
Espial Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Espial Group Inc	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.1000	ON
		O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.1200	ON
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.1200	ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	2.1300	ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.0900	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.1000	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.0600	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.0700	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.0500	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.0000	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.9500	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.9900	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.0000	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.9500	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.9200	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.9600	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	1.9200	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.9300	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.9400	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	1.9500	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.9500	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	1.9400	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	1.9000	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.8900	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.8700	ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	1.9000	ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.8800	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	78 100	1.8700	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.8600	ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(105 000)		ON
Extendicare Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Extendicare Inc.	1	O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	9.2490	ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(81 500)		ON
Financière Sun Life inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sun Life Financial	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	105 144	48.1534	ON
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	99 000	47.3229	ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	99 000	47.1524	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	99 000	46.3542	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	104 000	46.4651	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	105 854	47.0034	ON
		O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(106 000)		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(515 144)		ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(308 854)		ON
Firm Capital Mortgage Investment Corporation								
<i>Débetures convertibles 5.75 Debentures</i>								
Mair, Jonathon	4, 5	O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 100 000.00)		ON
Fonds de placement immobilier Cominar								
<i>Parts différées</i>								
Dussault, Claude	4	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	442	13.7600	QC
Lépine, Johanne	4	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	603	13.7600	QC
Fonds de Placement Immobilier Nexus								
<i>Parts de fiducie</i>								
ERA Holdings Limited Partnership	8	O	2017-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.0100	ON
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	2.0000	ON
		O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.0100	ON
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3 PI	O	2017-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 110	14.9800	ON
		O	2017-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 208)	14.9800	ON
		O	2017-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	14.9800	ON
		O	2017-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	350	14.9800	ON
		O	2017-10-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(671)	14.9800	ON
		O	2017-10-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	14.9800	ON
Foraco International SA								
<i>Actions ordinaires</i>								
Foraco International SA	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.3800	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.3800	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 639	0.3800	ON
Fortis Inc.								
<i>Performance Share Units (ITC)</i>								
Amaimo, Stephanie Ann	5	O	2017-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
<i>Restricted Share Units (ITC)</i>								
Amaimo, Stephanie Ann	5	O	2017-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
Fortuna Silver Mines Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ganoza Durant, Jorge A.	4	O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	131 800	4.5096USD	BC
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	76 000	4.5691USD	BC
Freehold Royalties Ltd.								
<i>Deferred Share Units</i>								
BUGAUD, GARY RONALD JOSEPH	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	138		AB
HARRISON, PETER T	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	219		AB
Kay, J. Douglas	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87		AB
Korpach, Arthur Neil	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	247		AB
MacKenzie, Susan Mary	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172		AB
Romanow, Marvin F.	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	181		AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Walsh, Aidan Murphy	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	206		AB
Gabriel Resources Ltd.								
<i>Droits DSUs</i>								
Cramer, Dag Lars	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 596		ON
Gusenbauer, Alfred	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 596		ON
Hulley, Keith Robert	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 659		ON
Kirk, Harry Wayne	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 862		ON
Peat, David W.	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 570		ON
Stairs, Janice Alayne	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 753		ON
<i>Options</i>								
Natbony, William	4	O	2017-10-05	D	50 - Attribution d'options	37 779		ON
Segsworth, Walter Thomas	4	O	2017-10-05	D	50 - Attribution d'options	37 779	0.4600	ON
Genworth MI Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hewat, Mary-Jo	5	O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	138		ON
Hurley, Brian Leo	4, 5	O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	317		ON
Pirolì, Robert John	5	O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68		ON
RRSP	PI	O	2017-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	60		ON
Spitali, Jim	7	O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	157		ON
RRSP	PI	O	2017-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2		ON
Watson, Timothy Scott	7							
RRSP	PI	O	2017-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	143		ON
Williams, Aaron James Glyndwr	7	O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90		ON
George Weston Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
George Weston Limited	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	106.8012	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		ON
Glen Eagle Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Labrecque, Jean-Charles	4, 5							
RTO Solutions Inc.	PI	O	2017-10-02	I	54 - Exercice de bons de souscription	150 000	0.1000	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Labrecque, Jean-Charles	4, 5							
RTO Solutions Inc.	PI	O	2017-10-02	I	54 - Exercice de bons de souscription	(150 000)	0.1000	QC
Global Blockchain Technologies Corp. (formerly Carrus Capital Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Shynkaryk, Chester	5	O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.9100	BC
		O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.0700	BC
		O	2017-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.2500	BC
Barbara Shynkaryk	PI	O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	1.9100	BC
		O	2017-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	2.0700	BC
		O	2017-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	2.2500	BC
Gluskin Sheff + Associates Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morris, David Roy	5	O	2017-10-03	D	97 - Autre	(2 837)		ON
Joanne Morris	PI	O	2017-10-03	I	97 - Autre	2 837		ON
GMP Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMP Capital Inc.	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	11 799	2.7689	ON
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	599	2.6000	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	11 799	2.5557	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 799	2.5575	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 399	2.5996	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 199	2.5629	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 999	2.5459	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 499	2.4211	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 499	2.4900	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 299	2.4716	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	6 199	2.6237	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	7 899	2.6430	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	7 099	2.6403	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	11 599	2.5940	ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	11 099	2.5203	ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	11 799	2.5215	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(12 398)		ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(11 799)		ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(6 799)		ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 399)		ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 199)		ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(10 999)		ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(10 798)		ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 499)		ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 199)		ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(7 899)		ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(7 099)		ON
		O	2017-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(11 599)		ON
		O	2017-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(11 099)		ON
		O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(11 799)		ON
goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
<i>Deferred Share Unit Plan</i>								
Johnson, Donald Kenneth	4, 3	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	907		ON
		M	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	958		ON
Golden Share Resources Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Zeng, Nick Nianqing	4, 5							
Keystone Associates Inc.	PI	O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1150	ON
<i>Options</i>								
Guilbaud, Christian	4	O	2017-10-06	D	52 - Expiration d'options	(16 666)	1.5000	ON
Gran Tierra Energy Inc.								
<i>Droits Deferred Stock Units</i>								
Scott, Sondra	4	O	2017-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 990		AB
Groupe CGI inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>								
Groupe CGI inc.	1	O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		QC
Hurlebaus, Timothy	5	O	2017-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Mattackal, George Jacob	5	O	2017-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Baticle, Jean-Michel	5	O	2013-03-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 913	64.7000	QC
Boulanger, François	5	O	2003-01-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 366	64.7000	QC
Boyajian, Mark	5	O	2015-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 355	64.7000	QC
Dube, Benoit	5	O	2008-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 390	64.7000	QC
Forman, Stuart	5	O	2015-02-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 250	64.7000	QC
Godin, Julie	4	O	2009-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 039	64.7000	QC
Godin, Serge	4, 3	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	163 773	64.7000	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Initié								
Porteur inscrit								
Gorber, Lorne Shawn	5	O	2005-11-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 284	64.7000	QC
Henderson, Dave	5	O	2015-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 328	64.7000	QC
Hurlebaus, Timothy	5	O	2017-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 426	64.7000	QC
Keating, Michael John	5	O	2017-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 922	64.7000	QC
Linder, Kevin Morris	5	O	2014-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 380	64.7000	QC
Mattackal, George Jacob	5	O	2017-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 689	64.7000	QC
McCuaig, Douglas	5	O	2004-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 197	64.7000	QC
Nikku, Heikki	5	O	2015-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 881	64.7000	QC
Perron, Steve	5	O	2016-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 170	64.7000	QC
Rocheleau, Daniel	5	O	2003-01-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 580	64.7000	QC
Schindler, George Donald	4, 5	O	2004-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 016	64.7000	QC
THORN, STEPHEN MARK	5	O	2016-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 979	64.7000	QC
Vigeant, Guy	5	O	2016-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
			2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 380	64.7000	QC
Options								
Hurlebaus, Timothy	5	O	2017-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Mattackal, George Jacob	5	O	2017-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Groupe Restaurants Invescor Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Forsayeth, Michael Peter	4	O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	278	3.7200	QC
Hennessey, Frank	4, 5	O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	306	3.7200	QC
LaBerge, Anne-Marie	4	O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	54	3.7200	QC
O'Connor, Gary William	4	O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	96	3.7200	QC
Raymond, Pierre	4	O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	252	3.7200	QC
Seigneur, François-Xavier	4	O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	444	3.7200	QC
Sgro, David Daniel	4	O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	78	3.7200	QC
Sugrue, Patrick Howard	4	O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	285	3.7200	QC
Zaarour, Roula	4	O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	61	3.7200	QC
Groupe Stingray Digital Inc.								
<i>Actions qui suivent indirectement les actions de l'émetteur</i>								
Sirois, François-Charles								
Gestion François-Charles Sirois Inc.	PI	O	2017-10-05	C	38 - Rachat ou annulation	(6 495)	1.3997	QC
Guyana Goldfields Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Caldwell, Scott Andrew	4	O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	4.1000	ON
Home Capital Group Inc.								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Hibben, Alan Roy	4	O	2017-09-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 388	13.9000	ON
Hudbay Minerals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Blazo, Adrienne	5	O	2017-09-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Share Units</i>								
Blazo, Adrienne	5	O	2017-09-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Innergex énergie renouvelable Inc.								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Unités d'actions différées (UAD)/Deferred Shares Units (DSU)</i>								
Francisci, Nathalie	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	902		QC
Gagnon, Richard	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	902		QC
McGuinty, Dalton	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	902		QC
Mercier, Monique	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 354		QC
InPlay Oil Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sprott Resource Corp.	3							
Sprott Resource Partnership	PI	O	2017-10-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 096 619)		AB
Sprott Resource Holdings Inc.	3							
Sprott Resource Corp.	PI	O	2017-10-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
Sprott Resource Corp.	3							
Stephen Yuzpe	PI	O	2017-10-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(90 000)		AB
Sprott Resource Holdings Inc.	3							
Stephen Yuzpe	PI	O	2017-10-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Inter Pipeline Ltd.								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Neufeld, Cory Wade	5	O	2017-10-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)	25.8500	AB
InterRent Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Amirault, Paul	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 563		ON
Bouzanis, Paul	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 204		ON
Clancy, Michael Robert	5	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 533		ON
Leslie, Ronald A.	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 191		ON
Pangborn, Cheryl Anne	4	O	2017-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
			2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 349		ON
Stone, Victor Reginald	4	O	2017-09-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	4 171		ON
Intrinsyc Technologies Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Intrinsyc Technologies Corporation	1	O	2017-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.8100	BC
		O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	1.8100	BC
		O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.7000	BC
		O	2017-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	1.7000	BC
		O	2017-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.8000	BC
		O	2017-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	1.8000	BC
Inventronics Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
MONETTE, SERGE	3	O	2017-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1600	MB
Invictus MD Strategies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
The K2 Principal Fund L.P.	3	O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 800)	1.2116	BC
		O	2017-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	1.2131	BC
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 600)	1.1814	BC
		O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(238 500)	1.2316	BC
Jamieson Wellness Inc.								
<i>Options</i>								
Holtham, Angela Frances	4	O	2017-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-29	D	50 - Attribution d'options	7 899		ON
Tafler, Jason	4	O	2017-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-29	D	50 - Attribution d'options	7 899		ON
Journey Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boklaschuk, Brett	1	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 669		AB
		O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 060		AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Crone, Howard James	4	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 071		AB
Gilewicz, Gerald	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	47 920		AB
		O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 376		AB
Moore, Terry John	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 225		AB
		O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 539		AB
Polini, Anthony Victor	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	27 252		AB
		O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 431		AB
Verge, Alexander G.	4, 5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	57 294		AB
		O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 835		AB
Droits Performance Share Unit								
Boklaschuk, Brett	1	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 890)		AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 000		AB
Gilewicz, Gerald	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 100)		AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 000		AB
Moore, Terry John	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 100)		AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 000		AB
Polini, Anthony Victor	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 600)		AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 000		AB
Verge, Alexander G.	4, 5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 600)		AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		AB
Droits Restricted Share Unit								
Boklaschuk, Brett	1	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(39 645)		AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	58 000		AB
Crone, Howard James	4	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 209)		AB
		M	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 208)		AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		AB
Gilewicz, Gerald	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(47 750)		AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	76 000		AB
Hamilton, Glenn A.	4	O	2017-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		AB
Laustsen, Dana Bruce	4	O	2014-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		AB
Moore, Terry John	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(42 100)		AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	58 000		AB
Polini, Anthony Victor	5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(40 500)		AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	58 000		AB
Shay, Ryan	4	O	2017-05-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		AB
Verge, Alexander G.	4, 5	O	2017-10-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(57 050)		AB
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		AB
Just Energy Group Inc.								
Droits Directors Compensation Plan								
Brussa, John Albert	4	O	2017-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 117		ON
GAHN, ROBERT SCOTT	4	O	2017-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 035		ON
HOLLANDS, H. CLARK	4	O	2017-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	762		ON
PERLMAN, BRETT	4	O	2017-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 060		ON
Ross, M. Dallas H.	4	O	2017-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	683		ON
Weld, Bill	4	O	2017-10-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 118		ON
Killam Apartment Real Estate Investment Trust								
Droits Restricted Units								
Lloyd, Arthur G.	4	O	2017-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 565)	13.2100	NS
Parts de fiducie								
Lloyd, Arthur G.	4	O	2017-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 565	13.2100	NS
Kinaxis Inc.								
Actions ordinaires								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Carreiro, Paul	5	O	2017-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Carreiro, Paul	5	O	2017-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Kinross Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Elliott, Thomas Ballantyne	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 719	5.3000	ON
Etter, Gregory Van	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 332	4.2200USD	ON
Giardini, Tony Serafino	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 809	5.3000	ON
Longenecker, Nathan M.	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 827	5.3000	ON
Musgrove, Bobby Lee	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 090	5.3000	ON
		M	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 090	4.2200USD	ON
Rollinson, Jonathon Paul	4, 5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 900	5.3000	ON
Schimper, Claude J.S.	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 152	5.3000	ON
Sylvestre, Michel	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 581	5.3000	ON
La Banque de Nouvelle - Ecosse								
<i>Actions ordinaires</i>								
Branion, Andrew	5	O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(107)	80.5400	ON
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(195)	80.5600	ON
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(214)	80.5100	ON
McNamara, Kyle	5	O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	3 036	47.7500	ON
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 036)	80.5349	ON
<i>Options</i>								
McNamara, Kyle	5	O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	(3 036)	47.7500	ON
La Societe Canadian Tire Limitee								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Canadian Tire Corporation, Limited	1	O	2017-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	156.5308	ON
		O	2017-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(21 000)		ON
		O	2017-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	155.7598	ON
		O	2017-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(21 000)		ON
		O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	156.4418	ON
		O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(21 000)		ON
		O	2017-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	156.7949	ON
		O	2017-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(21 000)		ON
		O	2017-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	156.5227	ON
		O	2017-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(21 000)		ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Anderson, Eric Thomas	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	381	152.7750	ON
La Societe de Gestion AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
AGF EMPLOYEE BENEFIT PLAN TRUST	2	O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	99 400	8.1000	ON
Camilli, Kathleen Mary	4	O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.4061USD	ON
<i>Actions ordinaires ESOP - Cash</i>								
BASARABA, Adrian	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 608	7.3900	ON
CAMMARERI, ROSE	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 330	7.3600	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 751	7.3500	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 094	7.4000	ON
<i>Actions ordinaires ESOP - RRSP</i>								
BASARABA, Adrian	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	7.1100	ON
CAMMARERI, ROSE	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	7.1100	ON
<i>Actions ordinaires ESOP - Select Plan</i>								
BASARABA, Adrian	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	7.1100	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	51	7.1100	ON
<i>Actions ordinaires ESP Vested</i>								
BASARABA, Adrian	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72	7.1100	ON
CAMMARERI, ROSE	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	108	7.1100	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	212	7.1100	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	724	7.1100	ON
Le Fonds de revenu du secteur financier des États-Unis								
<i>Parts de fiducie Class A (CAD \$)</i>								
World Financial Split Corp.	8	O	2017-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	8.1922	ON
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	8.1458	ON
Le Groupe Stars Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goldstein, Marlon	5	O	2017-10-02	D	51 - Exercice d'options	20 000	7.9500	ON
		O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	20.2250USD	ON
		O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	20.1250USD	ON
		O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 748)	20.2500USD	ON
		O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 652)	20.4000USD	ON
		O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	20.2000USD	ON
		O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	20.1500USD	ON
		O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	20.1000USD	ON
		O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	20.1750USD	ON
		O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	20.3000USD	ON
		O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	20.2750USD	ON
<i>Options</i>								
Goldstein, Marlon	5	O	2017-10-02	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	7.9500	ON
Les Aliments Maple Leaf Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McCain, Michael Harrison	4, 5							
BMO Nesbitt Burns	PI	O	2017-05-17	C	90 - Changements relatifs à la propriété	176 300		ON
		M	2017-05-17	C	90 - Changements relatifs à la propriété	176 300		ON
<i>Droits PSU - Performance Share Units settled with market shares</i>								
Young, Richard	5	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 100		ON
Les Compagnies Loblaw Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Loblaw Companies Limited	1	O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	65.2049	ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	65.1044	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	243 600	65.7879	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	65.0584	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	65.3560	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	65.4084	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	65.3542	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	65.9914	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	66.3547	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	66.5793	ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	66.9486	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	66.9106	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	66.9510	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	158 000	67.0198	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	66.6668	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	66.9623	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	229 950	66.8332	ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	67.8622	ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	68.1532	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 771 800)		ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(926 000)		ON
Les Métaux Canadiens Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nardella, Luigi	4							
Roslo Investments Inc	PI	O	2017-09-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Les propriétés Genius Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Goulet, Guy	4, 5	O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.1440	QC
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chamandy, Glenn J.	4, 5	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	47 435	39.5200	QC
Corsano, Anthony Frank	7	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 437	39.5200	QC
Gildan Activewear Inc.	1	O	2017-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	131 732	39.1998	QC
		M	2017-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	131 132	39.1998	QC
		O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	131 732	39.0208	QC
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	38.5631	QC
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	38.5180	QC
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	38.3165	QC
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	38.1389	QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	38.4790	QC
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	38.2236	QC
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	37.9020	QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	65 300	37.1719	QC
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	37.5024	QC
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	37.7604	QC
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	37.9386	QC
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	37.9581	QC
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	38.0744	QC
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	37.8850	QC
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	37.8582	QC
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	65 200	38.0115	QC
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	38.1025	QC
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 639 328)		QC
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	38.8035	QC
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	39.1779	QC
Hoffman, Michael	7	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 968	39.5200	QC
Iliopoulos, Peter	5	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 865	39.5200	QC
Lavoie, Nicolas	5	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 864	39.5200	QC
Lehman, Eric Ralph	5	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 651	39.5200	QC
Masi, Benito	5	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 710	39.5200	QC
Roiter, Jonathan	5	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 953	39.5200	QC
Ward, Chuckie J.	7	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 217	39.5200	QC
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>								
Anderson, William D.	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 012	30.9000USD	QC
		O	2017-09-11	D	35 - Dividende en actions	143	31.4000USD	QC
Berg, Donald	4	O	2017-09-11	D	35 - Dividende en actions	43	31.4000USD	QC
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 480	30.9000USD	QC
Cunningham, Shirley Elizabeth	4	O	2017-09-11	D	35 - Dividende en actions	2	31.4000USD	QC
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 214	30.9000USD	QC
Goodman, Russell Andrew	4	O	2017-09-11	D	35 - Dividende en actions	83	31.4000USD	QC
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	793	30.9000USD	QC
Heller, George Jason	4	O	2017-09-11	D	35 - Dividende en actions	178	31.4000USD	QC
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 359	30.9000USD	QC
Martin-Vachon, Anne	4	O	2017-09-11	D	35 - Dividende en actions	37	31.4000USD	QC
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 214	30.9000USD	QC
O'Brien, Sheila	4	O	2017-09-11	D	35 - Dividende en actions	218	31.4000USD	QC
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	606	30.9000USD	QC
VALDES-FAULLI, Gonzalo	4	O	2017-09-11	D	35 - Dividende en actions	113	31.4000USD	QC
		O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	607	30.9000USD	QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Chamandy, Glenn J.	4, 5	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(101 596)	39.5200	QC
Corsano, Anthony Frank	7	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 034)	39.5200	QC
Hoffman, Michael	7	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 782)	39.5200	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Iliopoulos, Peter	5	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 995)	39.5200	QC
Lavoie, Nicolas	5	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 993)	39.5200	QC
Lehman, Eric Ralph	5	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 782)	39.5200	QC
Masi, Benito	5	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 782)	39.5200	QC
Roïter, Jonathan	5	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 184)	39.5200	QC
Ward, Chuckie J.	7	O	2017-10-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 227)	39.5200	QC
Liberty Gold Corp. (formerly Pilot Gold Inc.)								
<i>Options</i>								
Bailey, Joanna	5	O	2017-06-26	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		BC
Tetzlaiff, Sean Allan	4	O	2017-10-11	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	1.0800	BC
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.								
<i>Actions ordinaires Class A Voting</i>								
Barge, James	5	O	2017-10-04	D	46 - Contrepartie de services	3 125		BC
		O	2017-10-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 631)	32.2000	BC
Crawford, Gordon	4	O	2017-10-01	D	46 - Contrepartie de services	476	32.1200USD	BC
Evrensel, Arthur	4	O	2017-10-01	D	46 - Contrepartie de services	255	32.1200USD	BC
		O	2017-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(18)	32.1200USD	BC
Fine, Emily	4	O	2017-10-01	D	46 - Contrepartie de services	520	32.1200USD	BC
Goldsmith, Brian	5	O	2017-10-04	D	46 - Contrepartie de services	9 375		BC
		O	2017-10-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(4 892)	32.2000USD	BC
Paterson, G. Scott	4	O	2017-10-01	D	46 - Contrepartie de services	550	32.1200USD	BC
		O	2017-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(138)	32.1200USD	BC
Rachesky, Dr. Mark H.	4, 6, 30	O	2017-10-01	D	46 - Contrepartie de services	564	32.1200USD	BC
Simm, Daryl	4	O	2017-10-01	D	46 - Contrepartie de services	266	32.1200USD	BC
SIMMONS, HARDWICK	4	O	2017-10-01	D	46 - Contrepartie de services	299	32.1200USD	BC
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Barge, James	5	O	2017-10-04	D	46 - Contrepartie de services	3 125		BC
		O	2017-10-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 631)	30.8500USD	BC
Crawford, Gordon	4	O	2017-10-01	D	46 - Contrepartie de services	496	30.8200USD	BC
Evrensel, Arthur	4	O	2017-10-01	D	46 - Contrepartie de services	266	30.8200USD	BC
		O	2017-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(19)	30.8200USD	BC
Fine, Emily	4	O	2017-10-01	D	46 - Contrepartie de services	542	30.8200USD	BC
Goldsmith, Brian	5	O	2017-10-04	D	46 - Contrepartie de services	9 375		BC
		O	2017-10-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(4 892)	30.8500USD	BC
Paterson, G. Scott	4	O	2017-10-01	D	46 - Contrepartie de services	573	30.8200USD	BC
		O	2017-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(143)	30.8200USD	BC
Rachesky, Dr. Mark H.	4, 6, 30	O	2017-10-01	D	46 - Contrepartie de services	587	30.8200USD	BC
Simm, Daryl	4	O	2017-10-01	D	46 - Contrepartie de services	277	30.8200USD	BC
SIMMONS, HARDWICK	4	O	2017-10-01	D	46 - Contrepartie de services	311	30.8200USD	BC
<i>Droits Share Appreciation</i>								
Barge, James	5	O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	106 250	25.2200USD	BC
<i>Options</i>								
Barge, James	5	O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 495	38.7600USD	BC
		O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 495	37.4700	BC
Goldsmith, Brian	5	O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 582	39.1600USD	BC
		O	2017-10-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 582	37.8600USD	BC
Magna International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Magna International Inc.	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	59 500	60.9761	ON
		O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	53 474	49.2190USD	ON
		O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)		ON
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	110 000	59.5134	ON
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	110 000	48.1052USD	ON
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	105 000	59.1717	ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	105 000	48.3904USD	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(100 578)		ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	105 000	58.9327	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	105 000	48.5190USD	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(332 974)		ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	105 000	58.9555	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	105 000	48.5700USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(210 000)		ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	105 000	59.2714	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	105 000	48.8694USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(210 000)		ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	105 000	59.6377	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	105 000	49.0570USD	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(210 000)		ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	105 000	59.8167	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	105 000	49.0562USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(210 000)		ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	61.0746	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	50.1007USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(210 000)		ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(210 000)		ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	63.3802	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	51.7647USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(8 100)		ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	63.7413	ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	51.9034USD	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	64.1504	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	52.2036USD	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	79 000	64.5147	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	64 350	52.2917USD	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	65.4051	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	53.0864USD	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	65.7844	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	53.3164USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(143 350)		ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	66.0714	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	53.4135USD	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	66.3238	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	53.4754USD	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	66.4637	ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	53.3761USD	ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	78 200	66.7583	ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	77 945	53.4646USD	ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Bonham, Scott Barclay	4	O	2012-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	49 298		ON
Bowie, Peter Guy	4	O	2012-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	37 179		ON
Chan, Mary Shio	4	O	2017-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	2 175		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Judge, Barbara Thomas	4	O	2007-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	120 225		ON
Lauk, Kurt	4	O	2011-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	27 834		ON
Niekamp, Cynthia	4	O	2014-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	7 319		ON
RUH, WILLIAM ANTHONY	4	O	2017-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	2 849		ON
Samarasekera, Indira Vasanti	4	O	2014-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	20 979		ON
Worrall, Lawrence	4	O	2005-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	52 884		ON
Young, William	4	O	2011-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	86 158		ON
<i>Parts Deferred Share Units</i>								
Bonham, Scott Barclay	4	O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	(49 298)		ON
Bowie, Peter Guy	4	O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	(37 179)		ON
Chan, Mary Shio	4	O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	(2 175)		ON
Judge, Barbara Thomas	4	O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	(120 225)		ON
Lauk, Kurt	4	O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	(27 834)		ON
Niekamp, Cynthia	4	O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	(7 319)		ON
RUH, WILLIAM ANTHONY	4	O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	(2 849)		ON
Samarasekera, Indira Vasanti	4	O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	(20 979)		ON
Worrall, Lawrence	4	O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	(52 884)		ON
Young, William	4	O	2017-10-06	D	99 - Correction d'information	(86 158)		ON
Manitok Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Geremia, Massimo Mario	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2017-10-03	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	27 593	0.0652	AB
Jerhoff, Timothy Franklin	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2017-10-03	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	25 869	0.0652	AB
Martin, Donald Robert	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2017-10-03	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	24 144	0.0652	AB
PERRY, RODGER DEAN	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2017-10-03	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	21 845	0.0652	AB
Mason Graphite Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marcotte, Simon	5	O	2017-10-11	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 000	2.1500	QC
Neill, Alastair	4	O	2017-10-05	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.6000	QC
		O	2017-10-11	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(10 000)	2.1500	QC
<i>Options</i>								
Neill, Alastair	4	O	2017-10-05	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.6000	QC
Maxar Technologies Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Zahler, Eric	4	O	2017-10-05	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	313	73.4000	BC
MBN Corporation								
<i>Parts</i>								
MBN Corporation	1	O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	5.9000	AB
		O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		AB
MCAN Mortgage Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bouganim, Jeffrey Joseph	5							
BMO Nesbitt Burns (RRSP)	PI	O	2017-09-29	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	138	15.1112	ON
CIBC World Markets (TFSA)	PI	O	2017-09-29	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	59	15.1112	ON
Cuthbert, Verna	4							

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
3MACs	PI	O	2017-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	125	15.1112	ON
Lai, Paco	5							
Computershare	PI	O	2017-09-29	C	35 - Dividende en actions	30	15.1112	ON
		O	2017-10-03	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	166	15.1942	ON
McIntosh, Loraine	4							
Canaccord Genuity (TFSA - Spouse)	PI	O	2017-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	15.1112	ON
Canaccord Genuity (TFSA)	PI	O	2017-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	59	15.1112	ON
Deferred Share Units								
Jandrisits, William John	4, 7, 5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 170	15.4900	ON
		M	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 170	15.4900	ON
		M'	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 170	15.4900	ON
Performance Deferred Share Units								
Jandrisits, William John	4, 7, 5	O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	203	15.4871	ON
		O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	206	15.4871	ON
Performance Share Units								
Bouganim, Jeffrey Joseph	5	O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	120	15.4871	ON
		O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	179	15.4871	ON
Jandrisits, William John	4, 7, 5	O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	15.4871	ON
Restricted Share Units								
Bouganim, Jeffrey Joseph	5	O	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	143	15.4871	ON
Jandrisits, William John	4, 7, 5	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	254	15.4871	ON
		M	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	254	15.4871	ON
		M'	2017-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	254	15.4871	ON
Mercer International Inc.								
Actions ordinaires								
Lee, Jimmy S.H.	4, 5	O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.8118USD	BC
		O	2017-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.8667USD	BC
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	11.8859USD	BC
		O	2017-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 353)	11.9317USD	BC
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 647)	12.2365USD	BC
Métaux DNI Inc.								
Bons de souscription								
Carter, John	4	O	2017-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-09-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	671 000		QC
Middlefield Can-Global REIT Income Fund								
Parts de fiducie								
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1	O	2017-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.0000	AB
Middlefield Healthcare & Life Sciences Dividend Fund								
Parts de fiducie								
Middlefield Healthcare & Life Sciences Dividend Fund	1	O	2017-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.8133	AB
		O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.9300	AB
		O	2017-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	9.9267	AB
		O	2017-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	9.9383	AB
Middlefield Healthcare & Wellness Dividend Fund								
Parts de fiducie								
Brasseur, Jeremy	6	O	2017-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.6750	AB
Middlefield Healthcare & Wellness Dividend Fund	1	O	2017-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.6880	AB
		O	2017-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	9.7225	AB
		O	2017-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	9.9358	AB
Miniere Osisko Inc. (formerly Oban Mining Corporation)								
Actions ordinaires								
Burzynski, John Feliks	4, 5	O	2017-10-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	32 600	4.2000	ON
Coates, Bryan A.	6	O	2017-10-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	40 800	4.2000	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Gaumond, André	6	O	2017-10-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 650	4.2000	ON
Hayes, John Philip	5	O	2017-10-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 100	6.1400	ON
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	3	O	2017-10-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	850 000	4.2000	ON
		O	2017-10-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 900 000	4.2000	ON
Roosen, Sean	4, 3	O	2017-10-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	48 900	4.2000	ON
Vizquerra, Jose	5	O	2017-10-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 000	4.2000	ON
Mercedes Juliana Benavides	PI	O	2017-10-05	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	4.2000	ON
Wares, Robert	4	O	2017-10-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	35 000	4.2000	ON
MINT Income Fund								
Parts de fiducie								
MINT Income Fund	1	O	2017-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 800)	6.6418	AB
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.6590	AB
		O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 300)	6.6865	AB
Morien Resources Corp.								
Actions ordinaires								
Budreski, John Philip Adrian	4, 5	O	2017-10-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 134 250		NS
Options								
Budreski, John Philip Adrian	4, 5	O	2017-10-10	D	51 - Exercice d'options	(1 134 250)	0.2700	NS
Murchison Minerals Ltd.								
Actions ordinaires								
Martin, Erik H.	5	O	2017-10-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 000	0.2500	ON
New Flyer Industries Inc.								
Actions ordinaires								
Gray, Adam L.	4							
Coliseum Capital Management, LLC	PI	O	2017-10-02	C	57 - Exercice de droits de souscription	763	51.1200	ON
Smith, Paul Warren Dennis	5	O	2017-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	50.2500	ON
		O	2017-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	51.5500	ON
New Pacific Metals Corp. (formerly New Pacific Holdings Corp.)								
Actions ordinaires								
Neal, Gordon	6	O	2016-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 400	1.4000	BC
Silvercorp Metals Inc.	3	O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	1.3000	BC
Noront Resources Ltd.								
Actions ordinaires								
Bassett, Edward Harold	4	O	2017-06-23	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.1700	ON
Options common shares								
Abolins, Uldis	4	O	2017-10-06	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		ON
Bassett, Edward Harold	4	O	2017-10-10	D	52 - Expiration d'options	(600 000)		ON
		O	2017-10-10	D	52 - Expiration d'options	(66 667)		ON
		O	2017-06-23	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.1700	ON
Diges, Carmen Lydia	5	O	2017-10-06	D	52 - Expiration d'options	(575 000)		ON
Feeney, Michael Kevin	5	O	2017-10-06	D	52 - Expiration d'options	(350 000)		ON
Jobin, Joanne	5	O	2017-10-06	D	52 - Expiration d'options	(280 000)		ON
Li, Lin	4	O	2017-10-10	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		ON
Niemi, Jeremy Karl	5	O	2017-10-06	D	52 - Expiration d'options	(495 000)		ON
Nolan, Glenn	5	O	2017-07-17	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.4600	ON
RCF Management LLC	4							
David Thomas	PI	O	2017-07-17	I	52 - Expiration d'options	(300 000)		ON
		O	2015-03-31	I	46 - Contrepartie de services	100 000		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Rieveley, Gregory Robert	5	O	2017-10-10	D	52 - Expiration d'options	(400 000)		ON
Thomas, David Alan	4	O	2017-07-17	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		ON
Waisberg, Lorie	4	O	2017-10-10	D	52 - Expiration d'options	(600 000)		ON
North American Energy Partners Inc.								
<i>Débetures convertibles</i>								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	\$ 200 000.00	97.6250	AB
<i>Deferred Share Units</i>								
McIntosh, Ronald A	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 970		AB
Oehmig, William C.	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 312		AB
Pinney, Bryan Daniel	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 660		AB
Stan, Thomas Paul	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 405		AB
Thornton, Jay	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 064		AB
Northern Empire Resources Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robins, John Edward	4, 5	O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	64 000	0.8000	BC
		O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	16 000	0.8025	BC
		O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	36 000	0.8084	BC
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 000	0.8200	BC
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	24 000	0.8300	BC
Northland Power Inc.								
<i>Deferred Share Units (DSU)</i>								
Gilmour, Barry Kenneth	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 214	22.0300	ON
Goodman, Russell Andrew	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	581	22.0300	ON
Novelion Therapeutics Inc.								
<i>Options</i>								
Bruhn, Suzanne Louise	4	O	2017-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-10-02	D	50 - Attribution d'options	9 600		BC
Harshbarger, Benjamin	5	O	2017-10-06	D	50 - Attribution d'options	75 000		BC
ONEnergy Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Letwin, Stephen Joseph James	4, 5	O	2017-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 667	0.3750	ON
Orezone Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Downey, Patrick	4	O	2017-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	40 000	0.6500	ON
Orla Mining Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lassonde, Pierre	3	O	2017-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	147 800	1.2000	BC
		O	2017-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	193 100	1.2690	BC
Pan Global Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kerzner, brian	4	O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	24 000	0.1450	BC
Paramount Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Riddell, Clayton H.	4, 5, 3O		2017-10-05	D	46 - Contrepartie de services	50 000	24.4390	AB
Riddell, James H. T.	4, 5	O	2017-10-05	D	46 - Contrepartie de services	100 000	24.4390	AB
<i>Restricted Share Units</i>								
HAN, MICHAEL S.	5	O	2014-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 176	24.4390	AB
Kinvig, Paul Robert	5	O	2008-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 920	24.4390	AB
Kohut, Michael G	5	O	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 520	24.4390	AB
Lee, Bernard K.	5	O	2003-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 244	24.4390	AB
Ockenden, Matthew G.	5	O	2016-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 290	24.4390	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Purdy, Darrel S.	5	O	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 908	24.4390	AB
Shier, E. Mitchell	5	O	2009-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 802	24.4390	AB
Tahmazian, Phillip G.	5	O	2013-03-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 708	24.4390	AB
Williams, John B.	5	O	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 640	24.4390	AB
Wittenberg, Joerg	5	O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 894	24.4390	AB
Yester, Gail	5	O	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 592	24.4390	AB
Parex Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Parex Resources Inc.	1	O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	13.9936	AB
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	14.1117	AB
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	11 100	14.9890	AB
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	15.0000	AB
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	14.9526	AB
Pason Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Olesen, Lars	5	O	2017-09-29	D	51 - Exercice d'options	9 800		AB
		O	2017-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 800)	18.8800	AB
<i>common share options</i>								
Olesen, Lars	5	O	2017-09-29	D	51 - Exercice d'options	(9 800)		AB
Pathfinder Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1	O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 800)	8.4500	AB
Pembina Pipeline Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burrows, J. Scott	5	O	2017-10-03	D	51 - Exercice d'options	5 480	44.0860	AB
		O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 480)	44.0860	AB
<i>Options</i>								
Burrows, J. Scott	5	O	2017-10-03	D	51 - Exercice d'options	(5 480)		AB
Perpetual Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Riddell Rose, Susan	4, 5	O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.2000	AB
PHX Energy Services Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hooks, John Michael	5	O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 650	2.3000	AB
Points International Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Points International Ltd.	1	O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	93	10.1700USD	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.1800USD	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.1900USD	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 023	10.2000USD	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.2100USD	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.2200USD	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.2250USD	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.2300USD	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.2400USD	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.2500USD	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	484	10.2600USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.0600USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.0800USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.0900USD	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.1000USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	305	10.1100USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.1200USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.1300USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.1400USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.1800USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	97	10.1900USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.2000USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.2100USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.2200USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	198	10.2300USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	250	10.2400USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	750	10.2500USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.2600USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.2700USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.2800USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.3350USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.3500USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.3700USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4000USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.7700USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.7800USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.8100USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.8200USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.8400USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.8500USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.8600USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	350	9.8700USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 050	9.8800USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.8900USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.9000USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.9200USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.0200USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.1100USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.1800USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.2000USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.2500USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.2600USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.2700USD	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.8800USD	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.9000USD	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.9100USD	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	150	9.9200USD	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.9500USD	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.9600USD	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.9700USD	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.9800USD	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.9900USD	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.0000USD	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	350	10.0100USD	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.0300USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.0000USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.0700USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.1800USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.1900USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.2000USD	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	205	10.2500USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	112	10.2600USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	505	10.2800USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.2900USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	704	10.3000USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	153	10.3100USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.3200USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	321	10.3300USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.3400USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.3500USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4000USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.3100USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.3200USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.3300USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	700	10.3500USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.3600USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.3700USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.3800USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.3900USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.4000USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4500USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	150	10.4600USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	50	10.4700USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.4800USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4900USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.5000USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.2600USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.3000USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.3100USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.3150USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.3200USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.3250USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.3300USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	103	10.3400USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.3500USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	50	10.3600USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	244	10.3700USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	608	10.3800USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	102	10.3900USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	973	10.4000USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	420	10.4100USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.4200USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.2900USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	82	10.3000USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	85	10.3100USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.3300USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	233	10.3400USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.3500USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	450	10.3600USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	514	10.3700USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.3800USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	386	10.3900USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	50	10.3950USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.4000USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.4100USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4200USD	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.4500USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.4000USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.4500USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4800USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4900USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.5000USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	50	10.5200USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	150	10.5300USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.5800USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.5900USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.6100USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	137	10.6200USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6300USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.6400USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6550USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.6600USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.6800USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6900USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.7800USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.8000USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.8200USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.9000USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	663	10.9300USD	ON
	O		2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.9400USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4100USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4400USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.4500USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.4800USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.5000USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.5100USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.5300USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.5400USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.5500USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.5600USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.5700USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.5900USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	700	10.6000USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.6100USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.6300USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.6500USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6700USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.6800USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6900USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.7000USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.7400USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.8400USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.9200USD	ON
	O		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.0000USD	ON
	O		2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4600USD	ON
	O		2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.4800USD	ON
	O		2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.5000USD	ON
	O		2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.5050USD	ON
	O		2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.5100USD	ON
	O		2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	543	10.5200USD	ON
	O		2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.5300USD	ON
	O		2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	605	10.5400USD	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.5500USD	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.5700USD	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.5800USD	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.5900USD	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.6000USD	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.6100USD	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	352	10.6200USD	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6300USD	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	71	10.5500USD	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.5800USD	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.5900USD	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 750	10.6000USD	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 050	10.6100USD	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	700	10.6200USD	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6250USD	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	229	10.6300USD	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.6400USD	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.6500USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.5300USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.5400USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.5500USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.5600USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.5700USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.5800USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.5900USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 020	10.6000USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.6100USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.6200USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6250USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.6300USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6400USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6600USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.6700USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	265	10.6800USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6900USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.7000USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.7100USD	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6900USD	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.9200USD	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.9300USD	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	11.0000USD	ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(67 685)		ON
Power Corporation du Canada								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Lemay, Stéphane	5	O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	25 975	29.8900	QC
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 975)	31.9000	QC
<i>Deferred Share Units</i>								
Beaudoin, Pierre	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 465	33.2300	QC
		M	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 547	31.4500	QC
Coutu, Marcel R.	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 387	33.7600	QC
		M	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 487	31.4712	QC
Desmarais, Paul Jr.	4, 5	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 301	32.9700	QC
		M	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 365	31.4394	QC
Doer, Gary Albert	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	385	34.5000	QC
		M	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	422	31.4998	QC
Graham, Anthony R.	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 687	33.1600	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 779	31.4470	QC
Jackson, John David Allan	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	600	34.0200	QC
		M	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	649	31.4813	QC
Marcoux, Isabelle	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 352	33.6300	QC
		M	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 445	31.4663	QC
Noyer, Christian	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	874	34.4800	QC
		M	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	957	31.4993	QC
Orr, Robert Jeffrey	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 433	33.1900	QC
		M	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 512	31.4482	QC
Szathmary, Eموke Jolan Erzsebet	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	855	32.7800	QC
		M	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	891	31.4314	QC
<i>Options</i>								
Lemay, Stéphane	5	O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	(25 975)	29.8900	QC
PrairieSky Royalty Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
PrairieSky Royalty Ltd.	1	O	2017-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	29.6271	AB
		O	2017-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(40 500)		AB
Precision Drilling Corporation								
<i>Deferred Share Units - effective January 1, 2012</i>								
Gibson, Brian James	4	O	2017-10-05	D	46 - Contrepartie de services	9 185	3.1300USD	AB
Premium Brands Holdings Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
BELIVEAU, JOHN STEPHEN	7	O	2017-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	100.0100	BC
CARRIERE, DAVID JOSEPH LEONARD	5	O	2017-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	100.0100	BC
Primeline Energy Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GEMS Investment Management Limited	3							
GRF Prime Limited	PI	O	2017-10-05	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 193 283	0.1150	BC
GRF Prime Limited	3	O	2017-10-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 193 283	0.1150	BC
ProMetic Sciences de la Vie inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Booth, Jonathan	5	O	2017-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	1.2070USD	QC
Wendel, Bruce	4							
IRA	PI	O	2017-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450	1.2823USD	QC
Pure Industrial Real Estate Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Haggis, Paul	4	O	2017-09-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 542	6.4870	BC
PYROGENÈSE CANADA INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Radin, Robert Michael	4	O	2017-10-02	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.1800	QC
<i>Options</i>								
Radin, Robert Michael	4	O	2017-10-02	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.1800	QC
Raging River Exploration Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Grimwood, Jonathan L.	5	O	2017-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Lundberg, Chad	5	O	2017-10-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 000	7.7000	AB
<i>Options</i>								
Grimwood, Jonathan L.	5	O	2017-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-02	D	50 - Attribution d'options	150 000	7.8700	AB
<i>Parts Performance Share Units</i>								
Grimwood, Jonathan L.	5	O	2017-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		AB
<i>Parts Restricted Share Units</i>								
Grimwood, Jonathan L.	5	O	2017-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 000		AB
Lundberg, Chad	5	O	2017-10-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 000)	7.7000	AB

Emetteur Titre	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Ravensource Fund (formerly The First Asia Income Fund)								
<i>Parts de fiducie</i>								
Reid, Scott RRSP	3 PI	O	2017-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	13.8300	ON
REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE								
<i>Droits Restricted Share Units/Unités d'actions restreintes</i>								
Burzynski, John Feliks	4	O	2017-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(57 750)	17.3000	QC
Coates, Bryan A.	5	O	2017-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(74 242)	17.3000	QC
de la Plante, Joseph	5	O	2017-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(39 552)	17.3000	QC
Lévesque, Elif	5	O	2017-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(49 590)	17.3000	QC
Roosen, Sean	4, 5	O	2017-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(99 040)	17.3000	QC
Redknee Solutions Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne (Common shares redesignated-Apr/17)</i>								
Basu, Anindyaraj RBC (TFSA)	5 PI	O	2017-05-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 088		ON
TFSA (ESPP)	PI	O	2017-10-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 088)		ON
REIT INDEXPLUS Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
REIT INDEXPLUS Income Fund	1	O	2017-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.1000	AB
Ressources Melkior Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Deluce, Keith James	5, 3	O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.0700	QC
Restaurant Brands International Inc.								
<i>Parts Restricted Shares</i>								
Cil, José E.	5	O	2017-10-03	D	35 - Dividende en actions	166		ON
Domanko, Jonathan	7	O	2017-10-03	D	35 - Dividende en actions	3		ON
Friesner, Jacqueline	5	O	2017-10-03	D	35 - Dividende en actions	42		ON
Giles-Klein, Lisa	7	O	2017-10-03	D	35 - Dividende en actions	37		ON
Goncalves, Heitor	5	O	2017-10-03	D	35 - Dividende en actions	139		ON
Granat, Jill	5	O	2017-10-03	D	35 - Dividende en actions	94		ON
John, Andrea	7	O	2017-10-03	D	35 - Dividende en actions	108		ON
Kobza, Joshua	5	O	2017-10-03	D	35 - Dividende en actions	1 260		ON
McGrade, Patrick Michael	7	O	2017-10-03	D	35 - Dividende en actions	32		ON
Santoro, Alexandre	7	O	2017-10-03	D	35 - Dividende en actions	340		ON
Schwartz, Daniel S.	4, 6, 50	O	2017-10-03	D	35 - Dividende en actions	268		ON
Siddiqui, Sami	7	O	2017-10-03	D	35 - Dividende en actions	539		ON
Tome, Vicente	7	O	2017-10-03	D	35 - Dividende en actions	15		ON
Retrocom Real Estate Investment Trust (formerly Retrocom Mid-Market Real Estate Investment Trust)								
<i>Class B Limited Partnership Units</i>								
Goldhar, Mitchell	3							
MRR Investors Limited Partnership No. 1	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 176 522)		ON
MRR Investors Limited Partnership No. 2	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 765 075)		ON
MRR Investors Limited Partnership No. 3	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(672 410)		ON
MRR Investors Limited Partnership No. 4	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(498 754)		ON
MRR Investors Limited Partnership No. 5	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(498 754)		ON
MRR Investors Limited Partnership No. 6	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(498 754)		ON
<i>Class B Units, Series 1 of RMM Limited Partnership I</i>								
Goldhar, Mitchell	3							

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(965 291)	30.5100	ON
<i>Class B Units, Series 2 of RMM Limited Partnership I</i> Goldhar, Mitchell								
3								
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(996 000)	30.5100	ON
<i>Class C Units, Series 1 of RMM Limited Partnership I</i> Goldhar, Mitchell								
3								
SmartCentres Realty Inc.	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(274 070)		ON
<i>Class C Units, Series 2 of RMM Limited Partnership I</i> Goldhar, Mitchell								
3								
SmartCentres Realty Inc.	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(540 000)	4.5500	ON
<i>Parts</i>								
Cheung, Raymond	4	O	2017-10-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 000)	4.2750	ON
Goldhar, Mitchell								
3								
SC Financial Investments Inc.	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 929 600)	4.2750	ON
<i>Special Voting Units</i> Goldhar, Mitchell								
3								
MRR Investors Limited Partnership No. 1	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 176 522)		ON
MRR Investors Limited Partnership No. 2	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 765 075)		ON
MRR Investors Limited Partnership No. 3	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(672 410)		ON
MRR Investors Limited Partnership No. 4	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(498 754)		ON
MRR Investors Limited Partnership No. 5	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(498 754)		ON
MRR Investors Limited Partnership No. 6	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(498 754)		ON
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 961 291)		ON
Rogers Communications Inc.								
<i>Restricted Share Units</i> Durocher, Lisa								
5 O 2017-10-11 D 59 - Exercice au comptant (3 666) 64.9019 ON								
ScoZinc Mining Ltd. (formerly Selwyn Resources Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
RCF Management LLC								
8								
Russell Cranswick	PI	O	2017-07-06	I	99 - Correction d'information	(400 005)		BC
Resource Capital Fund IV LP	3	O	2017-07-06	D	99 - Correction d'information	(66 787 329)		BC
<i>Bons de souscription</i>								
Resource Capital Fund IV LP	3	O	2013-08-25	D	55 - Expiration de bons de souscription	(10 850 000)		BC
		O	2014-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1 875 000)		BC
		O	2012-07-23	D	55 - Expiration de bons de souscription	(165 846)		BC
		O	2013-09-01	D	55 - Expiration de bons de souscription	(153 933)		BC
Senvest Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Senvest Capital Inc.	1	O	2017-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	212.0000	QC
		M	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	212.0000	QC
		O	2017-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	212.0000	QC
		M	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	212.0000	QC
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	217.9790	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	M		2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	217.9790	QC
	O		2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	218.0000	QC
	M		2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	218.0000	QC
	O		2017-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	218.9770	QC
	M		2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	218.9770	QC
	O		2017-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	220.0000	QC
	M		2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	220.0000	QC
	O		2017-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	220.0000	QC
	M		2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	220.0000	QC
	O		2017-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	231.9900	QC
	M		2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	231.9900	QC
	O		2017-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	230.0000	QC
	M		2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	230.0000	QC
Seven Generations Energy Ltd.								
<i>17,640 common shares (short position)</i>								
Canada Pension Plan Investment Board	3	O	2017-10-03	D	72 - Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	(12 490)		AB
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Canada Pension Plan Investment Board	3	O	2017-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	744 690	20.0800	AB
		O	2017-10-03	D	72 - Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	(12 490)		AB
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	303 900	20.2274	AB
		O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	337 000	20.3000	AB
SHAW COMMUNICATIONS INC.								
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>								
Shaw, Jim	4							
SJ Foundation	PI	O	2017-10-06	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100 000)		AB
Yuill, Willard	4	O	2017-10-05	D	51 - Exercice d'options	50 000	26.2000	AB
RRSP (Willard Yuill)	PI	O	2015-12-08	I	99 - Correction d'information	(1 311)		AB
<i>Directors' Deferred Share Units (DDSU)</i>								
Keating, Gregory John	4	O	2017-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	430	27.6400	AB
		M	2017-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	484	27.6400	AB
		O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	416	28.7300	AB
Pew, Paul Kenneth	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	841	28.7200	AB
Royer, Jeffrey	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	508	28.7400	AB
Vogel, Carl E.	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	271	23.0300USD	AB
Weatherill, Sheila Christine	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	441	28.7200	AB
<i>Options</i>								
Yuill, Willard	4	O	2017-10-05	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	26.2000	AB
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2017-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 128)	119.2150USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5							
7910240 Canada Inc.	PI	O	2017-10-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(9 000)	118.6713USD	ON
SILVERCORP METALS INC.								
<i>Options</i>								
Feng, Rui	4, 5	O	2017-10-03	D	50 - Attribution d'options	140 000	3.3600	BC
Katusa, Marina	4	O	2017-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-10-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.3600	BC
Kong, David TokPay	4	O	2017-10-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.3600	BC
Liu, Derek Zhihua	5	O	2017-10-03	D	50 - Attribution d'options	50 000		BC
Liu, Yikang	4	O	2017-10-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.3600	BC
Liu, Yuzhou	5	O	2017-10-03	D	50 - Attribution d'options	40 000	3.3600	BC
Neal, Gordon	5	O	2017-10-03	D	50 - Attribution d'options	20 000	3.3600	BC
Simpson, Stephen Paul	4	O	2017-10-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.3600	BC
Waldman, Lorne	5	O	2017-10-03	D	50 - Attribution d'options	40 000	3.3600	BC
ZHANG, YONGMING	5	O	2017-10-03	D	50 - Attribution d'options	10 000	3.3600	BC
Slam Exploration Ltd.								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Macdonald, Bruce	3	O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0450	NB
Smart Real Estate Investment Trust								
<i>Class B Series 1 Units of ONR Limited Partnership I</i>								
Goldhar, Mitchell	3							
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI	O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	132 881	30.5100	ON
<i>Class B Series 2 Units of ONR Limited Partnership I</i>								
Goldhar, Mitchell	3							
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI	O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	137 109	30.5100	ON
<i>Class C Series 2 Units of ONR Limited Partnership I</i>								
Goldhar, Mitchell	3							
SmartCentres Realty Inc.	PI	O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	540 000		ON
<i>Special Voting Units</i>								
Goldhar, Mitchell	3							
SC Financial Investments Inc.	PI	O	2017-10-04	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	677 069		ON
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI	O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	132 881		ON
		O	2017-10-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	137 109		ON
Société d'exploration minière Vior inc.								
<i>Options</i>								
Desaulniers, Eric	4	O	2017-10-11	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1000	QC
Mercier, Gaëtan	5	O	2017-10-11	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.1000	QC
Pelletier, Jean	4	O	2017-10-11	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1000	QC
St-Jacques, Claude	4, 5	O	2017-10-10	D	50 - Attribution d'options	475 000	0.1000	QC
SSR Mining Inc. (Silver Standard Resources Inc.)								
<i>Deferred Share Unit</i>								
Anglin, Mike Arthur E.	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 713	13.2600	BC
Booth, Brian	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 073	13.2600	BC
Herrero, Gustavo Adolfo	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 639	13.2600	BC
Park, Beverlee Faye	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 639	13.2600	BC
Paterson, Richard	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 828	13.2600	BC
Reid, Steven Paul	4	O	2017-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 121	13.2600	BC
Stakeholder Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berlet, Christopher James	5	O	2017-10-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	300 000	0.4000	BC
STELMINE CANADA LTÉE								
<i>Options</i>								
Goulet, Normand	4	O	2017-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-10-03	D	50 - Attribution d'options	50 000		QC
Guilbaud, Christian	4, 3	O	2017-10-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.3000	QC
Michel, Boily	4	O	2017-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-10-03	D	50 - Attribution d'options	60 000	0.3000	QC
Strongco Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Forbes, Christopher	5	O	2017-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 494)	1.4705	ON
Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)								
<i>Performance Share Grant Units</i>								
Altieri, Paula	5	O	2015-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 270		ON
DiMaiolo, John	5	O	2012-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 270		ON
Gallagher, Denis Joseph	4, 5	O	2004-12-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	101 351		ON
Vaughan, Patrick	5	O	2012-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 676		ON
Walker, Patrick John	5	O	2008-12-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 676		ON
Summit Industrial Income REIT								
<i>Parts de fiducie</i>								
Dykeman, Paul	4, 5							
Mary Teresa Dykeman	PI	O	2017-07-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	7.0100	ON
		O	2017-08-17	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	7.0200	ON
		O	2017-09-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	7.4100	ON
PT Investment Management Limited	PI	O	2017-07-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	696	7.0100	ON
		O	2017-08-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	700	7.0200	ON
		O	2017-09-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	667	7.4100	ON
PT Management	PI	O	2017-07-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 454	7.0100	ON
		O	2017-08-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 462	7.0200	ON
		O	2017-09-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 394	7.4100	ON
RRSP	PI	O	2017-07-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	219	7.0100	ON
		O	2017-08-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	7.0200	ON
		O	2017-09-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	7.4100	ON
Teresa Dykeman TFSA	PI	O	2017-07-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	7.0100	ON
		O	2017-08-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	7.0200	ON
		O	2017-09-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	7.4100	ON
TFSA	PI	O	2017-07-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	7.0100	ON
		O	2017-08-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	7.0200	ON
		O	2017-09-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	7.4100	ON
Suncor Energie Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Suncor Energy Inc.	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	75 031	31.7050USD	AB
		O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(75 031)		AB
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	91 712	31.7234USD	AB
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	(91 712)		AB
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	90 116	32.3303USD	AB
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(90 116)		AB
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	180 197	32.7175USD	AB
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(180 197)		AB
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	181 433	32.7074USD	AB
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(181 433)		AB
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	180 211	32.9320USD	AB
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(180 211)		AB
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	89 168	33.2671USD	AB
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(89 168)		AB
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	88 129	33.6040USD	AB
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(88 129)		AB
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	86 831	34.0027USD	AB
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(86 831)		AB
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	86 666	34.0300USD	AB
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(86 666)		AB
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	87 050	33.9477USD	AB
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(87 050)		AB
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	86 562	33.9970USD	AB
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(86 562)		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Superior Plus Corp.								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
BRADEEN, RICHARD	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	395		ON
Gottschalk, Patrick Edward	4	O	2017-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 557		ON
Jordan, Mary	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	791		ON
Surge Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
de Leeuw, Gerard A.	5	O	2017-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	563	2.0300	AB
		O	2017-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	339	1.9900	AB
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	552	2.0800	AB
		O	2017-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	304	2.2200	AB
Elekes, Margaret Ann RRSP	5	PI	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	480	2.0800	AB
		O	2017-10-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	451	2.2200	AB
Ferguson, Gordon Paul Lynne Ferguson RRSP	5	PI	2017-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	310	2.0300	AB
		O	2017-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	277	1.9900	AB
		O	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	304	2.0800	AB
		O	2017-10-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	249	2.2200	AB
Paul Ferguson RRSP	5	PI	2017-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	312	2.0300	AB
		O	2017-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	278	1.9900	AB
		O	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	306	2.0800	AB
		O	2017-10-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	249	2.2200	AB
Taseko Mines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Battison, Brian	5	O	2017-10-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	2.9400	BC
Jones, Scott	5	O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	12 000	0.3800	BC
		O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	2.7000	BC
McManus, John	5	O	2017-10-05	D	51 - Exercice d'options	54 000	0.3800	BC
		O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54 000)	2.7500	BC
<i>Options</i>								
Jones, Scott	5	O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	0.3800	BC
McManus, John	5	O	2017-10-05	D	51 - Exercice d'options	(54 000)	0.3800	BC
TECHNOLOGIES ORTHO RÉGÉNÉRATIVES INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Allard, Guy Paul	5	O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5500	QC
TECSYS Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brereton, David	4, 5, 30		2017-10-05	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(120 000)		QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Dabre Inc.	PI	O	2017-10-05	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)		QC
Lobo, Vernon	4	O	2017-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	15.9500	QC
TELUS Corporation								
<i>Deferred Share Units</i>								
Kinloch, Katherine	4	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31		BC
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	501	44.9300	BC
Mongeau, Claude	4	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31		BC
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	534	44.9300	BC
Mowat, David Lawrence	4	O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90		BC
		O	2017-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	501	44.9300	BC
TeraGo Inc.								
<i>Performance Share Units</i>								
Yim, Jeffrey	5	O	2017-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(29 117)		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Yim, Jeffrey	5	O	2017-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(19 251)		ON
Thérapeutique Knight Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Khoury, Amal	5	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	709	8.7200	QC
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103		QC
		O	2017-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	627	9.8300	QC
		O	2017-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110		QC
Sakhia, Samira	4, 5	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	810	8.7200	QC
Thomson Reuters Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Thomson Reuters Corporation	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	38 600	56.5046	ON
		O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	38 400	45.5945USD	ON
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	55.7543	ON
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	38 000	45.0451USD	ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	41 000	56.0323	ON
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	38 200	45.7121USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(233 200)		ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	39 600	55.4459	ON
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	37 400	45.6345USD	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	39 800	55.3511	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	37 200	45.6085USD	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	39 800	55.3814	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	37 200	45.6244USD	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	40 400	55.7038	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	36 600	45.8112USD	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	40 200	55.8048	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	36 800	45.7500USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	40 800	55.3009	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	36 200	45.3441USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	41 700	55.4773	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	35 300	45.5234USD	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	45 200	55.5286	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	31 800	45.3460USD	ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	46 200	56.0178	ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	30 800	45.6379USD	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	46 400	56.0955	ON
		O	2017-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	30 600	45.6640USD	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	48 000	56.2847	ON
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	29 000	45.5994USD	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	47 700	56.5410	ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	29 300	45.8925USD	ON
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	47 800	56.5422	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	29 200	45.8121USD	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	48 400	56.6045	ON
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	28 600	45.7679USD	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	49 100	57.0315	ON
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	27 900	45.9565USD	ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	49 600	56.9451	ON
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	27 400	45.7416USD	ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	49 700	57.2797	ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	27 300	45.8818USD	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(385 000)		ON
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(385 000)		ON
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(385 000)		ON
		O	2017-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(154 000)		ON
Titanium Corporation Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kadey, Moss		4						
Mosco Capital Inc.	PI	O	2017-10-05	C	54 - Exercice de bons de souscription	500 000	1.3500	AB
Macdonald, David Charles Wray	4	O	2017-10-05	D	54 - Exercice de bons de souscription	250 000	1.3500	AB
<i>Bons de souscription</i>								
Kadey, Moss		4						
Mosco Capital Inc.	PI	O	2017-10-05	C	54 - Exercice de bons de souscription	(500 000)		AB
Macdonald, David Charles Wray	4	O	2017-10-05	D	54 - Exercice de bons de souscription	(250 000)		AB
Toromont Industries Ltd.								
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>								
Casson, Randall	7, 2	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	75		ON
Chisholm, Jeffrey Scott	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	121		ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	54		ON
Cochrane, Jennifer	5	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	22		ON
Cranston, Cathryn Elizabeth	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	405		ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	59		ON
Cuddy, Mike	7	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	37		ON
Franklin, Robert	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	235		ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	131		ON
GALLOWAY, DAVID ALEXANDER	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	462		ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	214		ON
Gill, James Wendell	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	440		ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	23		ON
Hill, Wayne S.	4, 5	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	35		ON
Jewer, Paul Randolph	5	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	129		ON
Malinauskas, David Allan	5	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	17		ON
McCallum, John S.	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	35		ON
Medhurst, Scott	4, 5	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	49		ON
Ogilvie, Robert M.	4, 5	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	156		ON
Rethy, Katherine Anne	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	322		ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	49		ON
Wetherald, David	5	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	45		ON
Total Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Total Energy Services Inc		1						
ITF Employee Plan	PI	O	2017-10-10	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 000)		AB
Tourmaline Oil Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rose, Mike	5	O	2017-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	23.9000	AB
		O	2017-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	23.9010	AB
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	23.2550	AB
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	23.1750	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.9700	AB
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.7000	AB
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.5692	AB
		O	2017-10-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.4300	AB
Trez Capital Mortgage Investment Corporation								
<i>Class A Shares</i>								
George, Zachary R.	4							
FrontFour Master Fund, Ltd.	PI	O	2017-10-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 660	4.9500	BC
		O	2017-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 150	4.9719	BC
		O	2017-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 879	5.0000	BC
		O	2017-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 002	4.9500	BC
		O	2017-10-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 758	4.9980	BC
FrontFour Opportunity Fund	PI	O	2017-10-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	240	4.9500	BC
		O	2017-10-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450	4.9719	BC
		O	2017-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	121	5.0000	BC
		O	2017-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	198	4.9500	BC
		O	2017-10-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	242	4.9980	BC
Trican Well Service Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jones, David R.	5	O	2017-10-05	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.8200	AB
		O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	4.5900	AB
<i>Options Employee Stock Options</i>								
Jones, David R.	5	O	2017-10-05	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.8200	AB
Skilnick, Robert	5	O	2017-10-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	4.5700	AB
<i>Performance Unit Awards (PSUs)</i>								
Skilnick, Robert	5	O	2017-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 100		AB
Tricon Capital Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tricon Capital Group Inc.	1	O	2017-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	60 500	10.4669	ON
		O	2017-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	61 500	10.4951	ON
Trilogy International Partners Inc.								
<i>Droits (Deferred Share Units)</i>								
Lacavera, Anthony	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 450		ON
Mohamed, Nadir	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 450		ON
Trisura Group Ltd.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Gallagher, Paul Joseph	4	O	2017-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	563		ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Hedges, Barton Walter	4	O	2017-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	470		ON
United Corporations Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
E-L Financial Corporation Limited	3	O	2017-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	98.0000	ON
Vecima Networks Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kumar, Surinder Ghai	4, 3	O	2017-10-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)		BC
Velan Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple</i>								
Estate of A. K. Velan	3							
Velan Holding Co. Ltd.	PI	O	2017-09-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Velan, A.K.	3							
Velan Holding Co. Ltd.	PI	O	2017-09-29	I	97 - Autre	(15 566 567)		QC
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Estate of A. K. Velan	3	O	2017-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Velan Holding Co. Ltd.	PI	O	2017-09-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Velan, A.K.	3	O	2017-09-29	D	97 - Autre	(10 000)		QC
Velan Holding Co. Ltd.	PI	O	2017-09-29	I	97 - Autre	(1)		QC
VersaBank								
<i>Actions ordinaires</i>								
Duggan, Ross P.		5						
TD Waterhouse - Margin	PI	O	2017-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.8500	ON
		O	2017-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	5.9000	ON
TAYLOR, DAVID ROY		4, 5						
Raymond James - Avstar	PI	O	2017-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	5.7100	ON
		O	2017-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.8300	ON
		O	2017-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.7200	ON
		O	2017-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.7300	ON
		O	2017-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.7500	ON
		O	2017-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.7700	ON
		O	2017-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.8400	ON
		O	2017-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.7200	ON
		O	2017-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.9000	ON
		O	2017-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	5.8700	ON
		O	2017-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.8500	ON
		O	2017-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	5.9500	ON
		O	2017-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.8700	ON
		O	2017-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.8800	ON
		O	2017-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.8800	ON
		O	2017-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	5.9000	ON
		O	2017-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.9100	ON
		O	2017-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.8700	ON
		O	2017-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	5.9000	ON
		O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	5.9700	ON
		O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	5.9800	ON
		O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	5.9900	ON
		O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	6.0000	ON
		O	2017-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.9800	ON
		O	2017-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	5.9900	ON
		O	2017-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	6.0000	ON
Scotia - David margin	PI	O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.0200	ON
		O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.0000	ON
TD Account - Avstar	PI	O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	6.0500	ON
		O	2017-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	6.0000	ON
Virginia Energy Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sprott Resource Corp.		3						
Sprott Resource Partnership	PI	O	2017-10-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 444 815)		BC
Sprott Resource Holdings Inc.		3						
Sprott Resource Corp.	PI	O	2017-10-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
West Fraser Timber Co. Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
West Fraser Timber Co. Ltd.	1	O	2017-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(85 094)		BC
<i>Deferred Share Unit</i>								
Carter, Reid Ewart	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	269		BC
Floren, John	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	269		BC
Kenning, Brian Graham	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	269		BC
Ketcham, John Kendall	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	269		BC
Miller, Gerald	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	269		BC
Phillips, Robert L.	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	269		BC
Winckler, Gillian	4	O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	269		BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Western Forest Products Inc.								
<i>Deferred Share Units (Cash Settled)</i>								
Arthurs, James Douglas	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 735	2.6400	BC
Bird, Jane Marie	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 960	2.6400	BC
Nocente, Daniel Louis	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 919	2.6400	BC
Shinerton, Barrie	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 735	2.6400	BC
Waites, Michael T.	4	O	2017-10-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 943	2.6400	BC
Western Uranium Corporation (formerly known as Homeland Uranium Inc.)								
<i>Options Employee</i>								
Fryer, Russell	4, 3	O	2017-10-06	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.6000	ON
Glasier, George Edwin Lee	4, 5, 30	O	2017-10-06	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.6000	ON
Klein, Robert	5	O	2017-10-06	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.6000	ON
Wilder, Andrew	4, 5	O	2017-10-06	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
WestJet Airlines Ltd.								
<i>Actions ordinaires - Voting</i>								
WestJet Airlines Ltd	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	76 477	26.3621	AB
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(785 208)		AB
Westport Fuel Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Johnston, Colin Shearer	4	O	2017-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.5798USD	BC
Westshore Terminals Investment Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Westshore Terminals Investment Corporation	1	O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	24.7476	BC
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		BC
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	24 400	24.6921	BC
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(24 400)		BC
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	27 700	24.4593	BC
		O	2017-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(27 700)		BC
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	104 741	24.6626	BC
		O	2017-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(104 741)		BC
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	25 600	24.2284	BC
		O	2017-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(25 600)		BC
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	27 700	24.1398	BC
		O	2017-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(27 700)		BC
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	27 700	24.1470	BC
		O	2017-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(27 700)		BC
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	27 700	24.1795	BC
		O	2017-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(27 700)		BC
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	27 700	24.0444	BC
		O	2017-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(27 700)		BC
Zargon Oil & Gas Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hansen, Craig Henry	4, 5	O	2017-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.4600	AB
		O	2017-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	0.4700	AB
ZCL Composites Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morris, Darcy	7							
Ewing Morris & Co. Investment Partners Ltd	PI	O	2017-10-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	13.1000	AB
		O	2017-10-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	13.1000	AB
Zenith Capital Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MCCAFFREY, DONALD J.	4	O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	115 600	0.1300	AB
<i>Options</i>								
Cann, Aaron Bradley	5	O	2017-10-02	D	50 - Attribution d'options	22 000		AB
Hansen, Henrik Claus	5	O	2017-10-02	D	50 - Attribution d'options	87 600		AB
Lakhotia, Sanjay	5	O	2017-10-02	D	50 - Attribution d'options	163 700		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
MCCAFFREY, DONALD J.	4	O	2017-10-02	D	50 - Attribution d'options	79 900		AB
		O	2017-10-04	D	51 - Exercice d'options	(115 600)		AB
<i>Parts Restricted Share Units</i>								
Cann, Aaron Bradley	5	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 700		AB
Hansen, Henrik Claus	5	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	70 200		AB
Lakhotia, Sanjay	5	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	131 300		AB
MCCAFFREY, DONALD J.	4	O	2017-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	64 100		AB
McNeill, Kelly Bret	4	O	2017-10-02	D	46 - Contrepartie de services	9 391		AB
Smith, Eldon	4	O	2017-10-02	D	46 - Contrepartie de services	22 185		AB
WONG, NORMAN C.W.	4	O	2017-10-02	D	46 - Contrepartie de services	12 068		AB
Zuerblis, Kenneth	4	O	2017-10-02	D	46 - Contrepartie de services	8 756		AB

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Vous y trouverez une liste des opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») agit à titre d'autorité principale. Ces opérations sont codifiées « R ». Veuillez accéder à SEDI (www.sedi.ca) pour consulter les opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité n'agit pas à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle aux initiés assujettis qu'ils doivent, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »), déclarer en format SEDI leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti de façon exacte et claire, et ce, dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

L'initié assujetti qui ne respecte pas le délai prescrit pour déposer une déclaration d'initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire. La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 de la LVM et à l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50. Une sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés assujettis pour lesquels l'Autorité agit à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle qu'elle prendra les mesures appropriées envers les initiés récidivistes, notamment au moyen de poursuites pénales à l'égard de ces derniers. Un initié qui ne dépose pas sa déclaration en temps opportun commet une faute grave, puisqu'il prive ainsi les investisseurs de renseignements pouvant influencer leur décision d'investissement.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale

**ANNEXE 4 - LISTE DES TITRES POUVANT CONSTITUER DES ACTIONS VALIDES POUR
L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II**

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Acasti Pharma Inc.	Actions inscrites	2014-01-24	Actions ordinaires	2017-12-31
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2014-11-03	Actions ordinaires	2017-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2014-08-12	Actions ordinaires	2017-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2014-10-16	Actions ordinaires	2017-12-31
Lumenpulse inc.	Actions inscrites	2014-03-19	Action ordinaires	2017-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2014-04-10	Actions ordinaires	2017-12-31
Neptune Technologies et Bioressources Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2014-01-21	Actions ordinaires	2017-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2014-02-21	Actions ordinaires	2017-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Demande de décision révisant les décisions de reconnaissance de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, de Services de dépôt et de compensation CDS inc. et de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

Le 3 mai 2012, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) a reconnu la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) à titre de chambre de compensation en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14-01, Décision 2012-PDG-0078.

Le 5 juillet 2012, l'Autorité a reconnu Corporation d'Acquisition Groupe Maple (devenu Groupe TMX Limitée), la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et Services de dépôt et de compensation CDS inc. (collectivement « CDS ») à titre de chambre de compensation en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, Décision n°2012-PDG-0142.

Le 14 août 2017, la CDS et la CDCC ont déposé conjointement une demande de décision révisant la définition d'administrateur « indépendant » des décisions de reconnaissances de la CDS et la CDCC afin de permettre à une personne d'être administrateur indépendant à la fois de la CDS et la CDCC, nonobstant le fait que cette personne est un administrateur des deux chambres de compensation, et pourvu que cette personne respecte tous les autres critères d'indépendance des administrateurs énoncés dans les décisions de reconnaissance de la CDC et la CDCC.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 11 novembre 2017, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Martin Picard
Analyste à la réglementation
Direction des chambres de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4347
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4347
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : martin.picard@lautorite.qc.ca



Deanna Dobrowsky
 Vice-présidente, Affaires
 réglementaires, Groupe TMX
 The Exchange Tower
 130, rue King Oues
 Toronto (Ontario)
 M5X 1J2
 Tél. : 416 365-8130
 Téléc. : 416 365-1984
 deanna.dobrowsky@tmx.com

Le 14 août 2017

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Madame Éline Lanouette
 Directrice principale de l'encadrement des structures de marché
 Autorité des marchés financiers
 800, rue du Square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, Tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3

Objet : Demande de décision révisant les décisions de reconnaissance de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, de Services de dépôt et de compensation CDS inc. et de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

Madame,

Par les présentes, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« **CDS limitée** ») et Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« **Compensation CDS** ») – collectivement la « **CDS** » – ainsi que la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « **CDCC** ») déposent auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») des demandes de décision révisant les décisions de reconnaissance de la CDS et de la CDCC. Les décisions de révision viendraient modifier la définition d'administrateur « indépendant » afin de permettre à une personne d'être administrateur indépendant à la fois de la CDS et de la CDCC, nonobstant le fait que cette personne est un administrateur des deux chambres de compensation, pourvu qu'elle respecte tous les critères d'indépendance des administrateurs énoncés dans les décisions de reconnaissance de la CDS et de la CDCC (les « **décisions de révision demandées** »).¹

La CDS dépose une demande de décision de révision semblable auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « **CVMO** »). Ces modifications des décisions de reconnaissance de la CDS et de la CDCC auraient pour effet de permettre à la CDS et à la CDCC d'avoir des conseils d'administration identiques et, par conséquent, des comités du conseil identiques.

¹ Soulignons que la définition modifiée précisera également que le président du conseil d'administration de la CDCC et le président du conseil d'administration de la CDS ne seront pas considérés comme étant non indépendants pour la seule raison qu'ils sont des dirigeants de la CDCC ou de la CDS. Aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la loi constitutive de la CDCC et de la CDS, le président du conseil d'administration de chacune de ces sociétés est un dirigeant de la société.

Groupe TMX Limitée (« **TMX** »), la CDS et la CDCC se sont engagés dans une initiative d'entreprise visant à lier plus étroitement la CDS et la CDCC. Cette initiative fait partie d'une vision de l'évolution de TMX à titre de fournisseur de solutions axé sur la clientèle au sein des marchés financiers canadiens et internationaux. Cette vision met un accent organisationnel sur la réalisation de gains d'efficience au sein de TMX. L'une des étapes de cette initiative portait sur une réorganisation qui a donné lieu à la nomination de Glenn Goucher au poste de président et chef de la compensation de la CDS tout en lui faisant conserver son titre de président et chef de la compensation de la CDCC, ainsi que la nomination de George Kormas au poste de chef de la gestion des risques des deux chambres de compensation.

Le regroupement de la CDS et de la CDCC sous un seul dirigeant a permis d'harmoniser les efforts en vue de réaliser des gains d'efficience quant aux activités liées à la gestion des risques, à l'exploitation, aux systèmes et au développement des affaires de ces chambres de compensation. Conformément à cette initiative, la CDS et la CDCC ont établi que la création de conseils d'administration identiques chargés de surveiller les activités du président et de la gestion des risques de la CDS et de la CDCC représentait la prochaine étape appropriée de leur évolution. Aux fins de la présente demande, « conseils d'administration identiques » signifie que la CDS et la CDCC continueront d'avoir leur propre conseil d'administration, mais que chaque conseil sera composé des mêmes personnes. De même, « comités du conseil identiques » signifie que la CDS et la CDCC continueront d'avoir leurs propres comités du conseil, mais que chacun de ces mêmes comités des conseils respectifs sera composé des mêmes personnes.

Dispositions des décisions de reconnaissance

La décision de reconnaissance 2012-PDG-0142 de l'AMF qui reconnaît la CDS à titre de chambre de compensation, en sa version modifiée (la « **décision de reconnaissance de l'AMF relative à la CDS** »), l'ordonnance de reconnaissance modifiée et mise à jour de la CVMO datée du 21 décembre 2012 qui reconnaît la CDS à titre d'agence de compensation, en sa version modifiée (l'« **ordonnance de reconnaissance de la CVMO relative à la CDS** » – collectivement les « **décisions de reconnaissance de la CDS** ») – ainsi que la décision de reconnaissance 2012-PDG-0078 de l'AMF qui reconnaît la CDCC à titre de chambre de compensation, en sa version modifiée (la « **décision de reconnaissance de la CDCC** »),² comportent des dispositions qui ont pour effet d'empêcher la CDS et la CDCC de tirer parti de conseils d'administration identiques, puisque la définition d'« indépendance » dans ces décisions empêche la CDS et la CDCC de nommer les mêmes administrateurs indépendants.

Les décisions de reconnaissance de la CDS exigent que 33 % des membres du conseil d'administration de la CDS soient indépendants, au sens attribué à ce terme dans les décisions de reconnaissance de la CDS. La définition du terme « indépendant » énoncée au sous-paragraphe 23.3 a) de la décision de reconnaissance 2012-PDG-0142 de l'AMF et modifiée dans la décision 2014-PDG-0163 de l'AMF précise ce qui suit :

« a) un administrateur est indépendant si l'administrateur n'est pas :

(i) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un actionnaire de Maple important;

² Nous soulignons que l'ordonnance de reconnaissance de la CVMO relative à la CDCC datée du 8 avril 2014 joint la décision de reconnaissance de la CDCC en annexe et, par conséquent, présente indirectement des dispositions qui ont pour effet d'empêcher la CDS et la CDCC d'avoir des conseils d'administration identiques. De plus, les engagements de TMX envers l'AMF datés du 30 avril 2012 font référence à la définition du terme « indépendant » énoncée dans la décision de reconnaissance de la CDCC.

(ii) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un adhérent de la chambre de compensation reconnue ou d'entités du même groupe que cet adhérent ou une personne qui a des liens avec cet associé, cet administrateur, ce dirigeant ou ce salarié;

(iii) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un marché ou de membres de son groupe ou une personne qui a des liens avec cet associé, cet administrateur, ce dirigeant ou ce salarié; ou

(iv) un dirigeant ou un salarié de la chambre de compensation reconnue ou d'entités du même groupe ou une personne qui a des liens avec ce dirigeant ou ce salarié; et

(v) malgré les sous-paragraphes a) i) à a) iv) et la définition de « dirigeant » à l'article 5 de la LVM [*Loi sur les valeurs mobilières*], le président du conseil d'administration de la chambre de compensation reconnue n'est pas considéré comme étant non indépendant pour la seule raison qu'il est ou a été au cours des trois dernières années président du conseil d'administration de cette chambre de compensation reconnue à temps partiel; »

La décision de reconnaissance de la CDCC exige que 33 % des membres du conseil d'administration de la CDCC soient indépendants, au sens attribué à ce terme dans la décision de reconnaissance de la CDCC. La définition du terme « indépendant » énoncée dans la section Interprétation de la partie IV de la décision de reconnaissance 2012-PDG-0078 de l'AMF et modifiée dans la décision 2014-PDG-0163 de l'AMF précise ce qui suit :

« b) un administrateur indépendant s'entend d'une personne qui n'est pas :

i) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un actionnaire de Maple important ni une personne qui a des liens avec un actionnaire de Maple important;

ii) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un membre de CDCC ou d'un membre du groupe de ce membre ni une personne qui a des liens avec cet associé, cet administrateur, ce dirigeant ou ce salarié;

iii) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un marché qui utilise les services de compensation de CDCC ou d'un membre du groupe de ce marché ni une personne qui a des liens avec cet associé, cet administrateur, ce dirigeant ou ce salarié; ou

iv) un dirigeant ou un salarié de CDCC ou d'un membre de son groupe ni une personne qui a des liens avec ce dirigeant ou ce salarié;

v) malgré les sous-paragraphes i) à iv) ci-dessus et la définition de « dirigeant » à l'article 3 de la LID [*Loi sur les produits dérivés*], le président du conseil d'administration n'est pas considéré comme étant non indépendant pour la seule raison qu'il est ou a été au cours des trois dernières années président du conseil d'administration de CDCC à temps partiel; »

La combinaison des alinéas (iii) de la définition du terme « indépendant » des décisions de reconnaissance de la CDS et de la décision de reconnaissance de la CDCC a pour effet d'empêcher la nomination des mêmes administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration de la CDS et de la CDCC. L'alinéa (iii) de la définition du terme « indépendant »

des décisions de reconnaissance de la CDS empêche des administrateurs d'un membre du groupe d'un marché de pouvoir être considérés comme administrateurs indépendants de la CDS. La CDCC est une entreprise affiliée à TSX Inc., à Bourse de Montréal Inc., à Bourse de croissance TSX Inc. et à Alpha Exchange Inc., qui sont toutes des bourses. En conséquence, aucun des administrateurs indépendants de la CDCC n'est indépendant aux termes des décisions de reconnaissance de la CDS. Parallèlement, l'alinéa (iii) de la définition du terme « indépendant » de la décision de reconnaissance de la CDCC empêche des administrateurs d'un membre du groupe d'un marché qui utilise les services de compensation de la CDCC de pouvoir être considérés comme administrateurs indépendants de la CDCC. Bourse de Montréal Inc. effectue la compensation par l'intermédiaire de la CDCC et est aussi une entreprise affiliée à la CDS. En conséquence, aucun des administrateurs indépendants de la CDS n'est indépendant aux termes de la décision de reconnaissance de la CDCC. Cela est dû au fait que la CDS, la CDCC et les bourses qui effectuent leur compensation par l'intermédiaire de la CDS et de la CDCC sont toutes des entités sous contrôle commun.

De plus, l'alinéa (ii) de la définition du terme « indépendant » énoncée dans les décisions de reconnaissance de la CDS empêche les administrateurs des adhérents de la CDS de pouvoir être considérés comme des administrateurs indépendants de la CDS. Dans les faits, la CDCC est un adhérent de la CDS. En conséquence, aucun des administrateurs indépendants de la CDCC n'est indépendant aux fins du conseil d'administration de la CDS.

Afin que la CDS et la CDCC puissent avoir des conseils d'administration identiques, la CDS et la CDCC demandent que soit modifié l'alinéa (iii) de la définition du terme « indépendant » énoncée dans la décision de reconnaissance de l'AMF relative à la CDS et dans la décision de reconnaissance de l'AMF relative à la CDCC aux seules fins de permettre aux mêmes personnes d'être considérées comme « indépendantes » pour les conseils d'administration de la CDS et de la CDCC.³ De plus, la CDS demande que soit modifié l'alinéa (ii) de la définition du terme « indépendant » énoncée dans la décision de reconnaissance de l'AMF relative à la CDS afin de permettre aux mêmes personnes d'être considérées comme « indépendantes » aux fins des conseils d'administration de la CDS et de la CDCC.

La CDS demande que la définition révisée du terme « indépendant » se lise comme suit (le nouveau texte a été souligné) :

« a) un administrateur est indépendant si l'administrateur n'est pas :

- (i) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un actionnaire de Maple important;
- (ii) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un adhérent de la chambre de compensation reconnue ou d'entités du même groupe que cet adhérent ou une personne qui a des liens avec cet associé, cet administrateur, ce dirigeant ou ce salarié;
- (iii) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un marché ou de membres de son groupe ou une personne qui a des liens avec cet associé, cet administrateur, ce dirigeant ou ce salarié; ou
- (iv) un dirigeant ou un salarié de la chambre de compensation reconnue ou d'entités du

³ Les administrateurs indépendants des conseils d'administration identiques de la CDS et de la CDCC ne seront pas membres du conseil d'administration d'une autre entité de TMX.

même groupe ou une personne qui a des liens avec ce dirigeant ou ce salarié; et

(v) malgré les sous-paragraphes a) i) à a) iv) et la définition de « dirigeant » à l'article 5 de la LVM [*Loi sur les valeurs mobilières*], le président du conseil d'administration de la chambre de compensation reconnue n'est pas considéré comme étant non indépendant pour la seule raison qu'il est ou a été au cours des trois dernières années président du conseil d'administration de cette chambre de compensation reconnue à temps partiel; »
et

(vi) malgré les sous-paragraphes a) ii) à a) iv), un administrateur de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») n'est pas considéré comme étant non indépendant pour la seule raison qu'il est un administrateur ou, dans le cas du président du conseil d'administration uniquement, un dirigeant de la CDCC.

La CDCC demande que la définition révisée du terme « indépendant » se lise comme suit (le nouveau texte a été souligné) :

« b) un administrateur indépendant s'entend d'une personne qui n'est pas :

i) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un actionnaire de Maple important ni une personne qui a des liens avec un actionnaire de Maple important;

ii) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un membre de CDCC ou d'un membre du groupe de ce membre ni une personne qui a des liens avec cet associé, cet administrateur, ce dirigeant ou ce salarié;

iii) un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un marché qui utilise les services de compensation de CDCC ou d'un membre du groupe de ce marché ni une personne qui a des liens avec cet associé, cet administrateur, ce dirigeant ou ce salarié; ou

iv) un dirigeant ou un salarié de CDCC ou d'un membre de son groupe ni une personne qui a des liens avec ce dirigeant ou ce salarié;

v) malgré les sous-paragraphes i) à iv) ci-dessus et la définition de « dirigeant » à l'article 3 de la LID [*Loi sur les produits dérivés*], le président du conseil d'administration n'est pas considéré comme étant non indépendant pour la seule raison qu'il est ou a été au cours des trois dernières années président du conseil d'administration de CDCC à temps partiel; »
et

vi) malgré les sous-paragraphes ii) à iv) ci-dessus, un administrateur de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée ou des Services de dépôt et de compensation CDS inc. (collectivement, la « CDS ») n'est pas considéré comme étant non indépendant pour la seule raison qu'il est un administrateur ou, dans le cas du président du conseil d'administration uniquement, un dirigeant de la CDS.

Justification des conseils d'administration identiques

L'objectif d'avoir des conseils d'administration identiques s'inscrit dans le prolongement de l'initiative visant à lier plus étroitement les activités de la CDS et de la CDCC. Cette initiative fait partie de la vision de TMX d'accroître la collaboration entre les entités et de mettre l'accent sur

les gains d'efficience à l'échelle de toute l'entreprise TMX. Cette vision d'envergure comprend une stratégie visant l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs de grande importance. Alors que chaque chambre de compensation continuera de gérer chacune leurs risques, avec leurs propres règles et processus, TMX a entrepris de concevoir une plateforme technologique commune pour soutenir les activités des deux chambres de compensation. Par ailleurs, dans le cadre de l'initiative visant une coopération plus étroite entre la CDS et la CDCC, TMX a effectué un changement organisationnel afin de nommer une personne, en l'occurrence, Glenn Goucher, au poste de président et chef de la compensation des deux chambres de compensation.

La direction de la CDS et de la CDCC est d'avis qu'il est dans l'intérêt public que la CDS et la CDCC aient des conseils d'administration identiques en raison du niveau d'interaction entre ces deux entités (une interaction qui peut entraîner des gains d'efficience pour les adhérents et les autres parties prenantes). Cela s'applique particulièrement étant donné la taille relativement petite du marché canadien par rapport aux marchés servis par les chambres de compensation analogues à l'échelle mondiale. Dans le cas de tous les candidats aux conseils d'administration, chaque comité de gouvernance⁴ doit respectivement évaluer les candidats pour s'assurer qu'ils détiennent les compétences, les aptitudes, l'expertise et l'expérience appropriées, une fois combinées à celles des autres administrateurs, pour diriger les stratégies et les activités commerciales de la chambre de compensation. Chaque comité de gouvernance continuera de tenir compte de l'indépendance, de l'expérience professionnelle ou au sein d'un conseil d'administration et de toute expérience pertinente des candidats. Plus précisément, les critères de sélection continueront de viser à trouver des personnes compétentes qui comprennent bien le secteur et qui détiennent une expertise en matière de compensation des produits dérivés et des titres de capitaux propres. L'objectif demeurera l'assurance que la composition du conseil d'administration pourvoira la combinaison de compétences et d'expérience appropriée. Le recours à des conseils d'administration identiques ne réduira d'aucune façon la gamme d'aptitudes et de qualifications que les chambres de compensation recherchent chez les membres de leur conseil d'administration.

Nous reconnaissons que l'incidence des conseils d'administration identiques sera que chaque administrateur siègera au conseil de deux chambres de compensation. La CDS et la CDCC sont conscientes que chaque administrateur doit pouvoir consacrer suffisamment de temps à ses deux fonctions afin de remplir efficacement chacun de ses rôles d'administrateur. Les chambres de compensation s'assureront que chaque administrateur est conscient de l'engagement en temps requis par ces postes d'administrateur. Elles veilleront à communiquer clairement aux candidats les attentes quant aux responsabilités et à la charge de travail de ces postes avant de les nommer aux conseils. Les chambres de compensation organiseront les réunions du conseil d'administration et celles des comités du conseil de manière à ce que les administrateurs aient suffisamment de temps pour remplir leurs obligations envers les deux chambres de compensation. Grâce à l'amélioration de la collaboration entre les chambres de compensation et à quelques doubles rôles de surveillance des deux entités adoptés par la direction de la CDS et de la CDCC, TMX est persuadée que les administrateurs des chambres de compensation seront en mesure de consacrer assez de temps à chacun de leurs rôles au sein des deux conseils.

Nous croyons que des conseils d'administration identiques pour la CDS et la CDCC peuvent potentiellement accroître la capacité de la haute direction de ces deux entités à gérer les risques, en particulier puisque les fonctions communes de président et de chef de la gestion des risques sont encadrées par un conseil d'administration commun. Nous croyons aussi que des conseils

⁴ Comme expliqué ci-dessus, le comité de gouvernance de la CDS et le comité de gouvernance de la CDCC seront composés des mêmes personnes.

d'administration identiques peuvent potentiellement élargir les champs d'application de surveillance des membres des conseils d'administration de la CDS et de la CDCC. Nous discutons de ces possibilités plus en détail ci-après.

Amélioration de la gestion des risques

Une structure de conseils d'administration identiques présente le potentiel d'améliorer la surveillance du conseil à l'égard du profil de risque global de la CDS et de la CDCC. La CDS et la CDCC prévoient regrouper les activités de gestion des risques des deux chambres de compensation,⁵ ce qui permettra à la CDS et à la CDCC de gérer les risques efficacement et de manière cohérente entre les deux entités.⁶ Le regroupement des activités de gestion des risques et une meilleure coordination entre les deux chambres de compensation permettront à la CDS et à la CDCC d'être plus efficaces dans certains contextes, comme lors de la gestion des défaillances. Puisque la gestion du profil de risque d'une chambre de compensation constitue un mandat de surveillance majeur pour son conseil d'administration, des conseils d'administration identiques s'assureront que chacun des conseils ait une vue d'ensemble sur le profil de risque global de la CDS et de la CDCC. À mesure que la CDS et la CDCC progresseront vers le regroupement des activités de gestion des risques des deux chambres de compensation, une structure de conseils d'administration identiques améliorera la capacité du conseil d'administration de contrôler le profil de risque global des deux entités.

Nous relevons que l'instruction complémentaire du Règlement 24-102, *Obligations relatives aux chambres de compensation* (l'« **instruction complémentaire** ») souligne l'importance pour une entité consolidée de gérer le risque de manière appropriée pour l'ensemble de l'entité. L'instruction complémentaire précise qu'à un niveau consolidé, l'entité devrait se doter d'un cadre de gestion des risques approprié qui tienne compte des risques de chacune des filiales ainsi que des risques supplémentaires liés à leurs interdépendances. Par ailleurs, les entités consolidées devraient également relever et gérer les risques qu'elles se posent mutuellement en raison de leurs interdépendances.⁷ La CDS et la CDCC considèrent qu'une structure de conseils d'administration identiques est en conformité avec cette directive et respecte les exigences du Règlement 24-102, *Obligations relatives aux chambres de compensation* (le « **Règlement 24-102** »).

Le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (le « **CPIM-OICV** ») a récemment exprimé clairement que le conseil d'administration d'une chambre de compensation a la responsabilité ultime d'instaurer un cadre de gestion des risques et de voir à l'efficacité de sa mise en œuvre. Dans l'exercice de cette responsabilité, le conseil d'administration n'est pas tenu d'instaurer lui-même le cadre de gestion des risques ni de s'occuper des activités quotidiennes de la gestion des risques. Cependant, dans l'exercice de sa responsabilité ultime à l'égard des questions de gestion des risques, le conseil d'administration devrait collaborer étroitement avec la haute direction de la chambre de compensation.⁸ Lors de chaque réunion du comité de gestion des risques et d'audit de chacune

⁵ Le regroupement de certaines activités des deux chambres de compensation, notamment des activités de gestion des risques, peut être assujéti à l'approbation des autorités de réglementation. TMX ne cherche pas à obtenir d'approbation réglementaire pour de tels regroupements par la présente demande.

⁶ La CDS et la CDCC continueront d'être des entités juridiques distinctes avec des fonds de compensation distincts. Elles continueront d'avoir des règles ainsi que des procédures de gestion des risques distinctes pour gérer les défaillances.

⁷ Voir l'encadré 2.2 de l'annexe I de l'instruction complémentaire.

⁸ Voir la section 2.2 du document intitulé « Final Report on the Resilience of Central Counterparties: Further Guidance on the PFM », publié en juillet 2017 par le CPIM-OICV.

des entités, le chef de la gestion des risques présente des renseignements à jour sur le programme de conformité avec les Principes sur les infrastructures de marchés financiers (les « PIMF »), y compris des renseignements sur l'évaluation des lacunes à l'égard des PIMF et le processus de correction de la chambre de compensation. Ces activités seront maintenues dans le cadre d'une structure de conseils d'administration identiques. Ainsi, le respect des PIMF continuera d'être prioritaire pour le conseil d'administration de la CDS et le conseil d'administration de la CDCC.

Amélioration de la surveillance opérationnelle

Une structure de conseils d'administration identiques améliorera la surveillance opérationnelle de chacune des entités par les conseils d'administration. Les conseils d'administration de la CDCC et de la CDS ont actuellement en commun quatre membres du conseil d'administration.⁹ Chaque conseil d'administration a constaté que ces administrateurs sont en mesure d'apporter au conseil des perspectives importantes sur les opérations de la chambre de compensation grâce à leur double rôle. Nous nous attendons à un renforcement de la surveillance des deux organisations grâce à une structure de conseils qui permet à tous les administrateurs d'avoir connaissance des activités des deux chambres de compensation. Par ailleurs, puisque la CDS et la CDCC ont désormais un seul président et un seul chef de la gestion des risques, la déclaration d'information auprès de conseils d'administration identiques garantira que chaque conseil bénéficie d'une vue d'ensemble sur tous les aspects de ces fonctions. Par conséquent, la structure de conseils d'administration identiques contribuera à assurer la cohérence de la prise de décision opérationnelle au sein des deux chambres de compensation, tous les membres des conseils ayant accès à toute l'information pertinente.

Les bourses reconnues au sein de TMX – soit Groupe TMX Limitée, Groupe TMX Inc., TSX Inc., Bourse de croissance TSX Inc., Bourse de Montréal Inc. et Alpha Exchange Inc – possèdent des conseils d'administration identiques. Les engagements de TMX envers l'AMF, l'Alberta Securities Commission et la British Columbia Securities Commission exigent que Bourse de Montréal Inc. et Bourse de croissance TSX Inc. aient des conseils d'administration identiques à Groupe TMX Limitée. De cette manière, un groupe de personnes est habilité à effectuer la surveillance de ces entités, notamment la surveillance du développement stratégique. Une telle structure assure les membres des conseils qu'ils ont accès à toute l'information pertinente sur chacune des bourses, ce qui leur confère les connaissances nécessaires à la surveillance efficace de la prise de décision stratégique pour l'organisation. Ces décisions stratégiques peuvent par la suite être mises en œuvre de manière cohérente au sein de l'organisation. De plus, soulignons que les administrateurs de TMX sont en mesure de consacrer le temps nécessaire pour remplir leurs obligations fiduciaires relatives à six entités, dont une entité qui est une société cotée en bourse et un émetteur assujéti.¹⁰ La CDS et la CDCC sont d'avis qu'une structure de conseils d'administration identiques au niveau des chambres de compensation leur offrira des avantages similaires. De plus, elles croient que leurs administrateurs seront également en mesure de gérer l'engagement en temps requis pour pouvoir siéger au conseil d'administration de plus d'une entité.¹¹

⁹ Jean Desgagné, Glenn Goucher, Pat Cronin et Lloyd Costley.

¹⁰ Nous faisons remarquer que plusieurs administrateurs de TMX siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes.

¹¹ Il est entendu que la CDS et la CDCC ne suggèrent pas qu'elles partagent des conseils d'administration identiques avec les bourses reconnues.

Concordance des intérêts de la CDS et de la CDCC

La CDS et la CDCC sont en concordance en matière de pratiques de gestion des risques (chaque entité étant également désignée chambre de compensation d'importance systémique) et en tant qu'entités réglementées qui agissent dans l'intérêt public. En raison de leur importance systémique, les intérêts de la CDS et de la CDCC sont en adéquation quant à leurs responsabilités d'intérêt public, l'interdépendance de leurs activités comme discuté plus haut, ainsi que le recoupement relatif à leurs parties prenantes clés. Les deux chambres de compensation sont des entités assujetties au contrôle commun de Groupe TMX Limitée, qui est ultimement responsable envers les autorités de réglementation et le public. Comme indiqué plus haut, la CDCC est, dans les faits, un adhérent de la CDS. Par conséquent, le conseil de la CDS est en mesure d'évaluer l'incidence des décisions de la société sur certaines parties prenantes, dont la CDCC, au moment de déterminer ce qui sert au mieux les intérêts de la société. L'inverse est aussi vrai en ce qui concerne le conseil de la CDCC. La CDS et la CDCC sont d'avis qu'il est pertinent pour les conseils de mesurer de telles répercussions, pourvu que ces derniers prennent également en considération les meilleurs intérêts de chacune des sociétés. Les conseils doivent aussi rester conscients de tout conflit d'intérêt potentiel qui pourrait survenir lors d'une opération entre la CDS et la CDCC en tant qu'entités apparentées. La CDS et la CDCC croient qu'il est peu probable qu'une situation survienne et crée un conflit d'intérêts entre la CDS et la CDCC, empêchant du même coup des membres des conseils d'administration de pouvoir remplir leurs obligations fiduciaires et leurs responsabilités d'intérêt public relatives à chaque entité.

Exception faite du cadre des opérations éventuelles entre la CDS et la CDCC découlant du statut de cette dernière à titre d'adhérent de la CDS, ou d'opérations entre les deux sociétés en tant qu'entités apparentées, l'arrangement ayant trait à la gouvernance que nous proposons ne soulève pas de risque inhérent de conflit d'intérêts. Les PIMF énoncent un certain nombre de responsabilités spécifiques pour les conseils d'administration, comme la surveillance de la gestion des risques, la surveillance de l'audit interne et l'assurance de la conformité. La CDS et la CDCC ne croient pas que le fait d'être un administrateur des deux entités créera de conflit dans l'acquittement de ses tâches, puisque l'approche de la CDS et de la CDCC est uniforme à cet égard. La CDS et la CDCC veilleront à ce que les membres du conseil d'administration aient une compréhension approfondie des PIMF en leur fournissant de la formation sur les exigences de ces principes, notamment ceux qui se rapportent à la gestion des risques. Les PIMF énoncent que la principale caractéristique de l'indépendance est la capacité à exercer un jugement objectif et indépendant après un examen équitable de toutes les informations et opinions pertinentes et sans que des cadres, des tiers ou des intérêts extérieurs inappropriés n'exercent une influence induite. La structure de conseils d'administration identiques proposée par la CDS et la CDCC remplit ces exigences.

La structure de conseils d'administration identiques des bourses reconnues de TMX qui est présentée ci-dessus permet à des administrateurs indépendants d'un conseil d'être qualifiés et d'entrer en ligne de compte pour remplir les exigences d'indépendance du conseil d'une société affiliée, et vice versa. Parallèlement, les administrateurs qui sont indépendants aux fins du conseil d'administration de TMX sont aussi considérés comme indépendants aux fins du conseil d'administration de Natural Gas Exchange Inc. Lors de la préparation du Règlement 24-102, les autorités de réglementation ont élaboré des exigences de gouvernance, y compris des directives à l'égard des exigences d'indépendance, qui s'appliquent à toutes les chambres de compensation reconnues au Canada. Le Règlement 24-102 n'empêche pas des administrateurs indépendants de sociétés affiliées ou d'un même groupe de siéger à titre d'administrateur indépendant au conseil d'une chambre de compensation, même s'il est courant pour les chambres de compensation de faire partie d'un plus grand groupe qui comprend d'autres chambres de

compensation et bourses. Nous remarquons que d'autres groupes de bourses et de chambres de compensation qui exercent leurs activités au Canada ne sont pas assujettis à des contraintes imposées par les autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada équivalentes au sens de l'alinéa (iii) de la définition du terme « indépendant » énoncée dans les décisions de reconnaissance de la CDS et la décision de reconnaissance de la CDCC.

La CDS et la CDCC remarquent que les mêmes personnes sont considérées comme des administrateurs indépendants aux fins des conseils d'administration des bourses reconnues de TMX et de Natural Gas Exchange Inc. et que les autorités de réglementation des valeurs mobilières canadiennes ont reconnu qu'un tel arrangement ne crée pas de conflit en soi. De même, la CDS et la CDCC soulignent que le Règlement 24-102 et les lignes directrices de l'instruction complémentaire ne semblent pas supposer l'existence d'un conflit d'intérêts dans un arrangement semblable en matière de gouvernance entre des chambres de compensation.¹² Par conséquent, la CDS et la CDCC jugent que les décisions de révision demandées sont conformes aux normes réglementaires applicables aux chambres de compensation du Canada comme énoncées dans le Règlement 24-102 et l'instruction complémentaire.

Justification des comités du conseil identiques

Comme expliqué ci-dessus, l'objectif d'avoir des conseils d'administration identiques s'inscrit dans le prolongement de l'initiative visant à lier plus étroitement les activités de la CDS et de la CDCC. Le fait d'avoir des comités du conseil identiques est un prolongement logique de la structure de conseils d'administration identiques. La direction de la CDS et de la CDCC est d'avis qu'il est dans l'intérêt public que la CDS et la CDCC aient des conseils d'administration identiques en raison du chevauchement des responsabilités et des expertises requises entre les comités apparentés. De plus, nous jugeons qu'il serait inapplicable que les comités apparentés de la CDS et de la CDCC ne soient pas composés des mêmes administrateurs.

Concordance des responsabilités de chaque comité

Les responsabilités et l'expertise requises des membres des comités de gestion des risques et d'audit de la CDS et de la CDCC sont substantiellement similaires. Également, les responsabilités et l'expertise requises des membres des comités de gouvernance de la CDS et de la CDCC sont les mêmes. La CDS et la CDCC ont travaillé ensemble pour que les chartes de leurs comités de gouvernance et comité de gestion des risques et d'audit respectifs soient aussi semblables que possible chez les deux entités.¹³ Il y a une certaine uniformité dans les responsabilités et les expertises requises pour les mêmes comités de chacun des conseils d'administration. Par conséquent, la CDS et la CDCC sont d'avis que la structure de comités du conseil identiques est la plus efficace.

Les deux comités de gestion des risques et d'audit doivent notamment aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion des risques, dont l'évaluation des politiques et des procédures de gestion des risques de la chambre de compensation, de même que l'évaluation de la pertinence des procédures en place pour atténuer et gérer les risques. Les membres de chacun des comités de gestion des risques et d'audit doivent avoir de l'expérience ou une expertise dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : le

¹² Voir l'encadré 2.2 de l'annexe I de l'instruction complémentaire.

¹³ Les chartes du comité de gestion des risques et d'audit de la CDS et de la CDCC sont presque les mêmes, sauf à l'égard de certains points spécifiques à la CDS qui doivent être inscrits dans la charte du comité de gestion des risques et d'audit de la CDS comme le prescrivent les décisions de reconnaissance de la CDS.

contrôle des risques internes, l'évaluation des risques et l'établissement de rapports sur les risques, les questions juridiques, les politiques gouvernementales et publiques, la comptabilité, la gestion des risques ainsi que la gouvernance d'entreprise. Comme expliqué ci-dessus, la gestion du risque constitue un mandat de surveillance majeur pour le conseil d'administration de la CDS et celui de la CDCC. Par conséquent, le fait d'avoir des comités de gestion des risques et d'audit identiques fera en sorte que les mêmes personnes auront une vue d'ensemble détaillée sur le profil de risque global de la CDS et de la CDCC. En revanche, si le comité de gestion des risques et d'audit de la CDS et celui de la CDCC ne sont pas identiques, les deux chambres de compensation ne pourront pas profiter de cet important avantage.

De même, les deux comités de gouvernance doivent notamment aider le conseil d'administration à traiter les questions touchant la gouvernance d'entreprise, dont la sélection de candidats et leur nomination, l'orientation des nouveaux membres du conseil et la surveillance des politiques et des procédures de détection et de règlement des conflits d'intérêts. Chacun des comités de gouvernance examine régulièrement la composition du conseil et s'applique à en déceler les lacunes et à y remédier. Le fait d'avoir des comités de gouvernance identiques fera en sorte que les comités mèneront des examens coordonnés de la composition des comités de gouvernance identiques et qu'ils fourniront des recommandations concordantes à l'égard de ceux-ci au conseil d'administration. Des comités de gouvernance distincts seraient moins efficaces et pourraient conduire à la formulation de recommandations contradictoires au conseil d'administration.

Par conséquent, la direction de la CDS et celle de la CDCC ont déterminé que des comités du conseil identiques sont un prolongement logique des conseils d'administration identiques. La structure de comités du conseil identiques favorisera une gestion améliorée des risques et de la surveillance opérationnelle de chacune des chambres de compensation.

Utilisation efficace du temps et de l'expertise

La structure de comités du conseil identiques constitue la solution la plus efficace pour gérer les horaires des administrateurs et leurs expertises compte tenu de la structure de conseils d'administration identiques que proposent la CDS et la CDCC. La CDS et la CDCC envisagent actuellement un conseil d'administration composé de 12 membres. Comme quatre comités du conseil devront puiser leurs membres dans un groupe de 12 personnes, bon nombre d'administrateurs devront être membres de plus d'un comité. Le fait de siéger aux mêmes comités de la CDS et de la CDCC s'avère la façon la plus efficace d'utiliser le temps des administrateurs. Une structure de comités du conseil identiques permettra au même groupe d'administrateurs de mener des examens approfondis de questions semblables touchant chacune des chambres de compensation. Par conséquent, le fait d'avoir des comités du conseil identiques, formés par des administrateurs possédant la meilleure expertise requise pour s'acquitter des responsabilités définies, constitue l'arrangement le plus efficace pour une structure de conseils d'administration identiques.

Une structure de comités du conseil identiques fera en sorte que les administrateurs ayant l'expertise la plus pertinente pour chacun des comités seront membres des comités applicables à la fois à la CDS et à la CDCC. Une structure de comités du conseil identiques permettra au conseil d'administration de nommer au comité de gestion des risques et d'audit des deux chambres de compensation les mêmes administrateurs ayant l'expertise la plus pertinente de la surveillance des activités de gestion des risques au lieu d'avoir à diviser ces administrateurs entre deux comités distincts. De même, les conseils d'administration pourront nommer les administrateurs possédant l'expertise la plus pertinente en gouvernance d'entreprise aux deux comités de gouvernance. Par conséquent, une structure de comités du conseil identiques

constitue le moyen le plus pratique et le plus efficace de nommer des administrateurs à chacun des comités compte tenu de la structure de conseils d'administration identiques.

Nous faisons remarquer que les bourses reconnues au sein de TMX ont une structure de comités du conseil identiques pour leurs comités d'audit, ce qui permet aux mêmes groupes de personnes de surveiller des questions semblables à chaque bourse. Par conséquent, chaque membre de ce comité est membre de six comités d'audit. En raison de l'harmonisation des responsabilités et des expertises des membres du comité d'audit de chaque bourse, cet arrangement se révèle le plus pratique et le plus efficace pour chacune des bourses. La CDS et la CDCC sont d'avis qu'elles retireront ces mêmes avantages d'une structure de comités du conseil identiques.

Enfin, la CDS et la CDCC veilleront à ce que la composition du comité de gestion des risques et d'audit de chacune des chambres de compensation continue de respecter les critères d'indépendance énoncés dans le Règlement 24-102 et les lignes directrices de l'instruction complémentaire.

Composition pro forma des conseils d'administration

Si l'AMF octroie les décisions de révision demandées et que la CVMO accorde des décisions de révision similaires, les conseils d'administration identiques de la CDS et de la CDCC continueront de respecter les exigences de composition énoncées dans les décisions de reconnaissance de la CDS et la décision de reconnaissance de la CDCC. Selon les exigences applicables aux conseils d'administration de la CDS et de la CDCC, la composition des conseils d'administration identiques sera la suivante :

- 33 % d'administrateurs indépendants, où « indépendant » s'entend d'un administrateur qui n'est pas :
 - un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un actionnaire de Maple important;
 - un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un adhérent de la CDS ou d'entités du même groupe que cet adhérent ou une personne qui a des liens avec cet associé, cet administrateur, ce dirigeant ou ce salarié;
 - un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un marché ou de membres de son groupe (autre que la CDS ou la CDCC) ou une personne qui a des liens avec cet associé, cet administrateur, ce dirigeant ou ce salarié; ou
 - un dirigeant ou un salarié de la CDS ou de la CDCC ou d'entités du même groupe ou une personne qui a des liens avec ce dirigeant ou ce salarié,

pourvu qu'un administrateur ne soit pas considéré comme étant non indépendant pour la seule raison qu'il est un administrateur ou, dans le cas du président du conseil d'administration uniquement, un dirigeant de la CDS et de la CDCC;
- 33 % d'administrateurs qui sont des représentants des adhérents de la CDS, dont :
 - un représentant qui doit être nommé par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières;

- un représentant qui doit être nommé par Groupe TMX Limitée parmi les cinq adhérents les plus importants de la CDS (l'adhérent et ses entités membres du même groupe ayant été regroupés à cette fin);
- un représentant qui doit être nommé par Groupe TMX Limitée qui ne doit pas être relié aux actionnaires initiaux de Maple tant qu'une entente de nomination de Maple demeure en vigueur (au sens défini des termes « entente de nomination de Maple » et « ne doit pas être relié aux actionnaires initiaux de Maple » énoncé dans les décisions de reconnaissance de la CDS);
- 33 % d'administrateurs qui sont des associés, administrateurs, dirigeants ou salariés d'un membre compensateur de la CDCC ou d'un membre de son groupe, qui possèdent une expertise dans la compensation de produits dérivés, de même que des compétences financières au sens du Règlement 52-110 sur les comités d'audit, dont :
 - un administrateur qui est le chef de la direction de Bourse de Montréal Inc., ou un autre dirigeant ou salarié de Bourse de Montréal Inc. nommé par Bourse de Montréal Inc., même si cette personne n'est pas un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un membre compensateur de la CDCC ou d'un membre de son groupe;
 - deux administrateurs qui ne sont pas des associés, administrateurs, dirigeants ou salariés d'un actionnaire de Maple important (comme défini dans la décision de reconnaissance de la CDCC) et qui ne sont pas reliés à des actionnaires initiaux de Maple tant qu'une entente de nomination de Maple est en vigueur (au sens défini des termes « entente de nomination de Maple » et « non relié à des actionnaires initiaux de Maple » énoncés dans la décision de reconnaissance de la CDCC);
- le chef de la direction (c.-à-d. le président) de la CDCC;
- un administrateur qui est un représentant d'un marché qui n'est pas membre du même groupe que celui de Groupe TMX Limitée et qui est désigné par les marchés qui ne sont pas membres du même groupe que celui de Groupe TMX Limitée;
- 25 % des administrateurs qui sont résidents du Québec;
- 50 % des administrateurs qui possèdent une expertise de la compensation des produits dérivés;
- 50 % des administrateurs qui possèdent une expertise en matière de compensation et de règlement;
- deux administrateurs qui représentent des courtiers en placement qui sont indépendants d'une banque et dont une partie importante de leurs activités de courtage se rapporte à la négociation, à la compensation et au règlement des opérations sur des titres inscrits à une bourse de croissance au Canada.

Conclusion

En conclusion, la CDS et la CDCC soutiennent qu'une structure de conseils d'administration identiques sera bénéfique tant aux activités de la CDS et de la CDCC qu'aux marchés des capitaux canadiens.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Deanna Dobrowsky
Vice-présidente, Affaires réglementaires

c.c. : Susan Greenglass, *Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*
Doug MacKay, *British Columbia Securities Commission*

7.3.2 Publication

Aucune information

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

Aucune information.

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.